

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

Présenté à la :
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Préparé par :



825, rue Raoul-Jobin
Québec (Québec) G1N 1S6

et

Jocelyn Magnan, agronome

Québec 

Décembre 2019



Ce document est conforme
à la nouvelle orthographe
www.nouvelleorthographe.info

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Groupe DDM

- Chargé de projet : Jocelyn Magnan, agronome
- Rédaction : Louis-Mathieu Fréchette, urbaniste, M. ATDR
François Bienvenu, professionnel en urbanisme
Marilyn Bronsard-Harvey, professionnelle en urbanisme
Jocelyn Magnan, agronome
Bruno Del Degan, ingénieur forestier
- Cartographie : Denis Sundström, cartographe, géomaticien
- Révision et édition : Josée Trudel

Comité directeur

- Robert Major, président
- Denis Légaré, maire de Notre-Dame-de-la-Salette
- Guillaume Lamoureux, maire de La Pêche
- Jacques Laurin, maire de Val-des-Monts
- Marc Louis-Seize, maire de L'Ange-Gardien
- Joanne Labadie, mairesse de Pontiac
- Stéphane Alary, producteur agricole
- Sylvain Bertrand, producteur agricole
- Alexis Latrémouille, producteur agricole
- Robin Turner, producteur agricole
- Luc Poirier, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Daniel Berthiaume, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Patrick Laliberté, MRC des Collines-de-l'Outaouais
- Sylvain Létourneau, MRC des Collines-de-l'Outaouais

Comité technique

- Robert Major, président
- Luc Poirier, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Guillaume Charest-Hallée, Union des producteurs agricoles
- Louise Marchildon, MRC des Collines-de-l'Outaouais
- Vincent Philibert, Table agroalimentaire de l'Outaouais
- Alexis Latrémouille, producteur agricole
- Patrick Laliberté, MRC des Collines-de-l'Outaouais
- Sylvain Létourneau, MRC des Collines-de-l'Outaouais



PRÉFACE

Il me fait plaisir de vous présenter le tout premier « Plan de développement de la zone agricole (PDZA) » de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Cet exercice de planification est le fruit de près de dix-huit (18) mois de réflexion sur les enjeux liés à la mise en valeur et au développement de la zone agricole de la MRC à laquelle se sont livrés les acteurs régionaux et la population du territoire. L'agriculture demeure un secteur d'activité névralgique pour l'économie locale. Plus de 230 entreprises agricoles sont présentes dans la MRC et génèrent des revenus bruts de plusieurs millions de dollars annuellement. La zone agricole couvre plus du tiers du territoire de la MRC et recèle encore aujourd'hui un potentiel largement inexploité. Dans ce contexte, les élus de la MRC des Collines ont manifesté le désir d'assurer la reconnaissance de la zone agricole comme base territoriale pour la pratique agricole et d'y favoriser une occupation dynamique axée sur le développement prioritaire de l'agriculture. Pour ce faire, plusieurs actions ont été retenues dans le PDZA afin de permettre l'atteinte de cet objectif.

La MRC fait donc appel au rassemblement des forces vives de son territoire en vue de garantir le succès optimal de cette démarche qui s'inscrit dans un processus continu. À cet égard, l'implication active de chaque partenaire dans la mise en œuvre du PDZA constitue un gage de réussite pour assurer le développement de l'agriculture sur notre territoire. Ce plan marque le début d'une nouvelle ère en ce qui concerne la mise en valeur de la zone agricole de la MRC puisqu'il se veut le résultat d'une prise de conscience collective sur l'importance qu'elle revêt pour l'économie de notre territoire et la sécurité alimentaire durable. Le PDZA demeure un projet mobilisateur qui vise à stimuler et guider les actions de la communauté afin d'assurer la mise en valeur du territoire agricole de la MRC et le développement de son plein potentiel.

En terminant, je tiens à remercier en mon nom et celui des membres du Conseil des maires, tous les intervenants du milieu de même que les citoyennes et citoyens ayant pris part, de près ou de loin, à l'élaboration du PDZA. À ce titre, je désire souligner l'apport significatif des membres du Comité consultatif agricole et du Comité technique PDZA de la MRC dans la réalisation de ce mandat. Grâce au déploiement de ce nouvel outil de planification, je demeure convaincue que la MRC et ses partenaires sauront se distinguer par leur dynamisme et leur leadership en matière de développement agricole, et ce, au cours des années à venir.



Caryl Green
Préfète



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – PORTRAIT	1
1.1 MANDAT.....	3
1.1.1 Contexte de planification	3
1.2 PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.....	5
1.2.1 Territoire.....	5
1.2.1.1 Présentation générale de la MRC.....	5
1.2.1.1.1 Réseau routier.....	6
1.2.1.2 Contexte socioéconomique	6
1.2.1.2.1 Population et densité.....	6
1.2.1.2.2 Croissance et construction.....	9
1.2.1.2.3 Projection démographique et territoire	11
1.2.1.2.4 Profil de l'emploi et de l'économie	11
1.2.1.3 Historique du développement de l'agriculture.....	13
1.2.1.4 Caractéristiques géophysiques	16
1.2.1.4.1 Topographie.....	16
1.2.1.4.2 Climat	16
1.2.1.4.3 Hydrographie	17
1.2.1.4.4 Sols	23
1.2.1.5 Occupation de la zone agricole	23
1.2.1.6 Caractéristiques paysagères, patrimoine bâti et naturel.....	29
1.2.1.6.1 Paysages et territoires d'intérêt culturel en zone agricole.....	29
1.2.1.6.2 Territoires d'intérêt écologique	30
1.2.1.7 Terres en friche	33
1.2.1.8 Caractéristiques environnementales	33
1.2.1.8.1 Règlement sur les exploitations agricoles (REA).....	33
1.2.1.8.2 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).....	34
1.2.1.9 Demandes à portée collective.....	37
1.2.2 Activités agricoles.....	37
1.2.2.1 Importance de l'agriculture dans l'économie locale.....	37
1.2.2.2 Caractéristiques des entreprises agricoles	37
1.2.2.3 Productions agricoles.....	38
1.2.2.3.1 Productions végétales.....	39
1.2.2.3.2 Productions animales.....	40
1.2.2.3.3 Productions biologiques.....	44
1.2.2.3.4 Acériculture.....	45
1.2.2.3.5 Foresterie et agroforesterie.....	46
1.2.2.3.6 Autres productions.....	49
1.2.2.4 Aspects socioéconomiques	49

1.2.2.4.1	Revenu brut.....	49
1.2.2.4.2	Revenu par culture.....	50
1.2.2.4.3	Activités complémentaires.....	52
1.2.2.4.4	Transformation	52
1.2.2.4.5	Distribution, commercialisation et mise en marché.....	54
1.2.2.4.6	Possession de l'actif agricole par les producteurs	55
1.2.2.4.7	Relève agricole	56
1.2.2.5	Main-d'œuvre agricole.....	57
1.2.2.6	Rémunération	58
1.2.2.7	Financement agricole.....	59
1.2.2.8	Pratiques agroenvironnementales et organismes de services-conseils	60
1.2.2.9	Gestion des cours d'eau.....	63
1.3	FAITS SAILLANTS.....	65
PARTIE 2 – DIAGNOSTIC		71
2.1	PRÉSENTATION.....	73
2.1.1	Objectif du diagnostic.....	73
2.1.2	Démarche de réalisation	74
2.2	DIAGNOSTIC	75
2.2.1	Forces, faiblesses, opportunités, menaces.....	75
2.3	ENJEUX	77
2.3.1	Enjeux découlant du diagnostic.....	77
2.3.2	Priorisation des enjeux	79
2.3.3	Mémoires déposés par les participants	79
2.3.4	Regroupement des enjeux et apport des participants.....	80
PARTIE 3 – VISION		81
PARTIE 4 – PLAN D'ACTION		85
4.1	PRÉAMBULE.....	87
4.2	LISTE DES PARTENAIRES POTENTIELS.....	92
RÉFÉRENCES		95

LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais	7
Carte 2	Localisation des zones agricoles	19
Carte 3	Hydrographie et bassins versants	21
Carte 4	Potentiel agricole	25
Carte 5	Pédologie	27
Carte 6	Patrimoines et sites archéologiques	31
Carte 7	Localisation des friches	35
Carte 8	Écoforesterie	47

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1-1	Population et densité de population des municipalités de la MRC	9
Tableau 1-2	Croissance de la population des MRC et des municipalités entre 2001 et 2016	10
Tableau 1-3	Nombre de résidences construites à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation entre 2005 et 2014	11
Tableau 1-4	Marché du travail en 2016, population de 15 ans et plus	12
Tableau 1-5	Superficie de la zone agricole (hectares)	24
Tableau 1-6	Utilisation des terres dans les fermes déclarantes de la MRC 2011-2016	29
Tableau 1-7	Nombre de fermes par municipalité 2004-2017	38
Tableau 1-8	Nombre de fermes selon la valeur totale du capital agricole, 2011 et 2016	38
Tableau 1-9	Importance des productions végétales par municipalité de 2004 à 2018 (hectares)	41
Tableau 1-10	Importance des productions animales par municipalité de 2004 à 2018 (unités animales)	41
Tableau 1-11	Évolution de la production de 2010 à 2018	43
Tableau 1-12	Évolution des superficies en production des entreprises bovines de 2010 à 2018	44
Tableau 1-13	Évolution des revenus des entreprises bovines de 2010 à 2018	44
Tableau 1-14	Entailles d'érables dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais	46
Tableau 1-15	Fermes classées selon les revenus agricoles bruts dans l'année précédant le recensement	50
Tableau 1-16	Revenus générés par type de culture dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais	51

Tableau 1-17 Répartition des détenteurs de permis délivrés par le MAPAQ pour le secteur de la transformation alimentaire et de la récupération des viandes non comestibles dans la MRC des Collines-de-l’Outaouais, 2018	53
Tableau 1-18 Parcours Outaouais Gourmet : entreprises du circuit nord (MRC des Collines-de-l’Outaouais [Chelsea-Wakefield] et de La Vallée-de-la-Gatineau [Maniwaki-Kazabazua]), 2014	55
Tableau 1-19 Données sur la propriété des terres agricoles	56
Tableau 1-20 Nombre d’heures de travail sur les fermes par semaine pour la MRC des Collines-de-l’Outaouais	58
Tableau 1-21 Nombre d’exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré dans l’année civile précédant le recensement dans la MRC Les Collines-de-l’Outaouais.....	58
Tableau 1-22 Nombre d’heures de travail sur les fermes par semaine pour la MRC des Collines-de-l’Outaouais	59
Tableau 2-1 Diagnostic.....	75
Tableau 2-2 Pourcentage des répondants ayant identifié un enjeu parmi les quatre plus important ...	79
Tableau 4-1 Enjeu 1 – Pérennité de la zone agricole	88
Tableau 4-2 Enjeu 2 – Maintien et développement des entreprises agricoles.....	89
Tableau 4-3 Enjeu 3 – Mise en marché	91

LISTE DES FIGURES

Figure 1-1 Revenu d’emploi médian en 2015 pour les travailleurs à temps plein (\$).....	12
Figure 1-2 Navettage des personnes en emploi ayant un lieu habituel de travail ou travaillant à domicile, 2010 – MRC des Collines-de-l’Outaouais (30,4 %).....	13
Figure 1-3 Revenus générés par type de production en 2017.....	52
Figure 1-4 Répartition des types de mise en marché	55

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Comptes rendus des séances de consultation publique
Annexe 2	Résultats du sondage

PARTIE 1 – PORTRAIT

1.1 MANDAT

Le consortium formé de Jocelyn Magnan, agronome, et du Groupe DDM a été mandaté par la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour réaliser son plan de développement de la zone agricole (PDZA).

L'élaboration d'un PDZA complet et consensuel comporte plusieurs étapes, dont la première consiste en la réalisation du portrait du territoire et de ses activités agricoles. Cette étape est la base informationnelle et la pierre angulaire du futur PDZA. On y dresse un portrait de la situation actuelle ainsi que de l'évolution de l'agriculture et de ses secteurs connexes dans la MRC afin d'obtenir une information actualisée et axée sur les thèmes d'importance pour le milieu.

S'ensuit un diagnostic reposant sur une analyse et des rencontres personnalisées portant sur différents thèmes et aspects liés au monde agricole de la MRC. Le diagnostic documente certains secteurs d'activité, leur situation, leur interrelation dynamique et leurs impacts en regard du développement durable de la zone agricole afin de préciser leur contribution au milieu agricole, à son environnement, à son économie et au développement de la MRC.

Puis, une analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces (FFPM) est réalisée à l'aide des données recueillies dans le portrait du milieu. Cette analyse détermine les forces et faiblesses qui caractérisent le domaine agricole de la région ainsi que les opportunités de développement et menaces présentes dans l'environnement. Les résultats permettent au consortium de poser un diagnostic clair et de proposer des solutions adéquates aux problématiques du milieu. Ils mènent aussi à l'élaboration d'une vision stratégique concertée, illustrant les potentiels et le dynamisme de la communauté, de même que les défis à relever. Des stratégies de mise en œuvre découlant de la vision stratégique sont développées pour soutenir la réalisation du PDZA à court, moyen et long terme. Le plan d'action propose des pistes de solutions aux difficultés auxquelles sont confrontés l'agriculture et le monde agricole. Enfin, le consortium doit présenter le PDZA aux acteurs concernés pour recueillir leurs derniers commentaires avant de produire sa version finale.

Pour terminer, le consortium compte sur la participation des différents acteurs de la zone agricole de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin qu'ils puissent se reconnaître dans leur PDZA et en faire un projet porteur pour l'ensemble des intervenants concernés.

1.1.1 Contexte de planification

L'agriculture évolue dans un environnement comportant de nombreuses mutations. Ces changements peuvent influencer grandement le secteur agricole et requièrent de celui-ci une grande adaptabilité et une forte résilience. Le rapport *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*, produit en 2008 par la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, établit et analyse les phénomènes ayant un impact sur le monde de l'agriculture au Québec. Ainsi, la Commission a répertorié pas moins de dix facteurs qui devraient être considérés pour établir une vision réaliste et stratégique de l'agriculture.

Démographie	La population augmente très lentement et est de plus en plus urbanisée, et ce, au détriment des régions. Elle est vieillissante et le nombre de retraités croît sans cesse, ce qui amplifie le manque de main-d'œuvre.
Commerce mondial	La mondialisation du marché agricole est renforcée par l'amélioration du transport des marchandises, qui peuvent voyager d'un continent à un autre. Le prix des denrées est sujet à diverses conjonctures mondiales qu'il est de plus en plus ardu de prévoir et de contenir. De plus, plusieurs pays autrefois importateurs de denrées alimentaires, comme la Chine et l'Inde, sont devenus des exportateurs, ce qui entraîne une compétition plus féroce dans le secteur agricole. Ces mêmes pays exercent des pressions politiques afin que les marchés soient plus ouverts, par l'abolition des frais de douane et la réduction de l'aide financière aux agriculteurs.
Besoins et cout de l'énergie	Avec l'augmentation du cout du pétrole, l'agriculture cherche des techniques moins énergivores. De plus, la gestion et les couts du transport des marchandises, qui parcourent parfois des milliers de kilomètres, sont de plus en plus décriés.
Environnement	Le maintien d'un environnement sain est une revendication en constante progression. L'agriculture fait partie de l'équation pour arriver au résultat souhaité. La pression citoyenne envers l'agriculture doit mener à une réflexion sur les méthodes et techniques utilisées par les producteurs.
Changements climatiques	Il y a consensus de la communauté scientifique internationale concernant l'ampleur des changements climatiques. Comme l'agriculture sera durement touchée, les producteurs doivent être informés des changements et les anticiper. Le nombre de sécheresses est déjà plus élevé et leur durée plus longue, compliquant grandement la tâche des producteurs. Ces changements ont aussi une implication sur l'eau, ressource essentielle pour le milieu agricole.
Préoccupations pour la santé liées aux questions environnementales	Les citoyens se soucient de plus en plus de leur santé et donc de la qualité des aliments qu'ils consomment. Leurs exigences envers les produits agricoles augmentent et le secteur devra être à même de répondre à ces besoins et attentes.
Avancées de la science	L'agriculture est un milieu très innovant, qui cherche constamment à améliorer la production, le travail ou le transport des denrées. Bientôt, la biotechnologie occupera une place grandissante dans l'agriculture, mais des balises formelles devront être établies afin de respecter l'environnement et d'intégrer durablement ces nouvelles méthodes et techniques.
Acceptabilité sociale	Les populations sont de plus en plus actives dans la prise de décisions par le biais de consultations. La compatibilité des usages est une préoccupation commune des citoyens, dont il faut tenir compte. Cet aspect a été soulevé avec les élevages porcins, se soldant par une réglementation rigoureuse. Les producteurs et citoyens doivent s'entendre sur le développement et l'organisation de leur collectivité.

Place du consommateur	Les attentes du consommateur sont plus élevées que par le passé. Ils se tournent vers les produits différenciés. Les producteurs devront être attentifs aux exigences des consommateurs qui ont élevé leurs standards de consommation. La mise en place de marchés de niche ou de produits de moyenne gamme, offrant un très bon rapport qualité-prix, doit être analysée.
État des finances publiques	La précarité des finances publiques et la dette accumulée forcent les gouvernements à minimiser les investissements dans les différents ministères, à l'exception du domaine de la santé. L'aide octroyée aux producteurs agricoles est révisée et l'attribution de celle-ci est soumise à des critères plus précis. L'agriculture devra démontrer son caractère essentiel et sa viabilité économique.

Le monde de l'agriculture québécoise doit évoluer en prenant en considération ces différents facteurs pour se développer et croître durablement. « Telles sont, sommairement présentées, quelques tendances lourdes susceptibles de marquer de leur influence le parcours d'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois »¹.

Orientation du schéma d'aménagement et de développement (2017)

C'est dans ce contexte que la MRC des Collines-de-l'Outaouais a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD). Sa nouvelle version, non en vigueur actuellement, contient une orientation distincte sur l'agriculture. Cette dernière est libellée comme suit : « Dans une perspective de développement durable, planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux exploitations agricoles dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement économique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et encourager l'agriculture biologique. » De plus, le projet de SAD contient une présentation du territoire et des activités agricoles ainsi que plusieurs informations clés servant de référence pour l'actuel PDZA.

1.2 PORTRAIT DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES

1.2.1 Territoire

1.2.1.1 Présentation générale de la MRC

La MRC des Collines-de-l'Outaouais est située dans la région de l'Outaouais (carte 1). Elle constitue également une partie intégrante de la région de la capitale nationale (RCN) regroupant les villes de Gatineau et d'Ottawa. La MRC comprend sept municipalités à caractère rural et semi-urbain, touristique et de villégiature : Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

¹ Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008

Le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est délimité au sud par la ville de Gatineau, au nord par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, au nord-ouest par la MRC de Pontiac, à l'est par la MRC de Papineau et au sud-ouest par la rivière des Outaouais. Il s'étend sur une superficie de 2 088,23 km².

La plus grande partie de la population occupe la portion plus au sud, accessible par Chelsea, Cantley, Val-des-Monts, Pontiac et L'Ange-Gardien ainsi que par la rive de certains cours d'eau, telles les rivières Gatineau, des Outaouais et du Lièvre.

La MRC se caractérise par la présence d'un équipement national majeur : le parc de la Gatineau. Propriété de la Commission de la capitale nationale (CCN), le parc se trouve presque entièrement à l'intérieur de ses limites administratives. Il occupe une superficie de 17 % du territoire de la MRC. Le parc de la Gatineau est un élément structurant pour la MRC et pour le développement touristique régional compte tenu de l'attrait qu'il représente, notamment sur le plan de l'environnement et des activités récréatives que l'on y retrouve.

Donc, dans le contexte du développement des zones agricoles, la MRC possède des atouts majeurs : sa proximité de grands centres urbains et le potentiel touristique du parc de la Gatineau.

1.2.1.1.1 Réseau routier

De la région de Montréal, les autoroutes 50 et 5 donnent facilement accès au territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, de même qu'aux villes de Gatineau, Hull et Ottawa. Trois routes nord-sud permettent de sillonner le territoire, soit la route 309, dans la partie est de la MRC, et les routes 307 et 105, dans sa partie centrale. La route 366 traverse le territoire dans l'axe est-ouest par le nord du parc de la Gatineau. Dans le même axe, la route 148 traverse la municipalité de Pontiac et donne accès, à partir de Quyon, à un traversier pour l'Ontario.

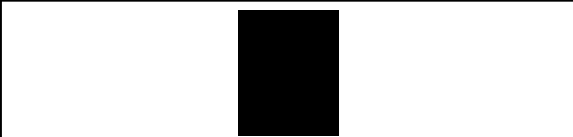
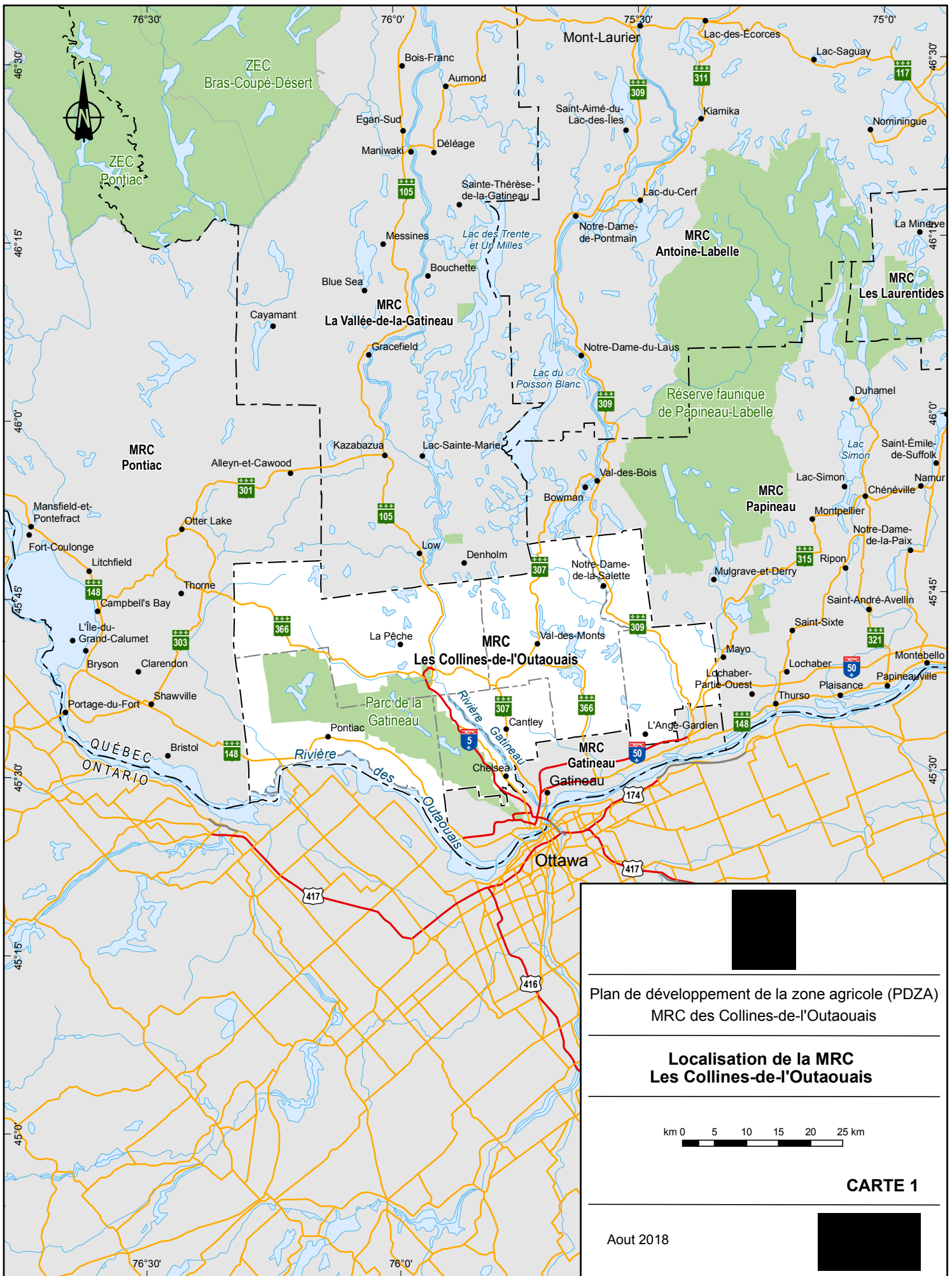
La topographie, le réseau hydrographique et le parc de la Gatineau influencent fortement la structure du réseau routier dans la MRC. S'il assure un accès privilégié aux villes de Gatineau, Hull et Ottawa, les trajets entre les municipalités de la MRC s'avèrent plus restreints. Par exemple, le parc de la Gatineau limite les déplacements vers Pontiac à partir des municipalités plus à l'est.

1.2.1.2 Contexte socioéconomique

1.2.1.2.1 Population et densité

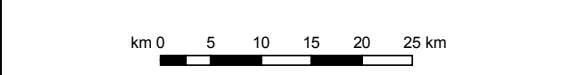
En 2016, 49 094 habitants se partageaient le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Cette population se répartit dans sept municipalités : Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts. Contrairement à d'autres MRC, aucune municipalité ne concentre une proportion importante de population, de services ou d'équipements, constituant un pôle principal. Les municipalités ont une taille qui oscille entre un peu plus de 5 400 et un peu moins de 11 600 habitants, à l'exception de Notre-Dame-de-la-Salette, qui compte 727 résidents.²

² Statistique Canada (2016). Données du recensement 2016.



Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

**Localisation de la MRC
Les Collines-de-l'Outaouais**



CARTE 1

Aout 2018



L'évaluation du nombre d'habitants par municipalité montre une population répartie uniformément sur l'ensemble du territoire de la MRC. Par contre, l'analyse de la densité renvoie à des distinctions locales plus marquées. En 2016, la MRC affichait une densité de population de 24 habitants par kilomètre carré³. Les municipalités de Cantley et de Chelsea présentent les densités les plus importantes.

Tableau 1-1 Population et densité de population des municipalités de la MRC

Municipalité	Population	% de la population	Superficie (km ²)	% de la superficie	Densité (hab./km ²)
Cantley	10 699	22 %	134,00	6 %	80
Chelsea	6 909	14 %	111,20	5 %	62
L'Ange-Gardien	5 464	11 %	224,17	11 %	24
La Pêche	7 863	16 %	597,14	29 %	13
Notre-Dame-de-la-Salette	727	1 %	117,54	6 %	6
Pontiac	5 850	12 %	446,87	21 %	13
Val-des-Monts	11 582	24 %	457,31	22 %	25
MRC	49 094	100 %	2 088,23	100 %	24

Source : Statistique Canada, données du recensement 2016, et ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), 2018.

1.2.1.2.2 Croissance et construction

La croissance de la population de la MRC a été particulièrement marquée au cours des dernières décennies, passant de 35 188 habitants en 2001 à 49 094 en 2016. Cette hausse de 40 % a touché particulièrement les municipalités de Cantley (81 %), L'Ange-Gardien (51 %), Val-des-Monts (48 %) et Pontiac (26 %). Pour la même période, la croissance de la population du Québec se situait à un peu plus de 10 % et celle de la région de l'Outaouais à 21 %. L'importance de la croissance de la MRC s'explique notamment par la présence du pôle d'emplois et de services composé des villes de Gatineau et d'Ottawa. D'ailleurs, les deux municipalités ayant connu la plus forte croissance se situent au sud de la MRC et profitent d'un accès routier privilégié aux villes de Gatineau et d'Ottawa.

Cette croissance de la population s'est accompagnée d'une augmentation conséquente du parc immobilier. Entre 2005 et 2014, environ 4 000 nouvelles résidences ont été érigées sur le territoire de la MRC. Plus de la moitié de ces constructions se situaient sur les territoires de deux municipalités : Cantley et Val-des-Monts.

³ MRC des Collines-de-l'Outaouais (2017). Schéma d'aménagement et de développement.

Tableau 1-2 Croissance de la population des MRC et des municipalités entre 2001 et 2016

Municipalité	2001	2016	2018 ¹	Variation 2001-2016 (%)
Cantley	5 898	10 699	11 109	81 %
Chelsea	6 036	6 909	7 061	14 %
L'Ange-Gardien	3 610	5 464	5 654	51 %
La Pêche	6 453	7 863	8 072	22 %
Notre-Dame-de-la-Salette	706	727	756	3 %
Pontiac	4 643	5 850	5 938	26 %
Val-des-Monts	7 842	11 582	11 920	48 %
MRC	35 188	49 094	50 510	40 %
Outaouais	322 934	382 604	-	18 %

Source : Statistique Canada, données du recensement 2001 et 2016.

¹ Données du décret de population du MAMOT, 2018. Ces données ne doivent pas être utilisées à des fins d'analyse; elles correspondent à des projections utilisées par le gouvernement du Québec dans le cadre de l'application de ses lois, règlements et programmes.

La croissance de toutes les municipalités de la MRC a été plus importante à l'extérieur qu'à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. La répartition et la diffusion des constructions, principalement résidentielles, créent une certaine pression sur les environnements naturels et le territoire agricole. L'établissement de ces résidences et chalets nécessite souvent des travaux de viabilisation des parcelles qui peuvent varier grandement en importance (p. ex : du nivellement d'un terrain pour la construction, à l'ouverture d'une route privée pour accéder au site de construction). Ce type de projet porte atteinte à l'intégrité des environnements naturels en participant à leur fragmentation. Par exemple, les projets de développement résidentiels implantés en bordure des lacs et cours d'eau peuvent, s'ils ne font pas l'objet d'un contrôle, altérer la qualité des eaux et affecter les dynamiques à l'échelle du bassin versant. Plus que la transformation physique du territoire par l'accroissement de l'environnement bâti, les impacts des activités humaines peuvent également entraîner des répercussions sur l'environnement (p. ex : circulation automobile, modification des environnements sonores, etc.) et des conflits d'usage.

Durant la décennie 2001-2011, une quarantaine de nouvelles résidences ont été érigées en zone agricole permanente. Par contre, pour la même période, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a refusé à de nombreuses reprises d'autoriser l'utilisation d'un terrain situé en zone agricole à des fins autres que l'agriculture. La MRC reconnaît d'ailleurs dans son SAD que la protection du territoire est un enjeu important. Ainsi, pour éviter une diffusion de la croissance observée au cours des 15 dernières années, la MRC entreprend, dans la version révisée de son SAD de « consolider les périmètres d'urbanisation existants en favorisant le contrôle de l'expansion urbaine hors de ces derniers ».

Tableau 1-3 Nombre de résidences construites à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre d'urbanisation entre 2005 et 2014

Municipalité	Total (2005-2014)				
	Intérieur et extérieur du périmètre d'urbanisation	Intérieur du périmètre d'urbanisation	%	Extérieur du périmètre d'urbanisation	%
Cantley	1 101	71	6	1 030	94
Chelsea	295	13	4	282	96
L'Ange-Gardien	463	0	0	463	100
La Pêche	595	138	23	457	77
Notre-Dame-de-la-Salette	53	8	15	45	85
Pontiac	316	11	3	305	97
Val-des-Monts	1 230	278	23	952	77
MRC	4 053	519	11	3 534	89

Source : MRC des Collines-de-l'Outaouais, Schéma d'aménagement révisé de la MRC, 2017.

1.2.1.2.3 Projection démographique et territoire

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec, la croissance de la population de la MRC devrait se poursuivre à un rythme similaire au cours de la période 2011-2036. À la fin de cette période, la population devrait atteindre 88 915 habitants, ce qui correspond à une croissance de 30,6 %⁴. Il est intéressant de constater que la MRC devrait conserver une population plus jeune que celle de l'ensemble du Québec, mais également des autres MRC de la région de l'Outaouais. La MRC devrait donc conserver son attrait pour les jeunes ménages composés de personnes de moins de 19 ans. La proportion de ce groupe d'âge était la plus élevée de la région de l'Outaouais en 2011.

1.2.1.2.4 Profil de l'emploi et de l'économie

La MRC profite de taux d'emploi et d'activité supérieurs à ceux de l'ensemble du Québec. Ce constat se vérifie également pour les sept municipalités de la MRC. Il en va de même pour le taux de chômage de la MRC qui se situait à 5 % en 2016 comparativement à 7,2 % pour le Québec. Seule la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette connaît un taux de chômage supérieur (9,7 %) à celui de la province.

Les personnes ayant occupé un emploi à temps plein en 2010 profitaient d'un revenu supérieur à ceux des autres MRC de la région de l'Outaouais et de l'ensemble du Québec. Ce constat se vérifiait tant chez les hommes que chez les femmes⁵.

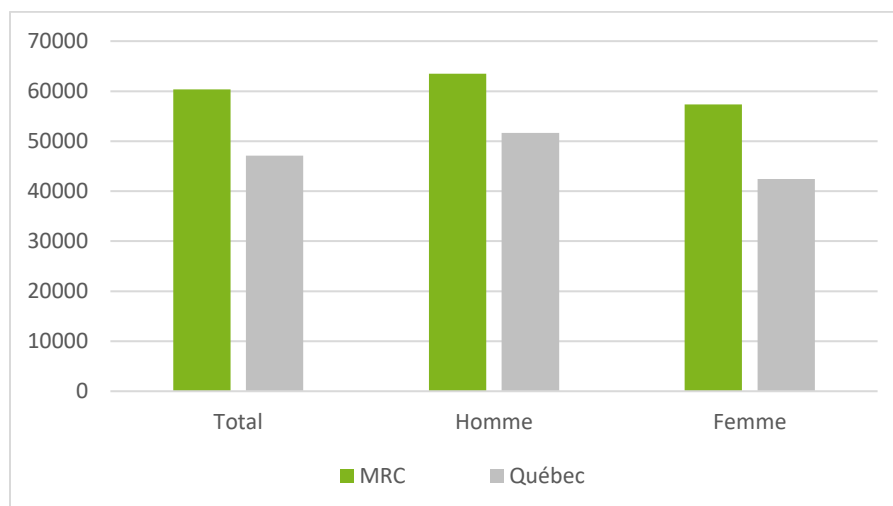
⁴ Institut de la statistique du Québec (2014). Perspectives démographiques des MRC du Québec : 2011-2036.

⁵ Statistique Canada (2016). Données du recensement 2016

Tableau 1-4 Marché du travail en 2016, population de 15 ans et plus

Municipalité	Population active	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Cantley	6 270	75,8 %	73,0 %	3,7 %
Chelsea	3 925	71,1 %	67,8 %	4,6 %
L'Ange-Gardien	3 030	69,5 %	66,6 %	4,1 %
La Pêche	4 280	66,8 %	62,6 %	6,3 %
Notre-Dame-de-la-Salette	360	57,1 %	51,6 %	9,7 %
Pontiac	3 155	67,4 %	64,0 %	5,1 %
Val-des-Monts	6 645	71,1 %	67,0 %	5,8 %
MRC	27 670	70,6 %	67,0 %	5,0 %
Québec	4 255 500	64,1 %	59,5 %	7,2 %

Source : Statistique Canada, données du recensement 2016.



Source : Statistique Canada, données du recensement 2016.

Figure 1-1 Revenu d'emploi médian en 2015 pour les travailleurs à temps plein (\$)

Secteurs d'activité des emplois de la population active

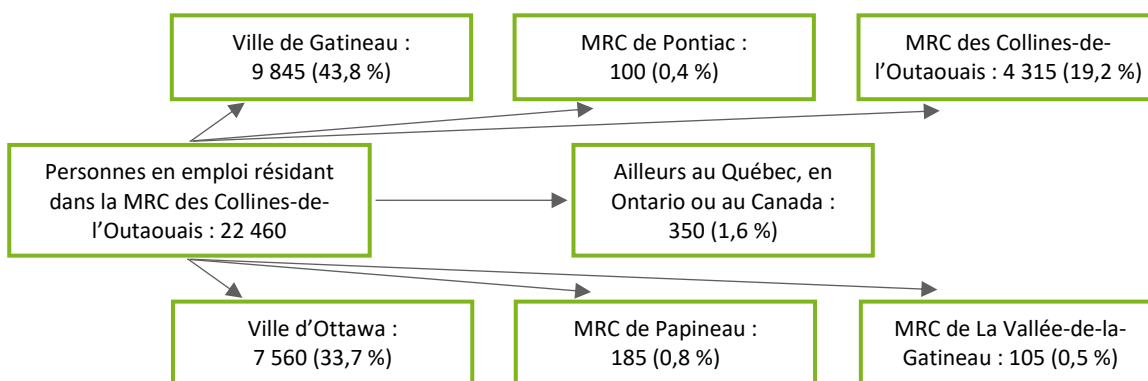
Près du quart de la population active occupe un emploi dans l'administration publique (environ 24,9 %). Les autres secteurs d'activité générant le plus d'emplois sont : la construction (10,8 %), les soins de santé et l'assistance sociale (10,2 %), le commerce de détail (8,1 %), les services d'enseignement (7,5 %) et les services professionnels, scientifiques et techniques (6 %).

Le secteur d'activité de l'administration publique est le plus important à l'échelle de la MRC, mais il est aussi le principal générateur d'emplois pour chacune des municipalités. Les autres secteurs connaissent des variations locales beaucoup plus marquées. Par exemple, plus du tiers des emplois du secteur de la construction dans la MRC sont occupés par des résidents de Val-des-Monts (1 000 emplois).

Le secteur de l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse comptait 265 emplois en 2011. La Pêche rassemblait alors le plus grand nombre d'emplois (85) de ce secteur, tandis qu'il présentait la plus forte proportion à Notre-Dame-de-la-Salette (6 %).

Lieu de travail et stabilité de l'emploi

L'importance de la croissance résidentielle dans la MRC au cours des dernières décennies peut être liée à une dépendance relative aux grands centres urbains que représentent Ottawa et Gatineau. Ce lien influence la localisation du travail. En effet, seulement 21,3 % des travailleurs occupent un emploi situé sur le territoire de la MRC. Il faut donc en conclure que les municipalités de la MRC se sont développées, tout en conservant les particularités locales qui leur sont propres, tels des satellites périurbains de ces deux pôles d'emplois à proximité. Malgré cette dépendance, la pérennité de leurs emplois, plus particulièrement ceux de l'administration publique, assure une grande stabilité au profil de l'emploi dans la MRC.



Source : Statistique Canada, enquête nationale auprès des ménages (ENM), 2011. Compilation faite par Emploi-Québec.

Taux global de non-réponse (TGN) : Plus le TGN est élevé, plus le risque de biais dû à une non-réponse est élevé. Un TGN de plus de 40 % est à interpréter avec circonspection et, à 50 % et plus, la donnée n'est pas publiée.

Figure 1-2 Navettage des personnes en emploi ayant un lieu habituel de travail ou travaillant à domicile, 2010 – MRC des Collines-de-l'Outaouais (30,4 %)

1.2.1.3 Historique du développement de l'agriculture

Cette section vise à retracer l'apparition et les grands jalons de l'agriculture dans la région de l'Outaouais. Elle s'inspire principalement de l'ouvrage réalisé sous la supervision de Chad Gaffield : Histoire de l'Outaouais (1994)⁶.

La présence humaine dans la région de l'Outaouais devance le début de la colonisation. L'analyse d'ossements humains retrouvés dans la région indique une possible habitation du territoire il y a plus de 6 280 ans. Ce sont principalement les Algonquins qui peuplent les régions et qui entretiennent des relations avec les nations voisines lorsque les explorateurs et les missionnaires y mettent les pieds pour la première fois. La présence des Premières Nations a forgé et influencé la colonisation, notamment en facilitant le commerce. Cette période des premiers contacts entre les civilisations a permis de connaître

⁶ Gaffields, Chad et coll. (1994). Histoire de l'Outaouais.

l'importance du potentiel de la région pour la traite de fourrures, mais également des richesses de ses forêts, notamment les pins blancs.

L'apparition de l'agriculture dans la région est liée à l'essor de l'industrie forestière qui s'amorce dès le début du 19^e siècle. Parallèlement, l'incertitude de cette industrie « explique la persistance de plusieurs à poursuivre la recherche de terres pour y établir leur famille ». En effet, en plus d'offrir un travail saisonnier, l'industrie forestière connaît des fluctuations importantes : la capacité de production et l'attrait commercial d'une région dépendant, en plus de la demande des marchés européens, de la capacité d'attirer des familles pour s'établir près des ressources. Ainsi, il n'est pas étonnant de mesurer l'importance accordée à la culture agraire par Philemon Wright, le personnage historique à qui la naissance de l'industrie forestière dans la région est attribuée.

Cet attachement à la terre se mesure également dans la population du 19^e siècle, notamment dans les recensements effectués. Ainsi, bien que les habitants de la région exercent plusieurs métiers au cours d'une même année et maintiennent un lien avec l'industrie forestière, « la grande majorité des hommes se déclarent fermiers ». Par exemple, les hommes vont travailler pour de courtes périodes sur le chantier du canal de l'Outaouais avant de retourner sur la terre et de s'occuper l'hiver durant à la coupe de bois.

La hausse de la population agricole connue au 19^e ne se poursuit pas au siècle suivant. Malgré ce ralentissement et la régression qui s'en suit, la région connaît tout de même un défrichement jusqu'en 1941. Durant cette année, il est intéressant de constater que près des deux tiers des agriculteurs occupent un travail à l'extérieur de la ferme, principalement dans l'industrie forestière. Les grands mouvements agricoles n'ont donc pas épargné l'Outaouais, que ce soit l'exode rural, la diversification des activités dans des agglomérations rurales ou l'apparition des sociétés agricoles (fin 19^e) et des coopératives (première moitié du 20^e siècle). L'unicité de l'occupation et de l'apparition d'un espace agricole propre à la région tient avant tout dans la complémentarité entre la forêt et la terre. Ce lien est tout aussi important dans l'organisation de l'économie de la région que dans le développement d'une typologie de territoires agricoles, où le type agroforestier prédomine.

L'émergence d'une réalité plus urbaine et la tertiarisation de l'économie contribuent à effriter les liens qu'avaient tissés entre elles l'agriculture et la foresterie. Par exemple, la construction du barrage de Chelsea, réalisé à la même période que celle du barrage de Rapides-Farmer à Gatineau, a entraîné l'inondation de terres agricoles. L'électrification puis le développement routier de la région stimulent une forte croissance industrielle. Dans la seconde moitié du 20^e siècle, s'installe un lien de dépendance entre le pôle d'emploi Ottawa-Gatineau et les municipalités du sud de l'Outaouais.

Un inventaire du patrimoine bâti, piloté par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et le ministère de la Culture, a été réalisé dans la région entre 2009 et 2011. Ce recensement a permis de mesurer la présence et une certaine persistance du patrimoine agricole dans la région.

À partir du portrait agroalimentaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (données tirées du fichier d'enregistrement des producteurs agricoles du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), extraites en novembre 2013 et provenant du recensement 2010) on peut remarquer que; depuis les 10 dernières années la production agricole de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais procurait de l'emploi direct à plus de 350 personnes et générait des revenus de 17,7 millions de dollars, une augmentation de 9 % depuis 2007. Au premier rang des activités agricoles de la MRC, la production bovine constituait l'occupation principale de 51 % des fermes de la MRC et générait 44 % des revenus agricoles. En 2013, 82 entreprises bovines étaient assurées au programme

d'assurance stabilisation des revenus agricoles. 11 entreprises tiraient leur revenu principal de la production laitière, soit près de 5 % des fermes de la MRC. La MRC comptait 53% des élevages de chevaux de la région de l'Outaouais, 29 entreprises en production horticole et 43 entreprises pour les autres productions (oléagineux, fourrages, acériculture et boisés agricoles).

1.2.1.4 Caractéristiques géophysiques

1.2.1.4.1 Topographie

La MRC présente un relief varié. Elle abrite un agencement de montagnes de faible altitude, de nombreux lacs, des terrains moins accidentés et des vallées principalement agricoles, résidentielles, de villégiature et récréatives⁷. Puisque la MRC est située à proximité d'une grande agglomération urbaine facilement accessible, « on retrouve un grand nombre de résidences principales dans la portion sud du territoire et une mixité de résidences permanentes et de villégiature le long des rivières ainsi que sur le pourtour des lacs, dont la concentration la plus importante se situe dans la municipalité de Val-des-Monts »⁸.

Contrairement aux autres MRC du Québec, où les zones agricoles sont adjacentes et ceignent une ville ou un village, celles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont morcelées (carte 2). La topographie variée du territoire explique cette disposition. Les zones agricoles de la MRC sont principalement concentrées dans trois municipalités : Pontiac, La Pêche et Notre-Dame-de-la-Salette⁹. Les zones agricoles de Pontiac sont situées sur des plaines s'étendant de la rivière de l'Outaouais aux collines du parc de la Gatineau; celles de La Pêche et Notre-Dame-de-la-Salette occupent des terres près des rivières et à la base des collines de la région.

1.2.1.4.2 Climat

Le climat et les événements météorologiques influencent grandement l'agriculture. En effet, les conditions bénéfiques pour certaines cultures peuvent parfois être risquées pour d'autres.

La tendance moyenne du climat du Québec a été recueillie et publiée sur le site internet agrométéo.org :

- En moyenne, du 1^{er} avril au 31 octobre, la MRC des Collines-de-l'Outaouais a reçu des précipitations totalisant de 458 mm à 551 mm¹⁰. La MRC se classe donc parmi les régions dont les précipitations sont moins abondantes que la moyenne québécoise.
- La mesure des unités thermiques maïs (UTM) permet de choisir des plantes qui pourront s'accommoder au climat d'un lieu déterminé. La moyenne du cumulatif des UTM du sud de la MRC des Collines-de-l'Outaouais se situe entre 2 507 et 3 026¹¹ et entre 2 247 et 2 506 au nord. Les activités aux champs sont suspendues annuellement par la période hivernale. En moyenne, le dernier gel pour la MRC se produit entre le 11 mai et le 16 mai, pour les municipalités les plus

⁷ Service de l'aménagement et de l'environnement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (SAE) (2009). MRC des Collines de l'Outaouais. Documents sur les objets de la révision (en ligne).
<http://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/dor.pdf>

⁸ Ibidem

⁹ CPTAQ (2018). Données cartographiques 2018 Google. Gouvernement du Québec (en ligne).
https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/

¹⁰ Agrométéo Québec, CRAAQ (2003). Moyenne du cumul des précipitations entre le 1^{er} avril et le 31 octobre. Période de référence 1974-2003. Gouvernement du Canada (en ligne).
<http://www.agrometeo.org/pdf/precipitationsAvrOctMOY19742003.pdf>

¹¹ Agrométéo Québec, CRAAQ (2008). Moyenne du cumul des unités thermiques maïs (UTM). Période de référence 1979-2008. Gouvernement du Canada (en ligne).
http://www.agrometeo.org/pdf/MOY_Long_1979_2008.pdf

au sud, et entre le 17 et le 23 mai, pour celles plus au nord¹². D'autre part, la première gelée survient en moyenne entre le 28 septembre et le 5 octobre, pour les municipalités du sud, de la MRC et entre le 20 et le 27 septembre, pour celles du nord¹³.

- Finalement, la longueur moyenne de la saison de croissance de la MRC est de 200 à 207 jours, pour les municipalités au sud, et de 191 à 199, pour celles du nord¹⁴.

En conclusion, le climat ne constitue pas un facteur limitatif pour la plupart des cultures produites au Québec. Le profil cultural de la MRC est plutôt façonné par les types de sols.

1.2.1.4.3 Hydrographie

Comme illustré sur la carte 3, deux cours d'eau importants traversent la MRC : les rivières des Outaouais et Gatineau. De nombreux autres cours d'eau et lacs parsèment le territoire. Le réseau hydrographique de la MRC comprend six bassins versants, dont les principaux sont ceux de la rivière des Outaouais (immédiat), de la rivière Gatineau, de la rivière Blanche (ouest) et de la rivière du Lièvre¹⁵. Ces cours d'eau se déversent dans la rivière des Outaouais qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent.

La carte 3 indique également l'emplacement des cours d'eau de moindre envergure et des milieux humides qui ont été identifiés jusqu'à ce jour sur le territoire de la MRC.

La MRC possède différentes compétences en matière de gestion des cours d'eau sur son territoire. Ses pouvoirs lui sont conférés par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (LCM); ils concernent spécifiquement l'écoulement des cours d'eau. Selon la LCM, les MRC peuvent également intervenir sur la régularisation des niveaux d'eau et les travaux d'aménagement du lit d'un lac. La MRC des Collines-de-l'Outaouais a d'ailleurs adopté en 2010 un règlement régissant l'écoulement des eaux.

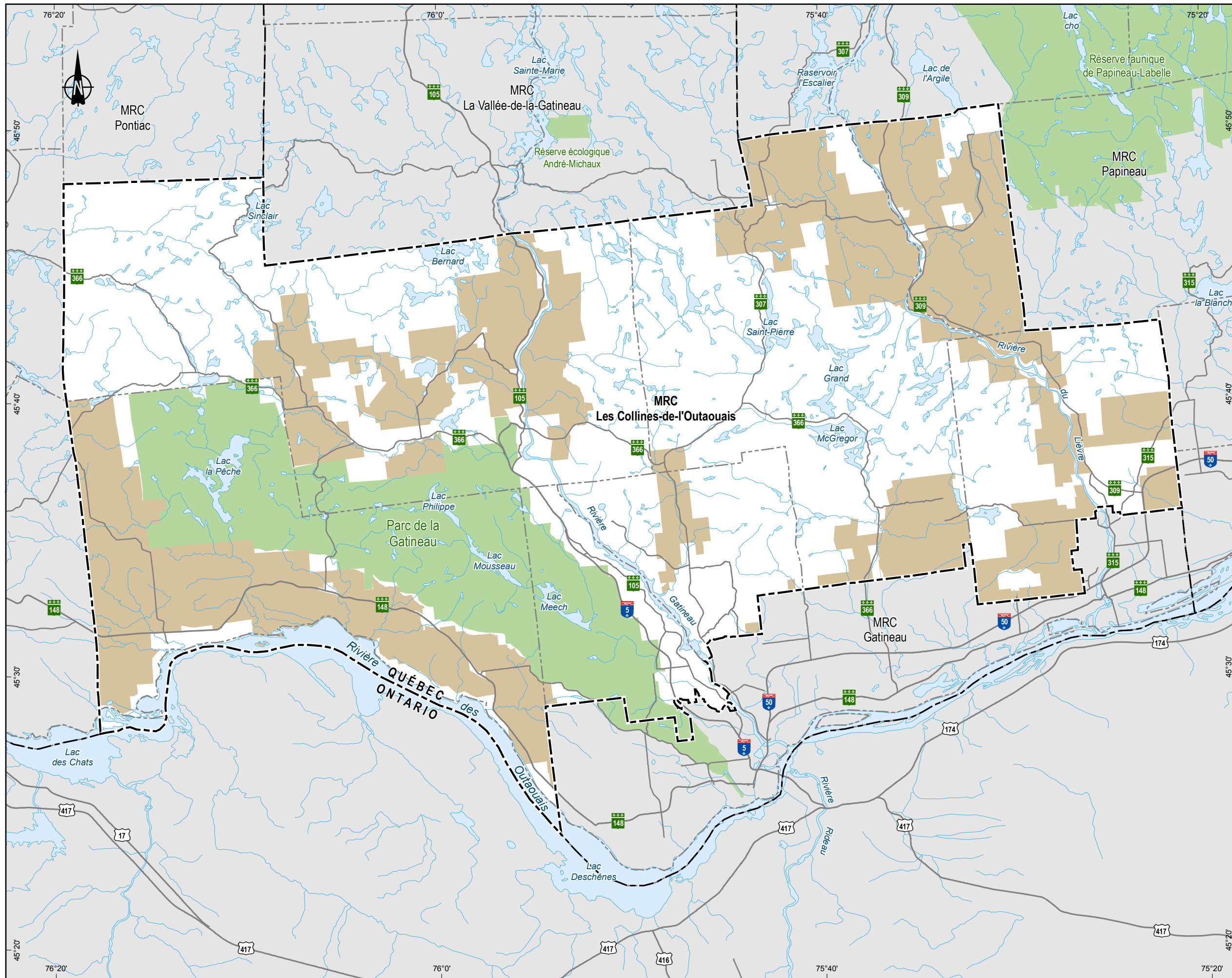
Les MRC peuvent ainsi intervenir sur tous les cours d'eau, à l'exception de ceux mentionnés dans la LCM, notamment les fossés utilisés aux seules fins de drainage et d'irrigation, qui n'existent qu'en raison d'une intervention humaine, et dont la superficie du bassin versant est inférieure à 100 ha. Il faut en conclure que plusieurs fossés de drainage agricole, bien qu'ils puissent avoir une incidence sur les dynamiques hydrologiques, ne relèvent pas de la gestion de la MRC.

¹² Agrométéo Québec, CRAAQ (2008). Moyenne de la date du dernier gel printanier (seuil 0 degré Celsius). Période de référence 1979-2008. Gouvernement du Canada (en ligne). <http://www.agrometeo.org/pdf/datesGel0PriMOY19792008.pdf>

¹³ Ibidem.





¹⁴ Agrométéo Québec, CRAAQ (2008). Moyenne de la longueur de la saison de croissance. Période de référence 1979-2008. Gouvernement du Canada (en ligne). <http://www.agrometeo.org/pdf/saisCroissanceLongMOY19792008.pdf>

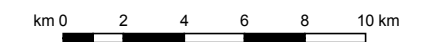
¹⁵ Ministère des Ressources naturelles et Faune (2010). L'hydrographie et les bassins versants de l'Outaouais. Région de l'Outaouais (en ligne). <http://mern.gouv.qc.ca/publications/outaouais/carte-hydrographie.pdf>

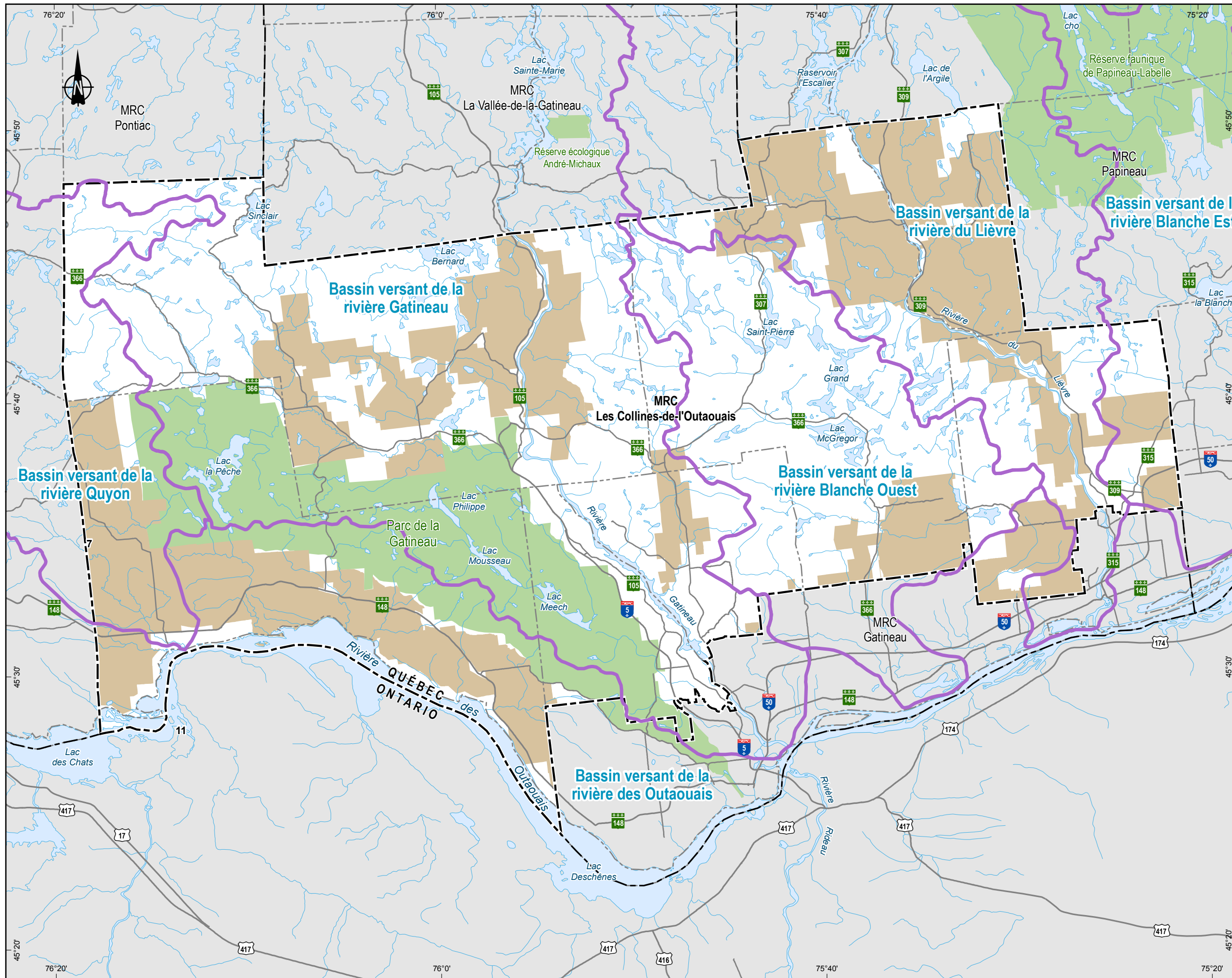


Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Localisation des zones agricoles

-  Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
-  Limite de municipalité
-  Aire protégée
-  Zone agricole

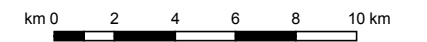




Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Hydrographie et bassins versants

- Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
 - Limite de municipalité
 - Aire protégée
 - Zone agricole
- HYDROGRAPHIE ET BASSINS VERSANTS
- Plan d'eau
 - Cours d'eau
 - Bassin versant



1.2.1.4.4 Sols

La carte 4 (Potentiel agricole – Aménagement rural et développement de l'agriculture (ARDA)) classe plusieurs sols dans les catégories 3 et 4, avec des facteurs limitatifs allant de sérieux à très graves, surtout liés à leur basse fertilité (F), ce qui, selon cette référence, peut restreindre la gamme de cultures. Pourtant, à la suite de travaux d'amélioration de la fertilité, ces sols offrent un très bon rendement. Par conséquent, dans un objectif d'aménagement du territoire, il est plus précis de se rapporter à la cartographie des séries de sols.

De façon générale, l'examen des sols de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (carte 5) montre que, à l'exception de Notre-Dame-de-la-Salette, qui présente des sols argileux, La Pêche, Val-des-Monts, L'Ange-Gardien et la portion nord de Pontiac, Chelsea et Cantley présentent principalement des sols de type loam sableux¹⁶. Pour leur part, les sols du sud du territoire, qui longent la rivière des Outaouais, sont surtout composés d'argile et d'argile sableuse¹⁷. Le territoire est tout de même parsemé de différents types de sols, tels que des poches de loam argileux, de limon, de sable limoneux et organique.

Les études pédologiques des comtés de Gatineau et de Pontiac (1962) ainsi que de Hull, de Labelle et de Papineau (Paul Lajoie, 1967) suggèrent que les terres de part et d'autre de Gatineau et de Hull, comprises dans une bande de 2,5 km à 5,5 km entre la rivière des Outaouais et les montagnes, sont dominées par l'argile (Sainte-Rosalie, Rideau, Dalhousie, Brandon). Leur vaste superficie et leur texture rendent ces sols propices aux grandes cultures comme le maïs, le soya, les céréales. À la limite ouest de cette bande de territoire, les sols ont une texture sablonneuse (fin loameux Achigan et fin Saint-Thomas).

À mesure que l'on remonte vers le nord, dans les bassins des rivières Gatineau, Blanche et du Lièvre, les sols loameux (limoneux Pontiac, sableux Gatineau, sableux Larose, sableux Saint-Colomban, loameux Ripon, sableux Piedmont) sont plus présents. La texture plus légère de ces sols les rend propres à la plupart des cultures. Toutefois, leur superficie plus modeste peut limiter la rentabilité des grandes cultures. Ces sols sont très bien adaptés aux cultures fourragères et maraichères. Ces dernières peuvent dégager des marges bénéficiaires très intéressantes, notamment dans le cas des cultures maraichères intensives sur de petites superficies.

1.2.1.5 Occupation de la zone agricole

La zone agricole décrétée par la MRC couvre une superficie de 72 054 ha, représentant plus du tiers (35 %) de son territoire (carte 2). On peut noter les faits suivants :

- La municipalité de Pontiac possède les plus vastes étendues de terres agricoles de la MRC, soit 21 219 ha (29,4 %); suivent dans l'ordre :
 - La Pêche : 15 993 ha (22,2 %);
 - Val-des-Monts : 14 175 ha (19,7 %);
 - Notre-Dame-de-la-Salette : 9 804 ha (13,6 %);
 - L'Ange-Gardien : 9 026 ha (12,5 %);
 - Cantley : 1 736 ha (2,4 %);
 - Chelsea : 101 ha (0,1 %);

¹⁶ Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2017). Type de sols de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais. Info-sols.ca Outaouais. Gouvernement du Québec (en ligne). <http://www.info-sols.ca/carte.php#>

¹⁷ Ibidem

- La superficie productive compte près de 18 000 ha, soit 25 % de la superficie totale de la zone agricole de la MRC, occupée notamment par la culture de céréales, les prairies et les pâturages.
- Les municipalités de La Pêche, L'Ange-Gardien, Pontiac et Val-des-Monts représentent 92 % de la superficie cultivée de la MRC.¹⁸

Tableau 1-5 Superficie de la zone agricole (hectares)

Municipalité	Superficie zone agricole (ha)	Portion de la zone agricole totale de la MRC (%)	Superficie cultivée ¹ (ha)	Superficie cultivée ¹ Portion de la zone agricole (%)	Érablière (ha)
Cantley	1 736	2,4	415	24	0
Chelsea	101	0,01	42	42	0
La Pêche	15 993	22,2	4 052	25	45
L'Ange-Gardien	9 026	12,5	2 290	25	25
Notre-Dame-de-la-Salette	9 804	13,6	926	9	7
Pontiac	21 219	29,4	8 211	39	43
Val-des-Monts	14 175	19,7	1 819	13	180
Total MRC	72 054	100,0	17 755	25	301

Source : Schéma d'aménagement et de développement révisé et données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 2010

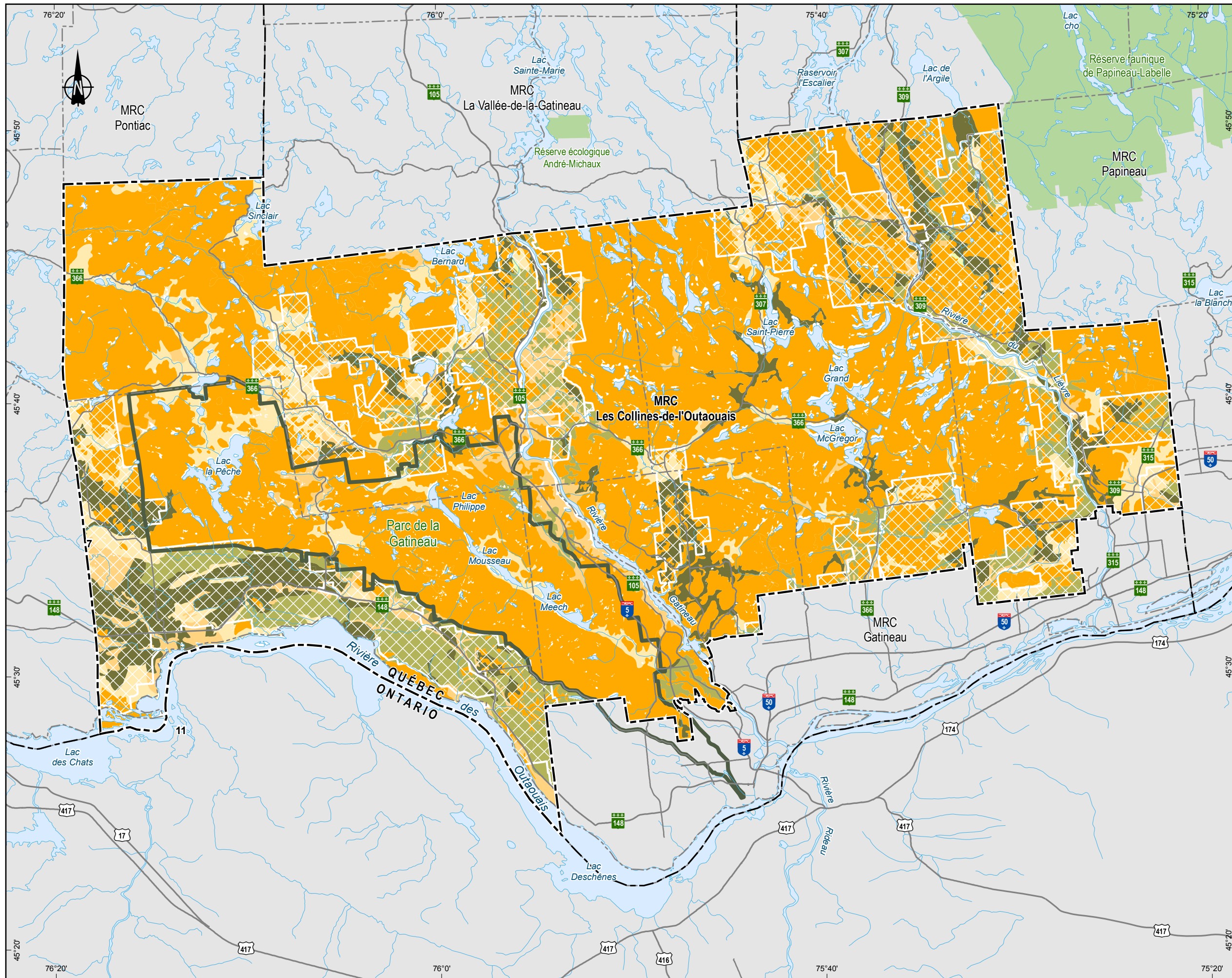
¹ La superficie cultivée inclut les superficies en céréales, en prairie et en pâturage

Depuis, l'entrée en vigueur du décret de zone agricole révisée, 239 ha ont été exclus de la zone agricole et 45 ha y ont été inclus, pour une diminution totale 194 ha¹⁹. Au niveau régional, la différence est notable : MRC La Vallée-de-la-Gatineau, gain net de 38 ha; MRC de Papineau, perte de 76 ha; MRC de Pontiac, gain de 62 ha; Ville de Gatineau, gain de 45 ha.

Les données qui détaillent avec précision l'utilisation du sol de la zone agricole sont plutôt fragmentaires. Elles permettent difficilement de tirer des conclusions ou des tendances. Il est tout de même possible de constater qu'en 2011, la superficie des terres en culture, qui atteignait 15 408 ha (selon les fermes déclarantes), équivaut approximativement à la superficie des terres naturelles pour le pâturage et aux terres boisées et humides. La proportion des terres boisées et humides, sans être prédominante, correspondant à une utilisation importante des terres des fermes déclarantes. Entre 2011 et 2016, les fermes déclarantes ont mentionné une baisse de la superficie des terres de 17,5 %. Cette contraction est plus importante que la diminution du nombre de fermes déclarantes pour ce type d'utilisation du sol, qui se situe plutôt à 8 %.

¹⁸ MRC des Collines-de-l'Outaouais, 1998. Schéma d'aménagement et de développement révisé.

¹⁹ Commission de protection du territoire agricole du Québec – Annexe statistique 2016-2017.



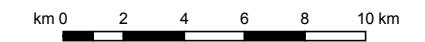
Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Potentiel agricole

- Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
- Limite de municipalité
- Aire protégée
- Zone agricole

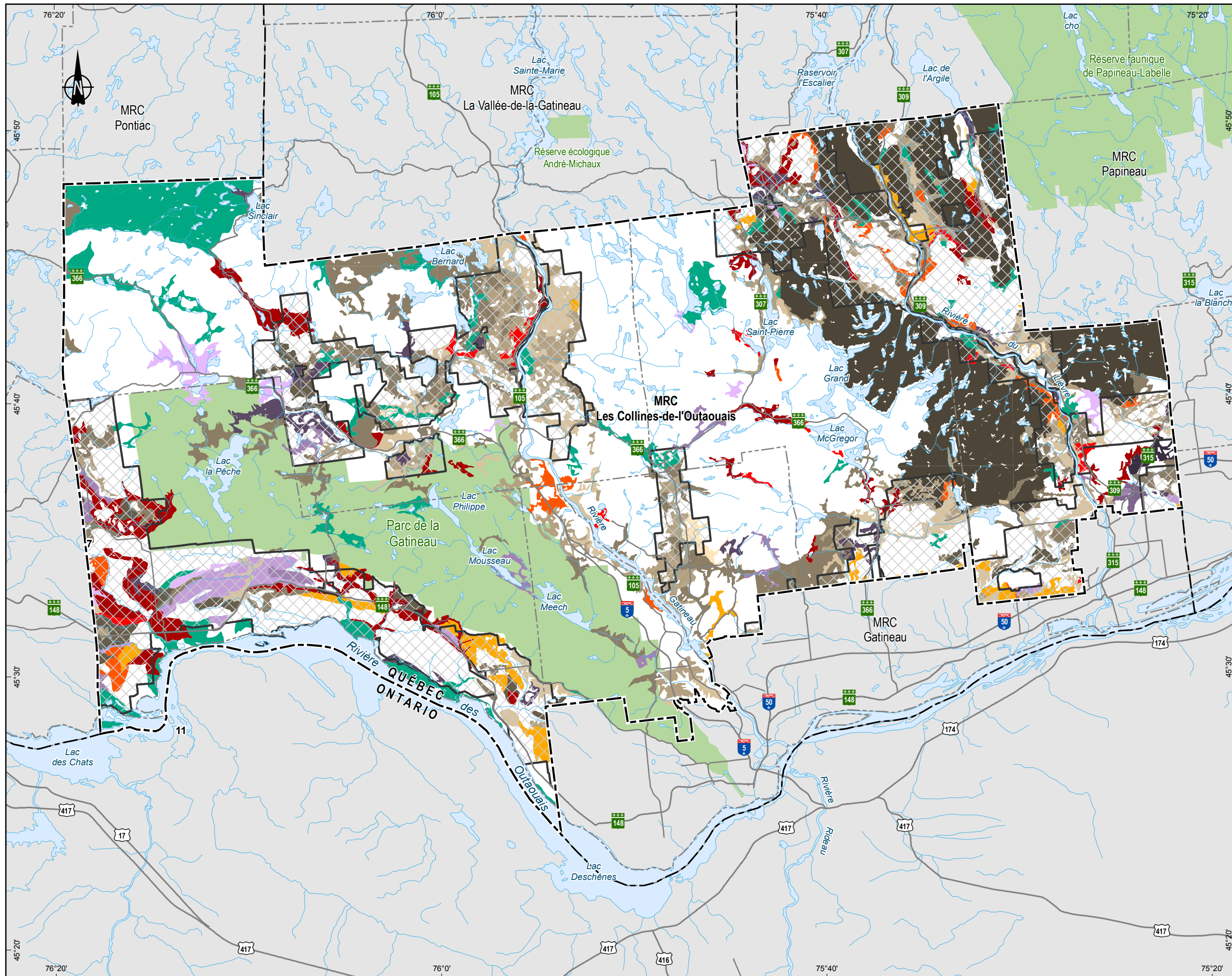
POTENTIEL AGRICOLE

- Sols organiques
- Sols comportant des limitations qui restreignent quelque peu le choix des cultures ou imposent des pratiques modérées de conservation
- Sols comportant des limitations modérément graves qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation
- Sols comportant de graves limitations qui restreignent le choix des cultures ou imposent des pratiques spéciales de conservation
- Sols qui sont l'objet de limitations très graves et ne conviennent qu'à la production de plantes fourragères vivaces, mais susceptibles d'amélioration
- Sols inutilisables soit pour la culture soit pour les plantes fourragères vivaces



CARTE 4

Juin 2018



Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Pédologie

- Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
- Limite de municipalité
- Aire protégée
- Zone agricole

PÉDOLOGIE

- TA -- argile
- TEA -- à texture argileuse
- TEL -- à texture loameuse
- TES -- à texture sableuse
- TL -- loam
- TLA -- loam argileux
- TLLI -- loam limoneux
- TLS -- loam sableux
- TLSTF -- loam sableux très fin
- TLSF -- loam sableux fin
- TO -- organique
- TS -- sable
- TSTF -- sable très fin
- TSF -- sable fin
- TSFL -- sable fin loameux
- TSL -- sable loameux
- TSG -- sable grossier

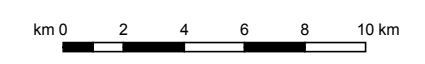


Tableau 1-6 Utilisation des terres dans les fermes déclarantes de la MRC 2011-2016

Utilisation des terres	Unité de mesure	2011	2016
Terres en culture (excluant la superficie en arbres de Noël)	Nombre de fermes déclarantes	260	239
	Hectares	15 408	12 706
Terres en jachère	Nombre de fermes déclarantes	2	5
	Hectares	X	17
Pâturages cultivés ou ensemencés	Nombre de fermes déclarantes	102	89
	Hectares	2 761	2 891
Terres naturelles pour le pâturage	Nombre de fermes déclarantes	185	145
	Hectares	5 020	4 135
Terres boisées et terres humides	Nombre de fermes déclarantes	208	197
	Hectares	10 909	X
Superficie en arbres de Noël, en terres boisées et en terres humides	Nombre de fermes déclarantes	208	197
	Hectares	10 926	8 784
Toutes les autres terres	Nombre de fermes déclarantes	231	183
	Hectares	X	1 603

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0406-01 Utilisation des terres

X Confidentiel en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique

1.2.1.6 Caractéristiques paysagères, patrimoine bâti et naturel

Les paysages peuvent être définis comme des parties de territoire telles que perçues par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations. La présente section met en lumière certaines des initiatives visant à recenser, protéger et améliorer la cohabitation entre certaines des composantes présentes sur le territoire.

1.2.1.6.1 Paysages et territoires d'intérêt culturel en zone agricole

Le territoire de la MRC abrite également de nombreux sites d'intérêt culturel qui bénéficient de divers niveaux de protections :

- Classement fédéral par le Bureau d'examen des édifices fédéraux à valeur patrimoniale;
- Reconnaissance par la MRC;
- Statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Ces sites d'intérêt culturel témoignent de la colonisation et d'une occupation du territoire riche en histoire. Plusieurs cristallisent le lien entre la colonisation du territoire et l'industrie forestière (p. ex : moulins à scie). L'imbrication de l'agriculture et de l'industrie forestière permet de mieux saisir le développement de la région par la reconnaissance de ces sites distribués sur le territoire. La carte 6 présente les immeubles et sites patrimoniaux cités ainsi que les sites archéologiques.

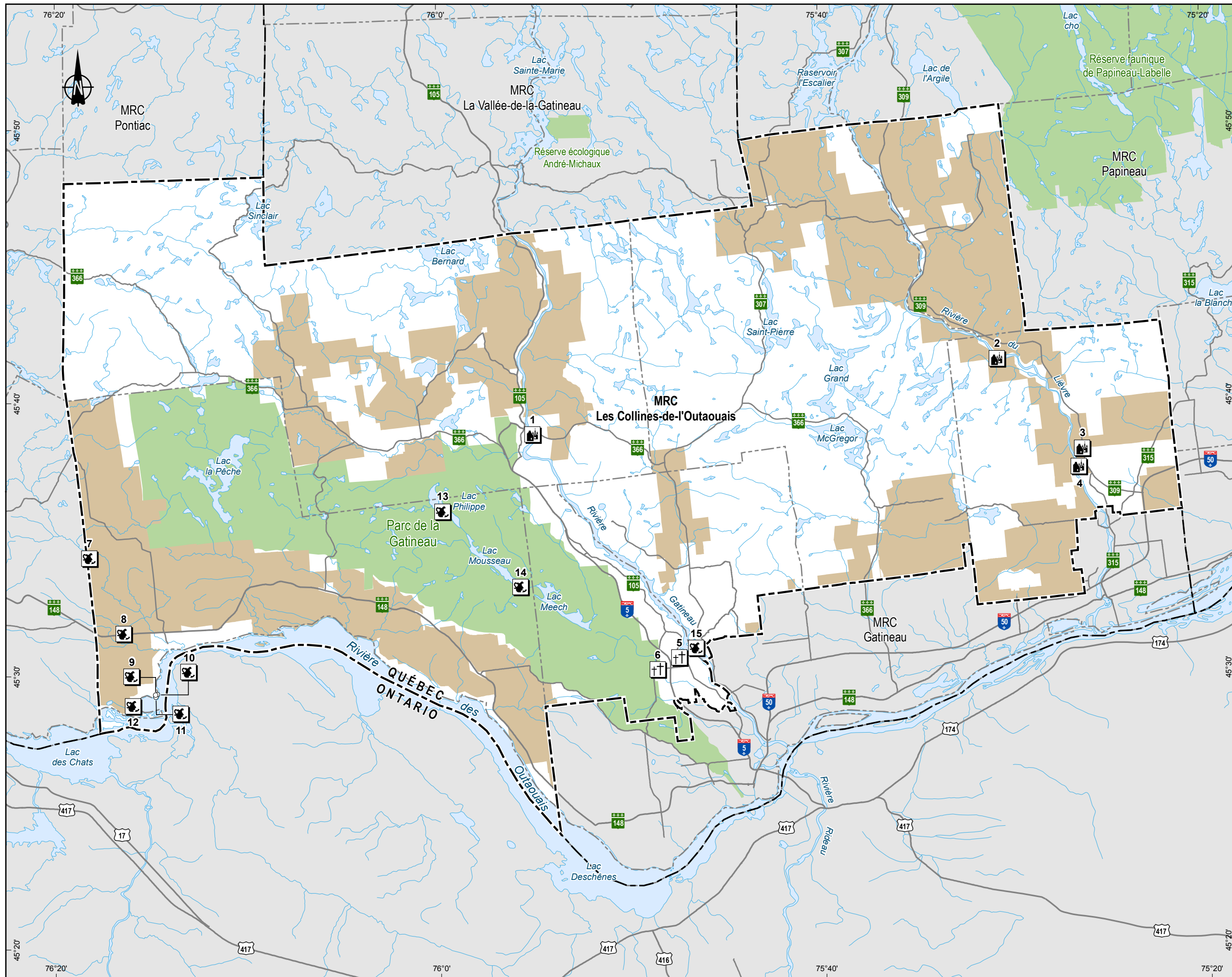
1.2.1.6.2 Territoires d'intérêt écologique

Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC rassemble l'ensemble des parties du territoire qui présentent un intérêt d'ordre faunique. Le document s'intéresse plus particulièrement aux habitats :

- Du cerf de Virginie;
- Du grand héron;
- De la sauvagine;
- Des oiseaux nicheurs;
- D'autres espèces identifiées (p. ex : rat musqué, rainette).²⁰





À ces secteurs s'ajoute évidemment le parc de la Gatineau, qui occupe environ 17 % du territoire de la MRC. Le *Plan de la capitale du Canada*, appliqué par la Commission de la capitale nationale, désigne le parc comme « une aire de patrimoine naturel de catégorie II » protégée et gérée d'abord pour préserver les écosystèmes où les processus naturels prédominent et la restauration du patrimoine naturel est favorisée. Le plan reconnaît aussi l'importance d'étendre les efforts de conservation à l'extérieur des limites du parc de la Gatineau.

²⁰ MRC Les Collines-de-l'Outaouais, 2017. Schéma d'aménagement et de développement.


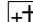


Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Patrimoines et sites archéologiques

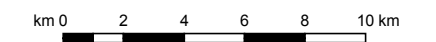
-  Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
-  Limite de municipalité
-  Aire protégée
-  Zone agricole

PATRIMOINES

-  Immeubles patrimoniaux cités
 - 1 Maison Fairbairn
 - 2 Église anglicane Saint-John-in-the-Wilderness
 - 3 Maison Corrigan
 - 4 Maison Cosgrove
-  Sites patrimoniaux cités
 - 5 Cimetière des Pionniers de Chelsea
 - 6 Cimetière protestant d'Old Chelsea

SITES ARCHÉOLOGIQUES

-  Sites archéologiques connus
 - 7 Site archéologique Quyon (BjGb-2)
 - 8 Site archéologique Quyon (BjGb-1)
 - 9 Site archéologique Ferme Mondion (BiGb-6)
 - 10 Site archéologique Pointe Mondion (BiGb-3)
 - 11 Site archéologique Poste Mondion-Les-Chats (BiGb-4)
 - 12 Site archéologique Village de Pontiac (BiGb-5)
 - 13 Site archéologique Camping du ruisseau Smith (BjFx-2)
 - 14 Site archéologique Lac Mousseau (BjFx-1)
 - 15 Site archéologique Réservoir Chelsea (BjFw-1)



1.2.1.7 Terres en friche

La friche réfère à une terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée. Une friche supporte une végétation naturelle et incontrôlée où différents types de végétation se succèdent. (citation tirée de Agriculture et Agroalimentaire Canada, Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation, juillet 2008)

Afin d'enrichir et de documenter plusieurs outils de planification stratégique, notamment la version révisée du plan d'aménagement et de développement, un important travail de caractérisation du territoire agricole a été réalisé (carte 7). Ce travail s'est notamment intéressé à l'identification et à la qualification des friches agricoles. La caractérisation a pu profiter des travaux pilotés par le service du développement économique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui développe depuis 2007 le projet de la Banque de terres agricoles.

La classification des friches agricoles a été rendue possible par la création d'une méthodologie propre au contexte local, par l'analyse de photographies aériennes infrarouges, ainsi que par la validation au terrain et le croisement de données agronomiques.

La superficie de friches agricoles de la MRC totalise 6 546 ha. Les friches représentent donc environ 3 % de la superficie de l'ensemble du territoire de la MRC et 6,5 % de l'ensemble de la zone agricole.

De ces friches :

- Plus de 71 % se situent en zone agricole décrétée;
- 47 % correspondent à des friches herbacées;
- Près du tiers se situe dans la municipalité de Pontiac;
- Deux tiers ont un potentiel agricole élevé;
- 18 % ne sont plus propices au développement de l'agriculture ou de l'élevage.²¹

1.2.1.8 Caractéristiques environnementales

Les entreprises agricoles doivent obligatoirement tenir compte de la réglementation environnementale en vigueur. La présente section illustre l'impact de la réglementation sur le développement de l'agriculture de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

1.2.1.8.1 Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le règlement sur les exploitations agricoles (REA) exige que les producteurs agricoles fournissent certains documents, tels que des bilans de phosphore, un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), un rapport de caractérisation des déjections animales, des recommandations d'amas de fumier solide au champ et, lorsque requis, un avis de projet ou un certificat d'autorisation. Le territoire de la MRC est bien couvert par différentes organisations qui offrent des services professionnels en agroenvironnement, notamment des organismes de bassin versant (Agence de bassin versant des 7 et Comité de bassin versant

²¹ Centre local de développement des Collines-de-l'Outaouais, Banque de terres agricoles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais : Outil de simplification de réalisation de projets agricoles, Hugues Dupuy, Simon Ouellet, Emmanuel Roy, 2014.

de la rivière du Lièvre), des clubs-conseils (Club de gestion des sols du Pontiac et Club services environnementaux de l'Outaouais), et des entreprises privées (Bélanger Agro-Consultant). Autre point positif pour le développement de l'agriculture : comme aucune municipalité de la MRC ne compte de bassin versant dégradé par un surplus de phosphore (annexes II et III du REA), les entreprises agricoles ne subissent pas de contrainte à l'égard de l'augmentation des superficies en culture.

1.2.1.8.2 Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)

Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), adopté le 14 août 2014, soumet certaines entreprises agricoles à des exigences lorsqu'elles exploitent des superficies qui recoupent les aires de protection de structures de captage d'eau municipal. Ces exigences sont modulées en fonction des résultats de tests de qualité d'eau, notamment sur leur teneur en nitrate et nitrite ainsi que sur le degré de vulnérabilité de la nappe d'eau souterraine. L'évaluation de cette vulnérabilité fait appel au calcul de l'indice DRASTIC, qui tient compte de sept variables, entre autres le type de sol en surface et la profondeur de la nappe d'eau à partir de la surface du sol. Le RPEP classe la vulnérabilité selon les trois niveaux suivants : faible (DRASTIC inférieur ou égal à 100), moyen (DRASTIC de 101 à 180) et élevé (DRASTIC supérieur à 180).

Selon des données de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la majorité des puits privés et publics révèlent une classe de vulnérabilité moyenne (DRASTIC 101 à 180).

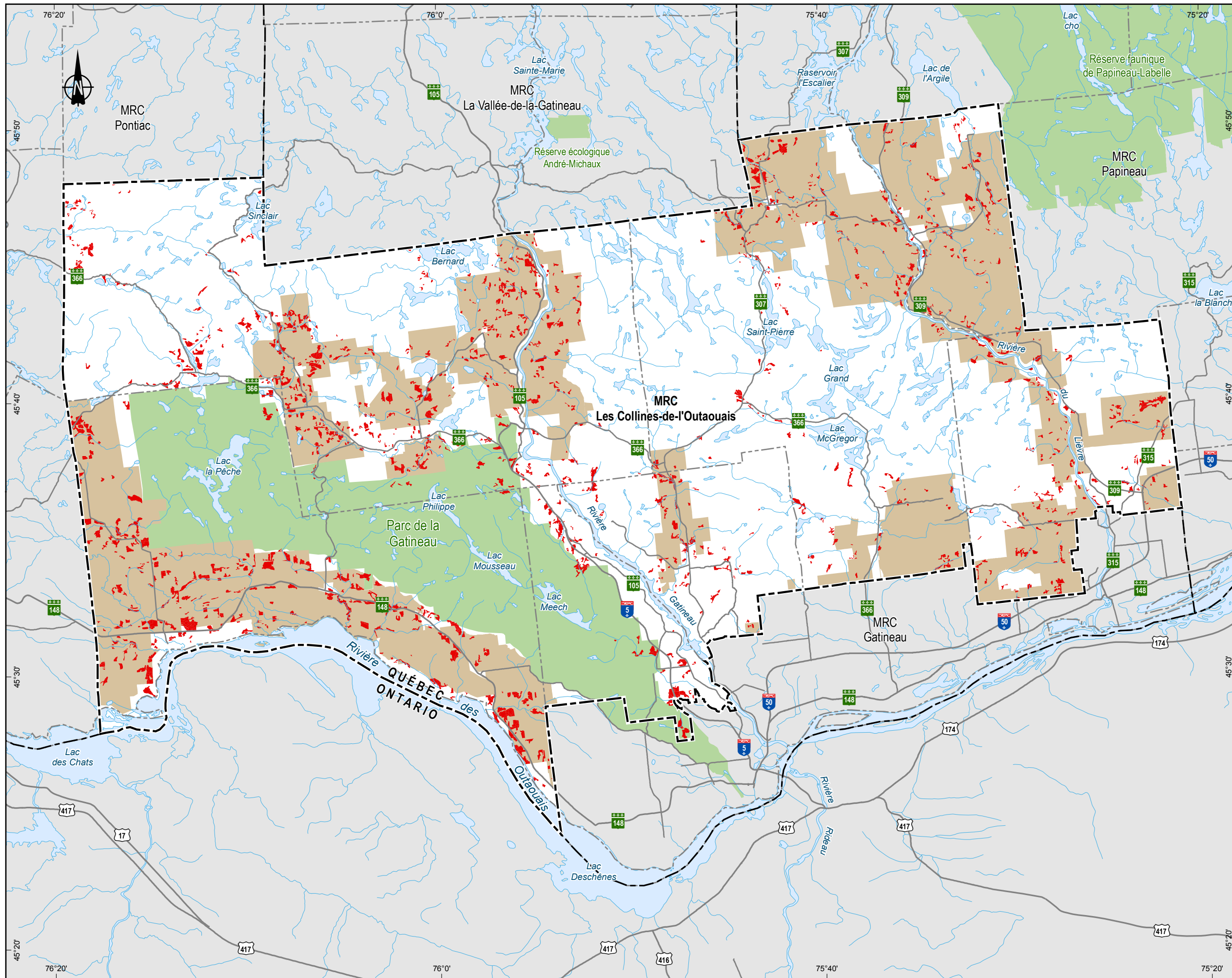
Les principaux impacts pour les activités agricoles sont les suivants :

- **Article 59** : interdiction d'aménager une cour d'exercice, de même que de stocker, à même le sol, des déjections animales, du compost ou des matières résiduelles fertilisantes.
- **Article 60** : interdiction d'aménager une aire de compostage.
- **Article 61** : interdiction d'aménager un ouvrage de stockage de déjections animales ou un bâtiment d'élevage d'animaux dans les premiers 100 m de l'aire de protection bactériologique.
- **Article 63** : le pâturage et l'épandage de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes non certifiées conformes aux normes CAN/BNQ 0413-200, CAN/BNQ 0413-400 ou BNQ 419-090 sont autorisés dans les aires intermédiaires de protection bactériologique et virologique. Toutefois, l'épandage de ces types de matières fertilisantes est interdit dans les premiers 100 m de l'aire de protection.
- **Article 64** : le pâturage et l'épandage de déjections animales, de compost de ferme ou de matières résiduelles fertilisantes doivent être effectués conformément à la recommandation d'un professionnel dans l'aire de protection intermédiaire bactériologique.

En termes de critères qui conditionnent les risques environnementaux de pertes d'éléments nutritifs dans les cours d'eau, Pontiac semble plus vulnérable. Cette municipalité se caractérise par les éléments suivants :






- Elle accueille plus de 80 % des superficies en grandes cultures (maïs, soya, céréales, canola) de la MRC. Les grandes cultures occupent plus du quart de sa superficie cultivée totale.
- Près de 50 % du total des unités animales produites dans la MRC se trouvent à Pontiac.
- Elle compte une bonne proportion de sols de texture argileuse, donc sensibles à l'érosion.

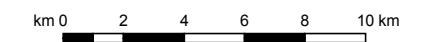
Toutefois, comme précisé à la section 2.1.8.1, plusieurs organisations de services-conseils en agroenvironnement sont présentes sur le territoire de la MRC.



Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Localisation des friches

-  Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
-  Limite de municipalité
-  Aire protégée
-  Zone agricole
-  Friche



1.2.1.9 Demandes à portée collective

Le processus de révision du schéma d'aménagement et de développement a établi que la MRC évaluerait la possibilité de soumettre les secteurs et ilots déstructurés à l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTA). D'ailleurs, depuis le 4 juin 2018, la suspension de traitement des demandes à portée collective est levée.

Une démarche de demandes à portée collective consiste à caractériser le territoire agricole afin d'identifier des ilots déstructurés selon les critères de la LPTA. Ces ilots correspondent à des ilots résidentiels existants, où l'agriculture est devenue impraticable. Par la suite, les dirigeants municipaux doivent déterminer les conditions minimales d'implantation par secteur. Ces conditions peuvent concerner la superficie minimale d'un lot pour qu'il puisse recevoir une nouvelle résidence ou la distance minimale entre la résidence et l'installation d'élevage la plus rapprochée. Toutefois, la possibilité de construire des résidences dans ces secteurs ne doit pas avoir pour effet de porter atteinte au développement des activités agricoles à proximité. Une fois la demande acceptée, il n'est plus nécessaire pour les municipalités locales d'obtenir l'aval de la CPTAQ pour autoriser des usages résidentiels à l'intérieur des ilots déstructurés, pourvu qu'ils soient conformes à la réglementation en vigueur.

1.2.2 Activités agricoles

1.2.2.1 Importance de l'agriculture dans l'économie locale

Les sections qui suivent précisent les apports des différents types de production. Il faut d'abord souligner l'importance du secteur de l'agriculture, qui génère des revenus de 17,7 M\$ pour la MRC en 2010, ce qui correspondait alors à une hausse de 9 % depuis 2007. Cette hausse des revenus s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'exploitants. En effet, pour la même période, la MRC aurait subi une diminution de 3,5 % du nombre d'entreprises. Elle n'est donc pas à l'abri de cette tendance québécoise. À titre comparatif, l'ensemble de la région de l'Outaouais connaissait une baisse de 9 % du nombre d'exploitants entre 2007 et 2010.

En 2010, les 213 entreprises agricoles de la MRC représentaient près du quart (24,8 %) de l'ensemble de celles de la région de l'Outaouais. Par contre, leurs revenus atteignaient plutôt une proportion de 18,9 % des revenus régionaux. Les revenus moyens des entreprises sont effectivement inférieurs à ceux des autres MRC de l'Outaouais.

1.2.2.2 Caractéristiques des entreprises agricoles

Le tableau 1-7 illustre le nombre de fermes par municipalité et l'évolution de 2004 à 2017. Sur cette période, on peut remarquer les éléments suivants :

- Les entreprises agricoles sont présentes dans toutes les municipalités, sauf Chelsea;
- De 2004 à 2017, le nombre de fermes dans la MRC est passé de 233 à 230;
- En 2017, près de 90 % des fermes (205) étaient regroupées dans 4 municipalités, soit La Pêche, L'Ange-Gardien, Pontiac et Val-des-Monts;
- En 2017, la production de bovins de boucherie représentait 46 % du total des fermes de la MRC (105);

Tableau 1-7 Nombre de fermes par municipalité 2004-2017

Municipalité	2004	2010	2013	2017	Portion des fermes de la MRC en 2017 (%)
Cantley	12	10	10	9	3,9
Chelsea	4	0	0	0	0,0
La Pêche	64	53	57	61	26,5
L'Ange-Gardien	31	33	35	35	15,2
Notre-Dame-de-la-Salette	14	13	15	16	7,0
Pontiac	76	77	79	82	35,7
Val-des-Monts	32	27	25	27	11,7
MRC	233	213	221	230	
Total Outaouais	1 029	900	1 033	946	

Source : MAPAQ

La valeur des fermes varie fortement sur le territoire de la MRC. Cette situation traduit notamment la diversité du type et de la taille des exploitations agricoles. Il est à noter que près de la moitié (49 %) des fermes ont une valeur se chiffrant de 350 000 \$ à 1 000 000 \$ et que seulement 20 % des fermes ont une valeur qui excède le 1 000 000 \$. Le tableau 1-8 indique, par tranche, la valeur des fermes de la MRC.

Tableau 1-8 Nombre de fermes selon la valeur totale du capital agricole, 2011 et 2016

Valeur totale du capital agricole	2011	2016
Moins de 100 000 \$	9	6
100 000 \$ à 199 999 \$	20	16
200 000 \$ à 349 999 \$	66	35
350 000 \$ à 499 999 \$	56	27
500 000 \$ à 999 999 \$	91	106
1 000 000 \$ à 1 499 999 \$	32	38
1 500 000 \$ à 1 999 999 \$	10	18
2 000 000 \$ à 3 499 999 \$	12	21
3 500 000 \$ et plus	6	9

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0435-01 Fermes classées selon le capital agricole total

1.2.2.3 Productions agricoles

Cette section présente le portrait des productions végétales et animales, de l'acériculture, de l'agroforesterie et autres de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

1.2.2.3.1 Productions végétales

Le tableau 1-9, élaboré à partir de données du MAPAQ, illustre l'importance des productions végétales par municipalité de 2004 à 2018. On peut noter les éléments suivants :

- De 2004 à 2018, les superficies totales en culture ont augmenté de 435 ha, pour atteindre 18 872 ha;
- En 2018 :
 - La culture des plantes fourragères (prairie et pâturage) était de loin la production végétale la plus importante avec 14 939 ha, soit 79 % de la superficie cultivée de la MRC et 22 % de celle de l'Outaouais;
 - La culture des céréales (céréales, maïs, soya, canola) était la deuxième production en importance avec 3 160 ha, soit 17 % de la superficie cultivée de la MRC et 20 % de celle de l'Outaouais;
 - Les grandes cultures (plantes fourragères et céréales) représentaient donc 96 % de la superficie cultivée de la MRC et 21 % de celle de l'Outaouais, dont plus de 50 % se trouvaient dans la municipalité de Pontiac.
 - Plus de 80 % des superficies en grandes cultures se trouvaient à La Pêche, L'Ange-Gardien et Pontiac;
 - L'acériculture, avec 330 ha, représentait 1,7 % de la superficie exploitée de la MRC et 18 % de la superficie acéricole de l'Outaouais;
 - L'horticulture ornementale en champ (arbres feuillus, arbres de Noël, arbustes, conifères, gazon, vivaces et rosiers), avec 297 ha, représentait 1,6 % de la superficie cultivée de la MRC, mais plus de 50 % de la production horticole de l'Outaouais;
 - La culture en serre représentait 30 % de la production de l'Outaouais;
 - La culture fruitière représentait 0,2 % de la superficie cultivée de la MRC, mais 18 % de la production de l'Outaouais;
 - La culture de légumes représentait 0,5 % de la superficie cultivée de la MRC et 10,5 % de la production de l'Outaouais;

1.2.2.3.2 Productions animales

Le tableau 1-10, élaboré à partir de données du MAPAQ, illustre l'importance des productions animales par municipalité de 2004 à 2018. On peut remarquer les éléments suivants :

- De 2004 à 2018, sauf pour les productions de volailles, chevaux et autres (bisons, cerfs rouges, sangliers et wapitis), la plupart des cheptels ont diminué;
- Les productions de bovins de boucherie et de bovins laitiers ont connu une baisse de 3 883 unités animales de 2004 à 2018, ce qui correspond à la majorité de la diminution des productions animales de la MRC;
- En 2018 :
 - Les entreprises dans la production de bovins de boucherie étaient de loin la production la plus importante, avec 6 012 unités animales, ce qui représentait 81 % du cheptel de la MRC et 15 % de celui de l'Outaouais. La Pêche et Pontiac cumulaient 70 % du cheptel;
 - Les entreprises dans la production de bovins de lait, avec 539 unités animales, représentaient 7,3 % du cheptel de la MRC et 8,2 % de la production de l'Outaouais. Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts comptent plus de 80 % du cheptel;
 - Les entreprises dans la production de bovins (de boucherie et laitiers), avec 6 551 unités animales, représentaient près de 90 % du cheptel de la MRC et 18 % de celui de l'Outaouais;
 - Les entreprises dans la production équine, avec 370 unités animales, représentaient 5 % du cheptel de la MRC, mais 32 % de la production équine de l'Outaouais. Près de 70 % du cheptel se trouvait dans les municipalités La Pêche et Pontiac;
 - Les entreprises dans la production ovine, avec 287 unités animales, représentaient près de 4 % du cheptel de la MRC, mais près du 30 % de la production ovine de l'Outaouais. Près de 50 % du cheptel se trouvait à La Pêche;
 - Les entreprises dans la production porcine, avec 66 unités animales, représentaient près de 1 % du cheptel de la MRC, et 15 % de la production porcine de l'Outaouais.
 - Les entreprises dans la production de bisons, cerfs rouges, sangliers et wapitis, avec 69 unités animales, représentaient 1 % du cheptel de la MRC, mais 18 % de la production de l'Outaouais.

Tableau 1-9 Importance des productions végétales par municipalité de 2004 à 2018 (hectares)

Municipalité	Céréales			Fourrages			Pâturages			Légumes			Fruits			Horticulture ornementale – Champ			Horticulture ornementale – Conteneur			Cultures abritées			Acériculture			Autres*		
	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2017	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018
Cantley	9	1	0	236	234	332	180	-	-	5	8	9	6	8	8	4	1	0	0	0	0	0	0	0	19	0	0	2	-	-
Chelsea	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	-	-
La Pêche	167	115	72	1 931	2 017	3 894	1 920	-	-	16	18	40	6	3	3	13	<1	>1	0	0	<1	>0	>0	>1	47	45	57	6	-	-
L'Ange-Gardien	241	172	413	1 078	1 072	1 358	1 046	-	-	0	0	10	12	13	14	0	0	1	0	0	0	0	>0	>0	20	25	26	1	-	-
Notre-Dame-de-la-Salette	95	59	26	535	497	999	370	-	-	2	3	6	4	3	3	0	0	0	0	0	0	>0	>0	>0	16	7	7	0	-	-
Pontiac	2 140	2 223	2 363	3 920	3 647	6 552	2 341	-	-	3	7	29	0	11	13	182	246	294	0	>0	0	0	>0	0	28	43	69	0	-	-
Val-des-Monts	73	79	286	886	680	1 804	1 060	-	-	12	4	5	0	0	2	0	>0	>0	0	0	0	>0	>0	>0	195	180	171	15	-	-
MRC	2 725	2 649	3 160	8 644	8 147	14 939	6 959	-	-	38	40	99	28	38	43	199	248	297	0	>0	<1	<1	<1	>2	325	300	330	24	-	-
Total Outaouais	9 610	11 385	15 804	41 194	40 991	66 846	30 503	-	-	638	529	945	113	149	238	303	512	530	<2	2	>4	>4	<4	>7	1 928	1 640	1 878	248	-	-

Source : MAPAQ

ND : Les données ne sont pas disponibles en vertu des dispositions de confidentialité de la Loi sur la statistique.

* La catégorie autre correspond à des productions trop marginales dont le nombre n'est pas significatif (ex. : lin, tournesol, épeautre)

Tableau 1-10 Importance des productions animales par municipalité de 2004 à 2018 (unités animales)

Municipalité	Boucherie			Lait			Porc			Volaille			Cheval			Ovin			Autres*		
	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2018	2004	2010	2017	2004	2010	2018
Cantley	204	176	182	45	36	0	0	0	0	0	0	<1	12	47	27	0	2	2	0	0	0
Chelsea	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	9	ND	ND	7	ND	ND	ND	ND	ND
La Pêche	2 888	1 867	1 726	102	38	52	3	4	1	1	4	>2	100	180	137	121	145	143	6	20	>4
L'Ange-Gardien	638	51	557	225	74	53	0	0	2	0	0	<1	42	50	51	21	2	0	5	2	0
Notre-Dame-de-la-Salette	256	404	433	233	150	115	0	0	0	0	0	0	54	53	32	0	2	5	0	0	0
Pontiac	4 374	3 819	2 510	418	323	257	468	206	62	1	54	57	71	66	112	31	61	65	0	29	>13
Val-des-Monts	753	710	604	193	174	62	0	5	1	15	26	25	7	19	11	76	40	72	14	45	>51
MRC	9 219	7 027	6 012	1 216	795	539	471	215	66	17	84	86	295	415	370	256	252	287	25	96	69
Total Outaouais	43 013	35 145	30 017	8 658	7 051	6 518	717	529	432	159	231	311	1 074	1 278	1 152	1 449	1 137	982	280	370	380

Source : MAPAQ

Total des unités animales de l'ensemble des productions animales de la MRC : 2004 = 11 498; 2010 = 9 591; 2017 = 7 426

ND : Les données ne sont pas disponibles en vertu des dispositions de confidentialité de la Loi sur la statistique

* La catégorie autre correspond à des productions trop marginales dont le nombre n'est pas significatif (ex. : poule de fantaisie, alpaga, paon)

Production dominante : bovin de boucherie

De toute évidence, la production de bovins de boucherie domine la MRC des Collines-de-l'Outaouais. En 2018, cette production cumulait près de 5 000 unités animales et 113 entreprises agricoles. Toutefois, elle a connu un déclin significatif au cours des 8 dernières années. Le cheptel est passé de 7 617 unités animales en 2010 à 4 957 en 2018.

La moyenne d'âge des exploitants, qui était de 56 ans en 2010, est passée à 60 ans en 2018. Sur les 113 entreprises actives en 2018, seules 57 tiraient leur revenu principal de leur production. Toujours en 2018, 12 producteurs envisageaient de vendre d'ici 5 ans, 22 ne savaient pas encore et 79 ne projetaient pas la vente dans cet horizon de temps. De plus, 28 entreprises avaient identifié une relève, à l'opposé de 51; les 34 entreprises restantes ne pouvaient se prononcer encore sur ce sujet.

Tableau 1-11 Évolution de la production de 2010 à 2018

Municipalité	Nombre d'entreprises		Entreprise dont le revenu est 100 % bovin		Nombre d'unités animales	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
Cantley	7	7	5	2	203	182
La Pêche	31	31	23	18	1 862	1 526
L'Ange-Gardien	21	15	17	8	751	423
Notre-Dame-de-la-Salette	6	6	3	4	404	447
Pontiac	52	37	34	17	3 714	1 743
Val-des-Monts	18	17	10	8	683	636
Total MRC	135	113	92	57	7 617	4 957

Source des données : Enregistrements des exploitations agricoles, MAPAQ, versions certifiées décembre 2014 et octobre 2018

En 2010, les entreprises bovines exploitaient 11 102 ha en production, comparativement à 9 117 ha en 2018, représentant une baisse de près de 2 000 ha. Comme 50 % des entreprises de la MRC (6 sur 12) déclarant vendre d'ici 5 ans se trouvent à Pontiac, cette municipalité enregistre 50 % de cette diminution. De plus, en raison de la bonne qualité de ses terres, les cultures céréalières (maïs, soya, céréales) exercent une pression sur les cultures fourragères.

Tableau 1-12 Évolution des superficies en production des entreprises bovines de 2010 à 2018

Municipalité	Pâturage amélioré (ha)		Pâturage naturel (ha)		Prairie (foin sec et ensilage) (ha)	
	2010	2018	2010	2018	2010	2018
Cantley	100	77	59	41	148	163
La Pêche	441	357	708	842	1 139	1 433
L'Ange-Gardien	169	161	388	244	695	537
Notre-Dame-de-la-Salette	46	157	134	112	292	324
Pontiac	761	372	1 648	1 119	2 974	1 810
Val-des-Monts	238	227	606	539	557	522
Total MRC	1 755	1 351	3 543	2 897	5 805	4 789

Source des données : Enregistrements des exploitations agricoles, MAPAQ, versions certifiées décembre 2014 et octobre 2018

Malgré une baisse significative du cheptel, les revenus totaux générés par la production étaient relativement stables : 851 282 \$ en 2010 et 854 622 \$ en 2018. Une importante proportion (87 %) de cette diminution était attribuée à la baisse du cheptel de deux municipalités, La Pêche et Pontiac.

Tableau 1-13 Évolution des revenus des entreprises bovines de 2010 à 2018

Municipalité	Revenu réparti*		Revenu total	
	2010	2018	2010	2018
Cantley	158 835 \$	133 331 \$	239 235 \$	145 890 \$
La Pêche	1 635 228 \$	1 623 876 \$	1 730 956 \$	1 727 984 \$
L'Ange-Gardien	492 590 \$	349 195 \$	609 510 \$	601 233 \$
Notre-Dame-de-la-Salette	296 744 \$	421 858 \$	312 414 \$	431 976 \$
Pontiac	4 721 658 \$	2 605 271 \$	5 860 718 \$	3 018 729 \$
Val-des-Monts	624 981 \$	652 518 \$	851 282 \$	854 622 \$
Total MRC	7 930 036 \$	5 786 049 \$	9 604 115 \$	6 780 434 \$

* Ce revenu est spécifique à la production mentionnée

Source des données : Enregistrements des exploitations agricoles, MAPAQ, versions certifiées décembre 2014 et octobre 2018

1.2.2.3.3 Productions biologiques

Les données 2004 du MAPAQ faisaient état des productions biologiques en Outaouais :

- 48 ha étaient cultivés en fourrages biologiques;
- 26 ha étaient cultivés en pâturages biologiques;
- 38 ha étaient cultivés en légumes biologiques;
- 5 ha étaient cultivés en fruits biologiques;

- 104 ha étaient occupés par des érablières biologiques.

Le site internet Équiterre précise que sept entreprises agricoles offrent des paniers biologiques.

Selon les données du MAPAQ en 2013, la MRC des Collines-de-l'Outaouais comptait 11 entreprises agricoles certifiées biologiques, ce qui représente le tiers des fermes certifiées de l'Outaouais, soit la concentration la plus importante d'entreprises biologiques sur le territoire.

La présence de la plateforme agricole de L'Ange-Gardien, un incubateur d'entreprises agricoles certifiées biologiques, y contribue sans doute. Ce projet permet la venue et le développement d'entrepreneurs agricoles qui désirent s'établir en Outaouais. Ces entrepreneurs agricoles sont sélectionnés par un comité consultatif formé d'acteurs de divers milieux (ex. : municipalités; Union des producteurs agricoles; Emploi-Québec; MAPAQ; Société d'aide au développement des collectivités et Soutien au développement économique et social de la MRC; Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais); Développement économique Canada. Ce comité s'assure du sérieux des promoteurs et ne recrute que les agriculteurs impliqués dans des démarches réfléchies. Cependant, le Comité agricole de L'Ange-Gardien (CAAG) révèle que l'accès à la propriété pour les producteurs en démarrage demeure problématique.

1.2.2.3.4 Acériculture

La plus récente évaluation du potentiel acéricole de l'Outaouais a été réalisée en 2002 (IQAFF, 2002). Selon un premier scénario, 27,8 % de la superficie forestière de 148 540 ha présentait un indice de densité d'entailles « bon » (41 268 ha). Cette proportion serait la plus importante des MRC de la région de l'Outaouais. Près de la moitié de la superficie forestière (46,3 %) aurait un indice de densité d'entailles de « bon » à « modéré », pour une superficie atteignant 68 766 ha. Ces données encourageantes sont toutefois plus nuancées dans un second scénario élaboré à l'aide de données et d'une méthodologie différentes. Selon ce second scénario, 10,5 % du territoire aurait un indice de densité d'entailles « bon » ou « modéré » (15 612 ha) et seulement 1,8 % présenterait un indice « bon » (2 649 ha).

Cette étude se poursuivait avec l'évaluation du potentiel économique et présentait des données pour les deux scénarios. Parmi les paramètres retenus, on examinait notamment :

- « le groupement d'essences, la densité, la hauteur et l'âge du peuplement;
- la distance au chemin le plus près;
- la distance à une ligne du réseau de distribution hydroélectrique;
- le nombre d'entailles potentielles à l'hectare d'érable à sucre;
- le nombre d'entailles potentielles à l'hectare d'érable rouge;
- le nombre d'entailles potentielles total sur une superficie de 64 ha, 196 ha, 394 ha et 676 ha autour du carré. »

Selon ces critères, 16,8 % de la superficie forestière (24 927 ha) posséderait un bon potentiel économique, selon le scénario 1, et 2,4 % (3 526 ha), selon le scénario 2. L'absence de données précises concernant l'acériculture limite la compréhension de son potentiel économique.

D'après les données du MAPAQ, en 2010, près de 15 700 entailles étaient exploitées par des entreprises enregistrées. Ce nombre correspond à environ 40 % du potentiel de ces entreprises de la MRC évalué à 38 000 entailles. La production aurait doublé pour la période entre 2007 et 2010. En 2016, la MRC

contribuait à environ 10 % de la production acéricole de la région de l'Outaouais (MAPAQ, 2018). Par contre, ces données doivent être mises en parallèle avec celles de Statistique Canada sur les entaillies d'érables dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Tableau 1-14 Entaillies d'érables dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

	2011	2016
Nombre de fermes déclarantes	30	38
Nombre d'entaillies	42 270	57 455

Source : Statistique Canada. Tableau 32-10-0423-01 Entaillies d'érables

La différence entre les données du MAPAQ et celles de Statistique Canada s'explique en partie par le fait que certains producteurs n'écoulent pas leur production de sirop d'érable sur le marché québécois, mais plutôt en Ontario et aux États-Unis. Ainsi, leur production n'est pas déclarée au Québec.

1.2.2.3.5 Foresterie et agroforesterie

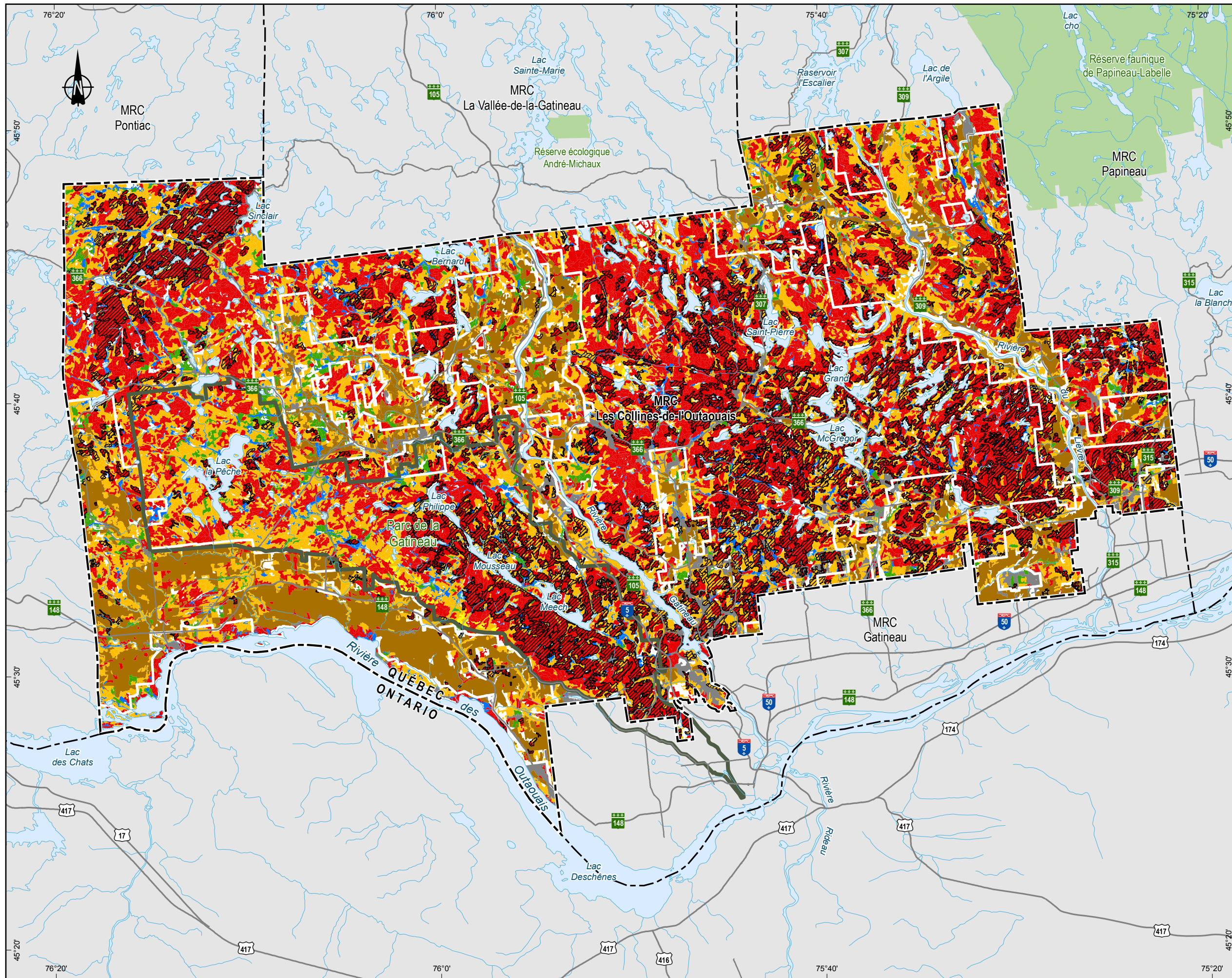
Le territoire de la MRC compterait 18 fermes forestières (boisés agricoles) (carte 8), qui dégageraient des sommes correspondant à un revenu d'appoint. Ici, on définit la ferme forestière comme une exploitation agricole qui est propriétaire d'un boisé en zone agricole. Ce nombre paraît plutôt faible alors que 70 % du territoire est sous couvert forestier (155 025 ha) et que 72 % (111 277 ha) de cette superficie est de propriété privée. Les terres publiques correspondent :

- Au parc de la Gatineau (14 %);
- Au territoire sous contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) (6,7 %);
- Aux terres publiques intramunicipales (TPI) (3,3 %).

Malgré cette présence effacée d'entreprises enregistrées (au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs) comme fermes forestières, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC précise que l'affectation agricole viable regroupe un territoire de type agroforestier. De plus, la MRC assume la mise en œuvre du plan général d'aménagement forestier des terres publiques intramunicipales.

Dans le recensement de l'agriculture de Statistique Canada, 24 fermes ont déclaré des revenus de 257 284 \$ en 2016, comparativement à 149 373 \$ en 2011²².

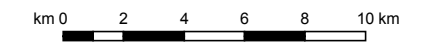
²² Statistique Canada. Tableau 004-0219 - Recensement de l'agriculture, produits forestiers dans l'année précédant le recensement, aux 5 ans, CANSIM (base de données) (site consulté : 31/05/2018)



Plan de développement de la zone agricole (PDZA)
MRC des Collines-de-l'Outaouais

Écoforesterie

- Limite de municipalité régionale de comté (MRC)
 - Limite de municipalité
 - Aire protégée
 - Zone agricole
- ÉCOFORESTERIE**
- Feuillu
 - Résineux
 - Mélangé
 - Agricole
 - Milieu humide
 - Dénudé sec
 - Milieu anthropique
 - Érablière



1.2.2.3.6 Autres productions

Parmi les autres productions, le territoire de la MRC compte au moins une entreprise dans les spécialités suivantes :

- Sangliers et lapins pour la production de saucisses;
- Racines de ginseng;
- Champignons biologiques;
- Fines herbes;
- Bisons;
- Élevage divers;
- Étangs de pêche;
- Légumes du patrimoine.

1.2.2.4 Aspects socioéconomiques

Cette section présente le portrait de la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour les activités complémentaires, la transformation, la distribution, la commercialisation et la mise en marché, la possession de l'actif agricole par les producteurs et les pratiques agroenvironnementales.

1.2.2.4.1 Revenu brut

Les revenus agricoles bruts totaux témoignent de l'importance de l'agriculture dans les activités économiques de la MRC. Les données récoltées entre 1991 et 2011 indiquent que, pour cette période, les revenus de plus de la moitié des fermes s'élevaient à moins de 24 999 \$. Cette proportion atteignait plutôt 48 % en 2016. Par contre, à l'autre extrémité du spectre des classes de revenus agricoles bruts, la MRC a connu une augmentation marquée du nombre de fermes de plus de 250 000 \$. Au total, 13 fermes déclaraient des revenus bruts de plus de 250 000 \$ en 1991, alors que ce nombre atteignait 25 fermes en 2016. Cette augmentation se vérifie également dans la hausse des revenus agricoles bruts totaux, qui sont passés de 18,6 M\$ en 1991 à 24,4 M\$ en 2016. Le tableau 1-15 présente l'évolution des revenus bruts totaux des fermes déclarantes de la MRC, ainsi qu'une classification par tranche de revenus de celles-ci.

Tableau 1-15 Fermes classées selon les revenus agricoles bruts dans l'année précédant le recensement

Année	1991	1996	2001	2006	2011	2016
Fermes classées selon les revenus agricoles bruts totaux	405	402	322	307	302	276
Revenus agricoles bruts totaux (excluant les produits forestiers vendus) (M\$)	18,6	14,9	16,2	22,6	23,4	24,4
Nombre de fermes déclarantes						
Fermes, moins de 10 000 \$	188	159	100	84	84	76
Fermes, 10 000 \$ à 24 999 \$	102	111	102	75	72	56
25 000 \$ à 49 999 \$	48	66	50	55	56	56
50 000 \$ à 99 999 \$	27	36	28	35	45	37
100 000 \$ à 249 999 \$	27	23	28	37	27	26
250 000 \$ à 499 999 \$	9	4	12	14	9	16
500 000 \$ à 999 999 \$				5	6	6
1 000 000 \$ à 1 999 999 \$	4	3	2	2	2	2
2 000 000 \$ et plus				0	1	1

Source : Statistique Canada, Tableau 32-10-0436-01 Fermes classées selon les revenus agricoles bruts dans l'année précédant le recensement

1.2.2.4.2 Revenu par culture

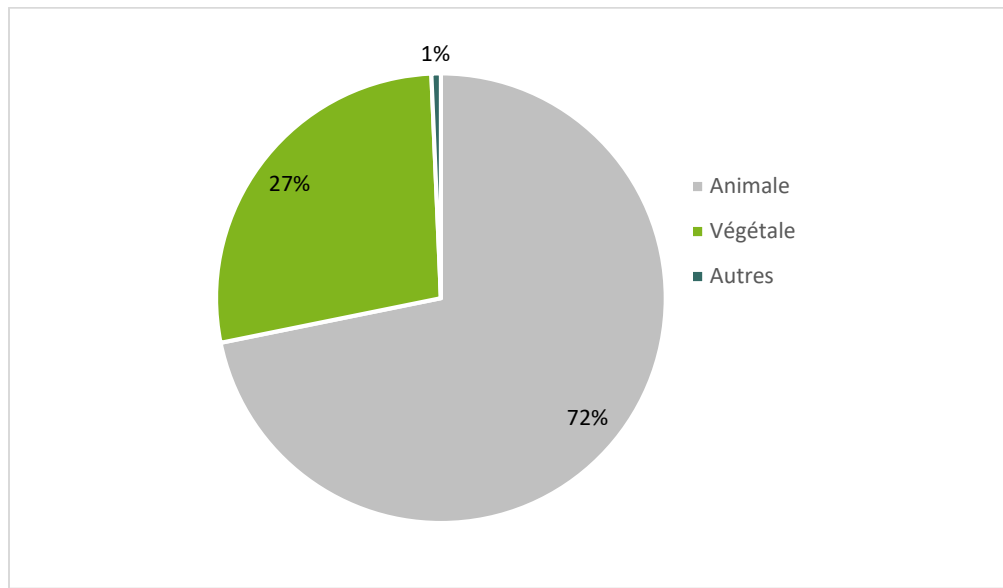
Le tableau 1-16 et la figure 1-3 présentent les revenus générés par type de culture sur le territoire de la MRC. L'élevage, tous types confondus, représente le secteur qui dégage le plus de revenus, avec une proportion de 72 % des revenus générés dans la MRC (12,5 M\$). Les productions végétales totalisent quant à elle 27 % des revenus.

L'apport de l'élevage de bovins de boucherie est notable. Les revenus de ce secteur sont les plus importants; ils atteignent en 2018 7,74 M\$, soit 44 % de l'ensemble des revenus. Les autres secteurs qui génèrent le plus de revenus sont les bovins laitiers (16 %), la culture des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (10 %), l'élevage de poulets et dindons (6 %) et l'horticulture (5 %). Étant donné l'importance de l'élevage dans la MRC, il n'est pas étonnant que la production de fourrage atteigne 4 % des revenus dégagés.

Tableau 1-16 Revenus générés par type de culture dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Type de culture	Revenu total (\$)	Revenu généré de l'agriculture par type de culture (%)
Apiculture		0
Aquaculture en eau douce et en eau marine	18 000	0
Bovins de boucherie	7 744 503	44
Bovins laitiers et production laitière	2 822 663	16
Caprins	24 550	0
Chevaux	392 354	2
Œufs	2 500	0
Ovins	448 593	3
Porcs		0
Veaux lourds		0
Poulets et dindons	1 065 000	6
Autres volailles (canards, émeus, etc.)		0
Acériculture	209 905	1
Autres fruits	322 257	2
Autres légumes frais	242 222	1
Autres légumes de transformation		0
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains	1 814 924	10
Champignons	301 665	2
Cultures abritées	362 270	2
Fourrages	612 174	4
Horticulture ornementale	927 860	5
Pommes		0
Pommes de terre		0
Autre	118 443	1
Total	17 429 883	100

Source : MAPAQ, 2018



Source : MAPAQ, 2018.

Figure 1-3 Revenus générés par type de production en 2018

1.2.2.4.3 Activités complémentaires

Parmi les activités complémentaires présentes dans la MRC, les données 2017 du MAPAQ mentionnent que 11 entreprises agricoles offrent des activités agrotouristiques, sur un total de 42 entreprises dans la région de l'Outaouais.

De plus, la clientèle touristique a accès à un marché de proximité. Les données 2018 du MAPAQ permettent les énoncés suivants :

- 26 entreprises vendaient leurs produits dans un kiosque à la ferme;
- 16 entreprises agricoles vendaient leurs produits dans les marchés publics de Wakefield ou Old Chelsea;
- 5 entreprises agricoles offraient de l'autocueillette.

Rappelons ici qu'un des objectifs de développement du schéma d'aménagement et de développement révisé de 2017 concerne principalement les circuits courts (circuits gourmands) et l'agrotourisme.

1.2.2.4.4 Transformation

Le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais compte 230 entreprises œuvrant dans le secteur agricole, ce qui la positionne au deuxième rang en termes de nombre d'entreprises dans la région de l'Outaouais.²³ Parmi ces entreprises, 11 réalisaient des activités agrotouristiques en 2018. Selon le MAPAQ, les activités de transformation alimentaire sont assez limitées sur le territoire de la MRC.

²³ MAPAQ, 2018. Base de données.

Quelques entreprises de restauration s'ajoutent à la chaîne de transformation; elles préparent des produits de boulangerie, de confiserie, des produits carnés et du miel.²⁴

Tableau 1-17 Répartition des détenteurs de permis délivrés par le MAPAQ pour le secteur de la transformation alimentaire et de la récupération des viandes non comestibles dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2018

Type de permis	Nombre
Abattoir	0
Abattoir de proximité	0
Atelier d'équarrissage	0
Charcuterie de gros :	4
L'Ange-Gardien 2	
Val-des-Monts 1	
Chelsea 1	
Fabrique de succédanés de produits laitiers	0
Fabrique laitière	0
Restauration	116
Récupération	0
Découpe à forfait	1
Vente aux enchères d'animaux vivants	0
Vente en gros de succédanés de produits laitiers	0
Établissement de préparation de produits marins	0
Total MRC	121

Source : MAPAQ, 2018

Sur le territoire de la MRC, quatre entreprises disposent d'un permis pour la charcuterie de gros et une seule pour la découpe à forfait. Les activités de ces entreprises sont principalement axées vers la transformation animale, plus particulièrement vers les produits carnés. Deux de ces entreprises sont situées à L'Ange-Gardien : Bison Gourmet et Transformation par Toutatis. Cependant, aucune entreprise n'est enregistrée auprès du MAPAQ pour opérer un abattoir sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, alors que la production de bovins de boucherie est l'activité agricole principale de la MRC, avec 45,6 %. La région de l'Outaouais offre deux abattoirs et neuf entreprises de découpe à forfait.²⁵

Comme énoncé précédemment, les activités de transformation sont assez limitées sur le territoire. Il en va de même à l'échelle de la région puisque les 39 entreprises de l'Outaouais représentent 2 % des entreprises de transformation alimentaire du Québec.

Les 9 entreprises agricoles de la région œuvrant dans les activités de bovins laitiers et de production laitière disposent de la Laiterie de l'Outaouais. Cette jeune laiterie transforme des produits laitiers comme le lait, la crème, le beurre et le fromage. Il s'agit d'une coopérative, qui compte près de 800 membres,

²⁴ Direction régionale de l'Outaouais du MAPAQ, 2014. Portrait agroalimentaire de l'Outaouais.

²⁵ Ibidem

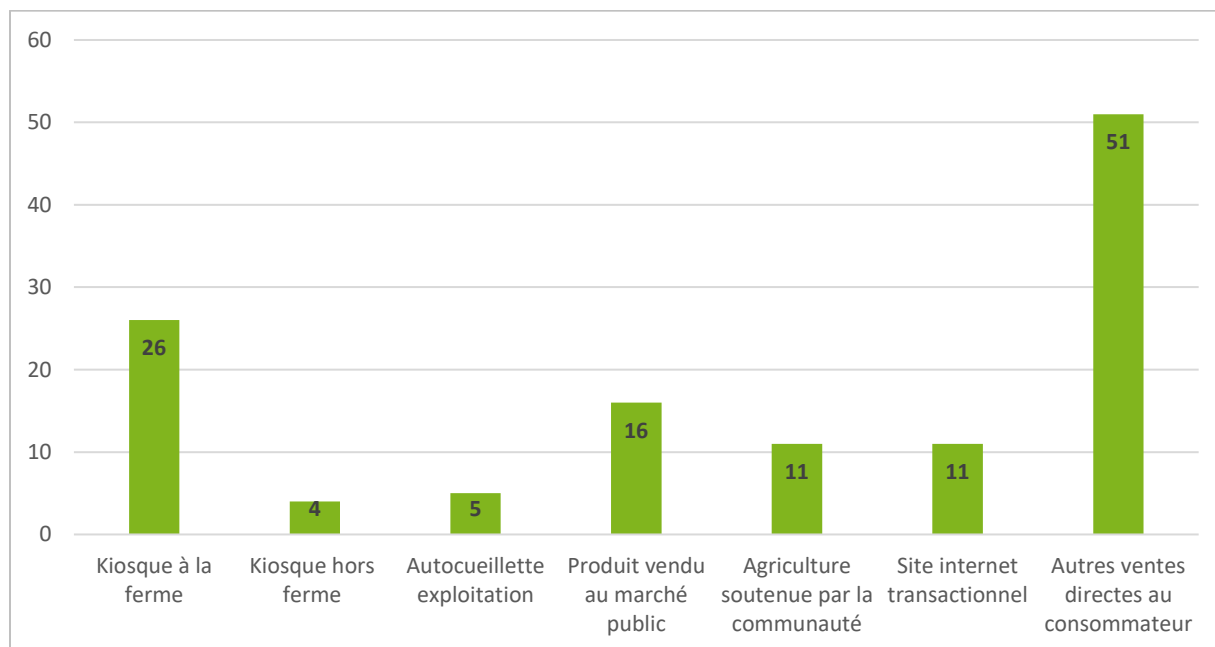
dont les produits proviennent de la Fédération des producteurs de lait du Québec, qui achète le lait des producteurs de l'Outaouais.²⁶

En ce qui a trait aux entreprises agricoles dont la production est végétale, seulement 2,9 % des légumes cultivés sont destinés à la transformation.

1.2.2.4.5 Distribution, commercialisation et mise en marché

Afin de soutenir les entreprises d'exploitation agricole de l'Outaouais, la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) permet de coordonner les efforts de développement du secteur agroalimentaire régional et de favoriser les échanges. Sur le territoire de la MRC, 86 produits sont vendus directement au consommateur et mis en marché. La TAO participe à la mise en œuvre de différents projets sous l'identifiant Croquez l'Outaouais et offre une diffusion des diverses attractions mettant en valeur les produits du terroir sur son portail web

Profitant d'une situation géographique idéale à proximité de Gatineau et d'Ottawa, les entreprises agricoles disposent d'un large bassin pour vendre leurs produits locaux. Cette localisation favorise également un intérêt vers la diversification des productions et des activités agricoles au sein de la région; elle permet de répondre à la demande croissante des consommateurs pour les produits locaux, frais et de santé (MAPAQ, 2014). Malgré cette proximité, le commerce interprovincial est fortement limité par la réglementation établie par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). D'avril 2013 à mars 2018, le programme « Cultivons l'avenir 2 », qui résultait d'une entente entre le gouvernement fédéral et les provinces, visait notamment à aider les entreprises à respecter les conditions de l'ACIA pour encourager le commerce pancanadien.



Source : MAPAQ, 2018

²⁶ Laiterie de l'Outaouais, 2018. Laiterie de l'Outaouais. En ligne <http://www.laiterieoutaouais.ca/>

Figure 1-4 Répartition des types de mise en marché

La proximité des grands centres urbains participe entre autres à l'élaboration de circuits courts, par lesquels les entreprises vendent une partie ou la totalité de leur production. En 2018, 38 % des fermes de la MRC procédaient de cette façon. D'ailleurs, 97 % des légumes produits sont destinés à la vente au marché. Trois marchés publics sont situés dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais (Old Chelsea, Wakefield et Val-des-Monts). Ils s'ajoutent aux six localisés à proximité : du Vieux Hull, de la petite Nation à Rippon, du Vieux Aylmer, des Saveurs de la Vallée à Gracefield, de Notre-Dame à Gatineau et Byward à Ottawa. De plus, le marché aux puces Encan Larose offre une section fruits et légumes en période estivale. En ce qui concerne la vente en ligne, le Marché de l'Outaouais, qui propose des produits de 56 entreprises agricoles, constitue un lieu de prédilection pour la vente de produits locaux (Croquez l'Outaouais, 2018). Par ailleurs, la vente directe au consommateur constitue le modèle de vente le plus populaire, avec 41 % des produits destinés à la mise en marché.

De plus, l'industrie de l'agrotourisme est très populaire dans la région. À l'échelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 86 produits sont mis en marché. La TAO coordonne diverses initiatives d'agrotourisme et de mise en marché des produits régionaux, dont le Parcours Outaouais Gourmet. Chapeauté par la TAO et appuyé par divers acteurs régionaux, ce parcours vise à mettre en valeur les entreprises agroalimentaires de la région. Le territoire de la région est divisé en cinq secteurs à l'intérieur desquels sont proposées différentes activités incluant des visites à la ferme, des boutiques de produits locaux, des artisans transformateurs, des marchés publics et des restaurants de cuisine régionale. Plusieurs entreprises agricoles de Gatineau participent à ce parcours, dont la Ferme aux Saveurs des Monts à Val-des-Monts, la Ferme Hendrick à Chelsea, le Domaine de Pontiac Village à Quyon et la Ferme Juniper à Wakefield, qui offrent directement leurs produits à la ferme.

Tableau 1-18 Parcours Outaouais Gourmet : entreprises du circuit nord (MRC des Collines-de-l'Outaouais [Chelsea-Wakefield] et de La Vallée-de-la-Gatineau [Maniwaki-Kazabazua]), 2014

Type d'entreprise	Nombre
Ferme et marché	3
Érablière	1
Confiserie/Boulangerie	1
Restaurant	1
Total	7

Source : Parcours Outaouais Gourmet, 2019

1.2.2.4.6 Possession de terres agricoles par les producteurs

Selon l'étude de Meloche et Debailleul (2013), 84 % des terres du Québec appartiennent aux agriculteurs québécois. Selon ces mêmes auteurs, il s'agit d'une proportion plus élevée que dans les autres provinces canadiennes, en Europe ou aux États-Unis.

Dans le cas de la région de l'Outaouais, très peu de transactions sont répertoriées. La valeur moyenne des terres en culture à l'hectare de la région se situait à 8 085 \$ en 2016. Elle n'atteignait plus que 4 209 \$ en 2017, pour une diminution de 22 % par rapport à l'année précédente. Cependant, l'écart type pour la

valeur moyenne des terres agricoles se situait à 2 303 \$ en 2016. Cette donnée porte à croire qu'il existe d'importantes variations de la valeur des terres agricoles dans la région et vraisemblablement au sein de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.²⁷

En 1979, le gouvernement du Québec a instauré la Loi sur l'acquisition des terres par des non-résidents (LATANR). Cette loi vise à restreindre la possibilité pour une personne ne résidant pas au Québec d'acquérir une terre agricole en sol québécois, à moins d'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).²⁸ À cet effet, 24 décisions ont été rendues par la CPTAQ en vertu de la LATANR; 20 ont obtenu une autorisation partielle ou totale pour l'année 2015-2016.²⁹

Dans le rapport annuel de 2010-2011, avant la modification de la loi en 2013, 46 demandes d'exemption à la loi ont été déposées; 23 par des personnes morales; 23 par des personnes physiques. Fait intéressant : la région de l'Outaouais est la plus visée par ces demandes d'exemption.³⁰

Tableau 1-19 Données sur la propriété des terres agricoles³¹

Situation	Superficie totale possédée par les propriétaires (ha)	Pourcentage de la superficie totale utilisée à des fins agricoles	Pourcentage de la superficie utilisée à des fins agricoles exploitée par le propriétaire	Pourcentage de la superficie utilisée à des fins agricoles exploitée par une autre personne que le propriétaire
La Vallée-de-la-Gatineau	28 612	86 %	61 %	39 %
Les Collines-de-l'Outaouais	29 973	92 %	53 %	47 %
Gatineau	10 258	93 %	34 %	66 %
Province de Québec	3 509 507	92 %	66 %	34 %

1.2.2.4.7 Relève agricole

Suivant la tendance au vieillissement de la population québécoise, de nombreux exploitants seront en âge de prendre leur retraite dans les prochaines années et devront transférer leur exploitation agricole. Trouver la relève nécessaire pour assurer la continuité et la pérennité des fermes du Québec représente un enjeu de premier ordre. Selon l'UPA, « il y a seulement 10 ans, nous pouvions compter un agriculteur de moins de 35 ans pour chaque agriculteur de plus de 55 ans. Aujourd'hui, nous comptons seulement un jeune pour 3 producteurs de plus de 55 ans »³². Conscient du problème, le milieu agricole réalise qu'il doit rapidement se mobiliser pour trouver des solutions et éviter une crise. La Fédération de la relève agricole du Québec, créée en 1982, milite pour alléger les écueils éprouvés par la relève agricole et ainsi, faciliter le transfert d'exploitations agricoles entre générations. Elle travaille en étroite collaboration avec les associations régionales de relève agricole, dont le Syndicat de la relève agricole Laurentides-Outaouais.

²⁷ Financière agricole du Québec (FADQ), 2018.

²⁸ Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, A-4.1 C.F.R. (2018)

²⁹ CPTAQ, 2017. *Rapport annuel de gestion 2016-2017*. En ligne <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=382>

³⁰ Meloche, J.-P. et G. Debailleul, 2013. *Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec : Ampleur, causes et portée du phénomène*. En ligne <https://ideas.repec.org/p/cir/cirpro/2013rp-04.html>

³¹ MAPAQ, 2017

³² UPA, 2014

Le portrait de 2011 de la relève agricole au Québec, préparé par le MAPAQ révèle que « parmi les exploitantes et exploitants qui prévoient transférer ou vendre l'entreprise d'ici 2015, 64 % ont désigné une relève potentielle »³³. Ce manque de relève agricole est encore plus important pour les exploitations bovines et porcines qui prévoient transférer ou vendre l'entreprise, car leur pourcentage de relève désignée s'élève respectivement à 47 % et 51 %.

Afin de pallier le manque de relève, l'UPA a mis en place, dans plusieurs régions du Québec, un syndicat de la relève agricole. Pour sa part, le Syndicat de la relève agricole Laurentides-Outaouais organise des activités de réseautage entre membres et de formation (ex. : visites de fermes, 5 à 7, etc.). Il souhaite influencer les acteurs de la région pour qu'ils offrent des services et du soutien à la nouvelle génération de producteurs.

Les agriculteurs de la relève agricole doivent posséder au moins 1 % des actions d'une entreprise agricole et être âgés de moins de 40 ans. En 2016, l'ensemble de la région de l'Outaouais comptait 2 % de la relève agricole du Québec, alors qu'elle rassemblait 3 % des agriculteurs³⁴. Les agriculteurs de la relève se distinguent notamment par leur haut niveau de scolarité; 29 % d'entre eux possèdent un diplôme universitaire (contrairement à une moyenne de 14 % pour l'ensemble du Québec). Le mode d'établissement de la région diffère également des tendances observées à l'échelle de la province et comptait, toujours pour la même année de référence, un taux important de démarrage.

Dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 15 fermes ont déclaré posséder un plan de relève écrit. Parmi ce nombre, 13 avaient identifié une relève au sein de la famille³⁵. À titre de comparaison, 13 fermes dans la MRC de Papineau ont déclaré détenir un plan de relève écrit et 12 avaient identifié une relève au sein de la famille.

1.2.2.5 Main-d'œuvre agricole

Peu d'informations concernant la main-d'œuvre agricole sont disponibles à l'échelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais; la plupart du temps, les données sont compilées à l'échelle de la région de l'Outaouais. Celles sur les exploitations et les exploitants agricoles de 2016 de Statistique Canada³⁶ sont en mesure de fournir la meilleure image, et ce, même si l'année de référence diffère de celle du MAPAQ (ex. : Statistique Canada dénombre 276 fermes en 2016, comparativement à 221 en 2013 pour le MAPAQ).

Les données de Statistique Canada présentées dans le tableau 1-20 sur le nombre moyen d'heures de travail à la ferme par semaine témoignent qu'il existe deux réalités pour la main-d'œuvre. Effectivement, celle-ci est polarisée en deux groupes importants; le premier consacre moins de 20 heures par semaine et le second, plus de 40 heures. Une part importante de producteurs pratiquent donc l'agriculture à temps partiel. Cette situation confirme les données du tableau 1-21, qui indique qu'un nombre important d'exploitants déclarent des revenus pour des activités non agricoles pour lesquelles ils consacrent plusieurs heures par semaine.

³³ MAPAQ, 2011

³⁴ MAPAQ, 2018

³⁵ Statistique Canada. Tableau 004-0245 - Recensement de l'agriculture, fermes déclarantes ayant un plan de relève écrit pour l'exploitation, aux 5 ans (nombre), CANSIM (base de données). (site consulté : 31/05/2018)

³⁶ Statistique Canada. Tableau 32-10-0440-01 Nombre total de fermes et d'exploitants agricoles

Tableau 1-20 Nombre d'heures de travail sur les fermes par semaine pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Nombre d'heures de travail par semaine	Nombre d'exploitants agricoles	
	2011	2016
Moins de 20 heures	140	130
De 20 à 29 heures	80	70
De 30 à 40 heures	60	50
Plus de 40 heures	155	140
Total d'exploitants agricoles	435	390

Source : Statistique Canada, 2016. Tableau 32-10-0444-01 Nombre d'exploitants agricoles ayant déclaré du travail consacré à la ferme en moyenne d'heures par semaine dans l'année précédant le recensement

1.2.2.6 Rémunération

Parmi les exploitants agricoles, plusieurs ont déclaré en 2011 et 2016 avoir perçu des revenus provenant d'un travail non agricole. Le tableau 1-21 présente ces exploitants classés par nombre d'heures par semaine allouées à ce type de revenu. Un peu plus de la moitié des exploitants agricoles n'ont déclaré aucun travail non agricole rémunéré ou moins de 20 heures de travail non agricole par semaine, tant en 2011 (54 %) qu'en 2015 (62 %). À l'inverse, un nombre important d'exploitants consacrent plus de 30 heures par semaine à un travail non agricole rémunéré, soit 38 % en 2011 et 35 % en 2016. Pour un grand nombre d'exploitants agricoles de la MRC, l'agriculture ne représente donc pas l'activité principale au cours d'une semaine.

Tableau 1-21 Nombre d'exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré dans l'année civile précédant le recensement dans la MRC Les Collines-de-l'Outaouais

Travail non agricole rémunéré, en nombre moyen d'heures par semaine	2011	2016
Nombre total d'exploitants agricoles	435	385
Exploitants agricoles n'ayant déclaré aucun travail non agricole rémunéré	200	205
Exploitants agricoles ayant déclaré moins de 20 heures	35	35
Exploitants agricoles ayant déclaré de 20 à 29 heures	35	15
Exploitants agricoles ayant déclaré de 30 à 40 heures	95	80
Exploitants agricoles ayant déclaré plus de 40 heures	70	55

Source : Statistique Canada, 2016. Tableau 32-10-0445-01 Nombre d'exploitants agricoles selon le travail non agricole rémunéré dans l'année civile précédant le recensement

Les données disponibles concernant le type d'emploi rémunéré lié à une exploitation sont plutôt partielles. Le nombre de fermes déclarantes n'est pas suffisant pour tirer un portrait clair et informé de l'emploi et de la rémunération des employés du secteur agricole. Il est tout de même possible de constater que plus d'un emploi, tant ceux payés sur une base annuelle (à temps plein) que les saisonniers, les temporaires et les permanents, peuvent être rattachés à une même ferme déclarante.

Tableau 1-22 Nombre d'heures de travail sur les fermes par semaine pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais

Travail agricole rémunéré	Unité de mesure	2011	2016
Payé sur une base annuelle (à plein temps)	Nombre de fermes déclarantes	-	17
	Nombre de salariés	-	90
Payé sur une base annuelle (à temps partiel)	Nombre de fermes déclarantes	-	13
	Nombre de salariés	-	26
Payé sur une base saisonnière ou temporaire	Nombre de fermes déclarantes	44	40
	Nombre de salariés	107	114
Nombre total de salariés	Nombre de fermes déclarantes	59	56
	Nombre de salariés	181	230
Nombre total d'employés qui étaient des membres de la famille	Nombre de fermes déclarantes	-	32
	Nombre de salariés	-	47

Source : Statistique Canada, 2016. Tableau 32-10-0439-01 Travail agricole rémunéré dans l'année précédant le recensement

1.2.2.7 Financement agricole

Les producteurs agricoles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais peuvent se prévaloir de plusieurs sources de financement propres au domaine de l'agriculture. En première ligne, les programmes offerts par le MAPAQ :

- Amélioration de la santé animale au Québec (ASAQ);
- Appui à la compétitivité des abattoirs régionaux;
- Appui à l'utilisation d'agents biologiques et de phéromones visant la réduction des risques liés aux pesticides par les entreprises agricoles;
- Appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région;
- Appui aux expositions agricoles;
- Appui pour la conversion à l'agriculture biologique;
- Formation agroalimentaire : Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- Modernisation des vergers de pommiers au Québec;
- Plan de soutien aux investissements en agriculture visant le bien-être animal et l'efficacité énergétique;
- Prime-Vert;
- Programme de crédit de taxes foncières agricoles;
- Programme de développement sectoriel;
- Programme Innov'Action agroalimentaire :
 - Volet 1 – Recherche appliquée;
 - Volet 2 – Innovation en production agricole;
 - Volet 4 – Réseautage et concertation;
- Programme Proximité (mise en marché);

- Programme services-conseils;
- Salubrité, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux;
- Territoires : drainage et chaulage des terres;
- Territoires : laboratoires d'innovations bioalimentaires;
- Territoires : priorités bioalimentaires;
- Territoires : relève, entrepreneuriat et entreprises de petite taille.

Bien connue des agriculteurs, la Financière agricole peut aussi être une source de financement. Cet organisme voué au soutien et à la promotion, dans une perspective de développement durable, du secteur agricole et agroalimentaire offre une gamme d'outils financiers et de gestion de risques pour préserver la stabilité économique et financière des entreprises agricoles. Parmi les outils offerts, l'assurance récolte, l'assurance stabilisation des revenus agricoles, Agri-stabilité, Agri-investissement et Agri-Québec, le financement agricole et forestier avec garantie de prêts, la protection contre la hausse des taux d'intérêt, l'aide financière à l'établissement en agriculture et l'investissement en capital de risque par sa filiale Capital Financière agricole inc.³⁷

Au niveau fédéral, Financement agricole Canada offre plusieurs produits de prêts qui concernent autant l'achat de machinerie, d'intrants de culture, le financement de bétail d'engraissement que l'acquisition de terres ou de bâtiments.

Les banques et autres agences de prêts offrent également plusieurs formes de financement; sous forme de lignes de crédit, d'hypothèques ou de prêts.

Plus connu et plus proche des acteurs locaux, le Service du développement économique de la MRC travaille en concertation avec différents organismes de financement spécialisé, comme la Financière agricole ou le MAPAQ. Il est en mesure d'aider les promoteurs, intéressés par l'agriculture traditionnelle ou des productions émergentes, dans l'élaboration de leur plan d'affaires et la recherche de financement.

1.2.2.8 Pratiques agroenvironnementales et organismes de services-conseils

Plusieurs organismes de services-conseils en agroenvironnement et en agriculture sont actifs sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, notamment :

Bélanger Agro Consultant inc.

Ayant son siège social à L'Ange-Gardien, les services en agroenvironnement dispensés par Bélanger Agro Consultant aux entreprises situées dans la MRC se résument à :

- La réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) pour 23 entreprises annuellement;
- La production d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) pour trois entreprises agricoles, comprenant un diagnostic et une démarche agroenvironnementaux;

³⁷ Financière agricole, 2014

- La participation à un projet de diagnostic d'érosion et d'aménagement en conservation des sols de deux entreprises;
- La participation à un projet de réduction de pesticides de deux entreprises;
- La participation à un projet d'implantation de blé d'automne comme culture intercalaire d'une entreprise;
- La participation à un projet d'implantation d'engrais vert d'une entreprise;
- La participation à un projet de fertilisation en culture fourragère d'une entreprise.

Selon un agronome de l'organisation, le plus grand défi des 15 prochaines années sera la gestion de l'eau par la mise en place de cultures végétales permanentes, afin de limiter les pertes de sols vers les cours d'eau.

Club des services agroenvironnementaux de l'Outaouais

Les services en agroenvironnement dispensés aux entreprises situées dans la MRC par le club, dont le siège social se trouve à Gatineau, se résument à :

- La réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) ;
- La réalisation d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), comprenant un diagnostic et une démarche agroenvironnementale;
- Le dépistage d'ennemis de culture pour deux entreprises agricoles;
- L'énoncé de recommandations selon les principes de lutte intégrée des ennemis de culture pour trois entreprises;
- La participation à un projet de diagnostic d'érosion dans les trois dernières années pour deux entreprises.

Selon un agronome de l'organisation, la plus grande contrainte chez la majorité des entreprises de la MRC est le manque de fertilité des sols dû à la faible quantité d'engrais organique disponible et le peu d'engrais de synthèse utilisés. Il y a peu de culture annuelle par rapport à la superficie en prairie et pâturage.

Agence de bassin versant des 7

Ayant son siège social à Gatineau, l'Agence dispense des services touchant différents projets en agroenvironnement réalisés dans les limites de la MRC, entre autres :

- Prise d'échantillons mensuelle de la rivière Blanche Ouest depuis l'automne 2012. Les échantillons sont expédiés au MDDELCC à Québec pour analyse. Ils permettent de définir un indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) basé sur six paramètres : le phosphore total, les coliformes fécaux, les matières en suspension, l'azote ammoniacal, les nitrites-nitrates et la chlorophylle totale;
- Sensibilisation des citoyens de la municipalité de Chelsea à la revégétalisation de la bande riveraine autour des lacs de la municipalité;
- Cartographie des herbiers de myriophylle en épis et analyse physicochimique de l'eau de 13 lacs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais : Bell, Fraser, Bernard, Dam, des Loups, Donaldson, Gauvreau, Grand, McArthur, McGregor, McMullin, Meech et Saint-Pierre;

- Caractérisation du bassin versant (BV) du lac Sinclair, afin de vérifier les sources de sédiments possibles (géomatique), et des bandes riveraines du lac. Une validation terrain du BV a été effectuée ainsi qu'une analyse physicochimique à la fosse (endroit le plus profond);
- Projet de recherche sur la moule zébrée, une espèce aquatique envahissante, en collaboration avec le Musée de la Nature. Des collecteurs ont été installés dans les rivières des Outaouais et Gatineau pour identifier l'abondance des larves. Une sensibilisation de la population a été réalisée à l'aide de kiosques;
- Sensibilisation sur les espèces aquatiques envahissantes.

Comité de bassin versant de la rivière du Lièvre (COBALI)

Les différents projets en agroenvironnement réalisés dans les limites de la MRC par le COBALI, dont le siège social est situé à Mont-Laurier, se résument comme suit :

- À l'été 2016, échantillonnage mensuel de quatre stations du bassin versant du ruisseau de l'Argile, à Notre-Dame-de-la-Salette et Val-des-Bois. Deux stations étaient situées sur le petit ruisseau de l'Argile, principal tributaire du lac de l'Argile, alors que deux autres se trouvaient sur le ruisseau de l'Argile (une près de la sortie du lac de l'Argile et l'autre, avant l'arrivée à la rivière du Lièvre). Les paramètres étudiés sont ceux de l'IQBP : les coliformes fécaux, les nitrites, les nitrates, le phosphore total, les solides en suspension et la chlorophylle a ;
- En 2016, restauration du ruisseau Pagé en milieu agricole;
- Acteur de premier plan et très actif du Plan d'intervention gouvernemental pour la lutte aux algues bleu-vert, notamment en raison des mandats de sensibilisation, de prévention, de restauration et finalement, de surveillance et de suivi qui lui sont confiés. Depuis les premières apparitions répertoriées d'algues bleu-vert en 2007, le COBALI travaille activement avec les partenaires du milieu afin de freiner la prolifération;
- En 2015-2016, élaboration de dépliants, de panneaux d'interprétation d'habitats fauniques dans les parcs régionaux et d'ateliers-conférences sur le terrain pour chacun des parcs;
- En 2015, campagne d'échantillonnage réalisée durant la saison estivale afin de documenter la qualité de l'eau du ruisseau Pagé. Ce ruisseau prend sa source de plusieurs milieux humides situés au sud de L'Ange-Gardien, traverse les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers de la ville de Gatineau et termine son parcours dans la baie de Lochaber (rivière des Outaouais), en traversant la réserve naturelle du Marais-Trépanier, propriété de Canards Illimités Canada;
- Entre 2007 et 2012, le COBALI a procédé chaque printemps à une distribution d'arbres destinés à la végétalisation des bandes riveraines.
- En 2010, protection et mise en valeur des milieux humides. Comportant trois volets, ce projet éducatif s'est orienté principalement vers une sensibilisation du public aux rôles joués par les milieux humides et à leur importance pour l'environnement;
- En 2009-2010, sensible à la problématique des espèces envahissantes dans certains lacs de la zone de gestion, le COBALI s'est joint au projet développé en 2009 par l'ABV des 7;
- En 2003, le COBALI a entrepris la première phase de son projet pilote de stabilisation des berges avec des talus de pentes faibles. En 2006, la phase 2 du projet de démonstration de techniques de stabilisation pour des talus de pentes moyennes a été réalisée. Des projets ont été réalisés, notamment à L'Ange-Gardien.

Club de gestion des sols du Pontiac

Les services en agroenvironnement dispensés aux entreprises de la MRC par le club, situé à Shawville, se résument à :

- La réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) ;
- La réalisation d'un plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) ; comprenant un diagnostic et une démarche agroenvironnementale;
- Le dépistage d'ennemis de culture pour une entreprise agricole;
- L'énoncé de recommandations selon les principes de lutte intégrée des ennemis de culture pour deux entreprises.

Selon un agronome de l'organisation, l'accroissement marqué des grandes cultures annuelles dans le bassin de la rivière des Outaouais engendre une diminution de la matière organique et une compaction accrue des sols.

Réseau Agriconseils de l'Outaouais

Le réseau Agriconseils de l'Outaouais, situé à Gatineau, dispense des services aux entreprises de la MRC qui se résument à :

- L'accès facilité à des services en agroenvironnement, agriculture et en gestion, notamment en ce qui concerne l'établissement d'une relève agricole.
- Le financement de services-conseils en agroenvironnement et en agriculture;
- Le soutien au gestionnaire dans le diagnostic de son entreprise et la formulation de recommandations;
- Le diagnostic et les recommandations en pratiques culturales ou pastorales et en agroenvironnement;
- La formation et l'accompagnement de plusieurs producteurs concernant une problématique particulière à un secteur ou une région.

1.2.2.9 Gestion des cours d'eau

En vigueur depuis le 18 janvier 2011, le Règlement numéro 152-10 confère à la MRC des Collines-de-l'Outaouais la compétence d'assurer le libre écoulement des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q.,c. C-47.1), en vigueur depuis le 1er janvier 2006; l'article 104 de cette loi autorise les MRC à adopter des règlements pour régir toutes matières relatives à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances.

Le présent règlement vise à assurer le libre écoulement des eaux des cours d'eau à débit régulier ou intermittent sous sa compétence et situés sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Les cours d'eau sous la compétence de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sont définis dans le règlement.

1.3 FAITS SAILLANTS

Croissance et construction

Dans toutes les municipalités de la MRC, la croissance a été plus importante à l'extérieur qu'à l'intérieur des périmètres d'urbanisation. Cette croissance diffuse, principalement résidentielle, crée une certaine pression sur les environnements naturels et le territoire agricole. Durant la décennie de 2001 à 2011, une quarantaine de nouvelles résidences ont été érigées en zone agricole permanente.

La MRC entreprend, dans la version révisée de son plan d'aménagement et de développement, de « consolider les périmètres d'urbanisation existants en favorisant le contrôle de l'expansion urbaine hors de ces derniers ».

Profil de l'emploi et de l'économie

Les personnes ayant occupé un emploi à temps plein en 2010 profitaient d'un revenu supérieur à celles des autres MRC de la région de l'Outaouais et de l'ensemble du Québec. Ce constat se vérifiait tant chez les hommes que chez les femmes.

Seulement 21,3 % des travailleurs occupent un emploi situé dans le territoire de la MRC.

La pérennité des postes des générateurs d'emplois que sont Gatineau et Ottawa, plus particulièrement ceux de l'administration publique, assure une grande stabilité au profil de l'emploi dans la MRC.

Historique du développement de l'agriculture

L'unicité de l'occupation et de l'apparition d'un espace agricole propre à la région tient avant tout dans la complémentarité entre la forêt et la terre. Ce lien est tout aussi important dans l'organisation de l'économie de la région que dans le développement d'une typologie de territoire agricole où le type agroforestier prédomine. Depuis les 10 dernières années, la production agricole de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais procurait de l'emploi direct à plus de 350 personnes et générait des revenus de 17,7 millions de dollars. Au premier rang des activités agricoles de la MRC, la production bovine constituait l'occupation principale de 51 % des fermes de la MRC et générait 44 % des revenus agricoles.

Positionnement géographique

D'une superficie de 2 199,3 km², le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est délimité par la ville de Gatineau au sud, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au nord, la MRC de Pontiac au nord-ouest, la MRC de Papineau à l'est et la rivière des Outaouais au sud-ouest. Donc, dans le contexte du développement des zones agricoles, la MRC possède un atout majeur par sa proximité de grands centres urbains et le potentiel touristique du parc de la Gatineau.

Réseau routier

Le réseau routier donne facilement accès au territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, de même qu'aux villes de Gatineau, de Hull et d'Ottawa. Dans l'ouest du territoire, un traversier relie Quyon à l'Ontario. Les trajets intermunicipaux sont cependant restreints par la topographie, le réseau hydrographique et le parc de la Gatineau.

Climat

Le climat n'apporte aucun facteur limitatif pour la plupart des cultures produites au Québec. Ce sont plutôt les types de sols qui façonnent le profil cultural de la zone agricole.

Réseau hydrographique

Les bassins versants de la rivière des Outaouais, de la rivière Gatineau, de la rivière Blanche et de la rivière du Lièvre comprennent l'essentiel des cours d'eau se déversant dans la rivière des Outaouais qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent.

Sols

Les municipalités de La Pêche, Val-des-Monts, Notre-Dame-de-la-Salette, L'Ange-Gardien ainsi que les portions nord des municipalités de Pontiac, Chelsea et Cantley sont formées principalement de sols de type loam sableux, très bien adaptés à la production fourragère, céréalière et horticole. Le sud du territoire, qui longe la rivière des Outaouais, est, pour sa part, surtout composé de sols argileux propices aux grandes cultures (maïs, soya, canola, céréales).

Occupation de la zone agricole

La zone agricole couvre une superficie de 72 054 ha, ce qui représente 35 % du territoire de la MRC. La proportion de la zone agricole totale de la MRC représentée par chaque municipalité est dans l'ordre de : 29,4 % pour Pontiac, 22,2 % pour La Pêche, 19,7 % pour Val-des-Monts, 13,6 % pour Notre-Dame-de-la-Salette, 12,5 % pour L'Ange-Gardien, 2,4 % pour Cantley et 0,1 % pour Chelsea. La superficie cultivée représente près de 18 000 ha utilisés à des fins de céréales, de prairies et de pâturages, soit 25 % de la superficie de la zone agricole de la MRC.

Terres en friches

Deux tiers des terres en friche ont un potentiel de développement agricole élevé. La friche réfère à une terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée. Une friche supporte une végétation naturelle et incontrôlée où différents types de végétation se succèdent. (citation tirée de Agriculture et Agroalimentaire Canada, Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation, juillet 2008)

Caractéristiques environnementales

Comme aucune municipalité de la MRC ne compte de bassin versant dégradé par un surplus de phosphore (annexes II et III du Règlement sur les exploitations agricoles), les entreprises agricoles ne subissent pas de contrainte à l'égard de l'augmentation des superficies en culture. En termes de critères qui conditionnent les risques environnementaux de pertes d'éléments nutritifs dans les cours d'eau, la municipalité de Pontiac est la plus vulnérable en raison de sa grande proportion de sols argileux; les grandes cultures (maïs, soya, céréales, canola) représentent plus du quart de la superficie cultivée totale de la municipalité. De plus, près de 42 % du total des unités animales produites dans la MRC se trouvent dans cette municipalité.

Demande à portée collective

Le schéma d'aménagement et de développement en vigueur se donne comme moyen d'action la consolidation des ilots résidentiels en zone agricole par le biais d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA. La demande à portée collective ne fait pas partie du contenu du schéma d'aménagement et de développement. La MRC pourrait soumettre une demande à portée collective sur les ilots et secteurs déstructurés à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec à la suite de l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement.

Pratiques environnementales

Plusieurs organisations dispensent des services-conseils en agroenvironnement sur le territoire de la MRC, dont deux clubs-conseils en agroenvironnement, deux organismes de gestion de bassin versant et des entreprises privées. Ces organisations font la promotion de diverses pratiques environnementales, notamment le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF), le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), les pratiques de conservation des sols, les pratiques de lutte intégrée des ennemis de culture, le diagnostic spécialisé d'érosion des sols, les projets d'aménagement de bandes riveraines et les projets de protection de cours d'eau (rivières et lacs).

Importance de l'agriculture dans l'économie locale

En 2018, les 230 entreprises agricoles de la MRC représentaient près du quart (24,3 %) de l'ensemble de celles de la région de l'Outaouais. Par contre, leurs revenus atteignaient plutôt une proportion de 18,6 % des revenus régionaux. Les revenus moyens des entreprises sont effectivement inférieurs à ceux des autres MRC de l'Outaouais.

Caractéristiques des entreprises agricoles

Les entreprises agricoles sont présentes dans toutes les municipalités, sauf Chelsea qui n'en comptait aucune en 2018. De 2004 à 2018, le nombre de fermes dans la MRC est passé de 233 à 230. En 2018, près de 90 % (205) du total des fermes étaient regroupées dans 4 municipalités : La Pêche, L'Ange-Gardien, Pontiac et Val-des-Monts. La production de bovins de boucherie représentait 46 % du total de la MRC, avec 105 fermes.

Production végétale

De 2004 à 2018, les superficies en culture ont augmenté de 435 hectares pour atteindre 18 872 hectares. En 2018 :

- Les municipalités de La Pêche, L'Ange-Gardien, Pontiac et Val-des-Monts représentent près de 90 % de la superficie cultivée totale de la MRC;
- La production fourragère (prairie et pâturage) représente 79 % de la superficie cultivée de la MRC et 22 % de la superficie cultivée en Outaouais.
- La production de céréales (céréale, maïs, soya, canola) est la deuxième culture en importance, avec 17 % de la superficie cultivée de la MRC et 20 % de la production de l'Outaouais.
- Les grandes cultures (plantes fourragères et céréales) représentent 96 % de la superficie cultivée de la MRC et 21 % de la superficie cultivée en Outaouais. Les municipalités de La Pêche, L'Ange-Gardien et Pontiac accueillent 80 % des superficies en grandes cultures; à elle seule, Pontiac y contribue pour plus de 50 %

- L'horticulture ornementale en champ (arbres feuillus, arbres de Noël, arbustes, conifères, gazon, vivaces et rosiers) représente 1,6 % de la superficie cultivée de la MRC, mais plus de 50 % de la production horticole de l'Outaouais.
- La culture en serre représente 30 % de la superficie cultivée en Outaouais.
- La production fruitière représente 0,2 % de la superficie cultivée de la MRC, mais 18 % de la production fruitière de l'Outaouais.

Productions animales

De 2004 à 2018, le cheptel de la plupart des productions a diminué. Avec une baisse de 3 883 unités animales, les secteurs bovins de boucherie et laitiers représentent la grande majorité du déclin total du cheptel de la MRC. En 2018 :

- Les entreprises dans la production de bovins de boucherie étaient de loin la production la plus importante, avec 6 012 unités animales, ce qui représentait 81 % du cheptel de la MRC et 15 % de celui de l'Outaouais. La Pêche et Pontiac se partageaient 70 % du cheptel;
- Les entreprises dans la production de bovins laitiers, avec 539 unités animales, représentaient 7,3 % du cheptel de la MRC et 8,2 % du cheptel de l'Outaouais. Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts comptent plus de 80 % du cheptel;
- Les entreprises dans la production de bovins (de boucherie et laitiers), avec 6 551 unités animales, représentaient près de 90 % du cheptel de la MRC et 18 % de celui de l'Outaouais;
- Les entreprises dans la production équine, avec 370 unités animales, représentaient 5 % du cheptel de la MRC, mais 32 % de la production équine de l'Outaouais. Près de 70 % du cheptel se trouvait dans les municipalités de La Pêche et Pontiac;
- Les entreprises dans la production de moutons, avec 287 unités animales, représentaient 2,6 % du cheptel de la MRC, mais près de 25 % de la production ovine de l'Outaouais. Près de 50 % du cheptel se trouvait à La Pêche;
- Les entreprises dans la production de porcs, avec 66 unités animales, représentaient près de 1 % du cheptel de la MRC et 15 % du cheptel porcin de l'Outaouais. La quasi-totalité du cheptel se trouvait à Pontiac;
- Les entreprises dans la production de bisons, cerfs rouges, sangliers et wapitis, avec 69 unités animales, représentaient 1 % du cheptel de la MRC, 18 % du cheptel de l'Outaouais dans ces catégories d'élevage. Près de 75 % du cheptel se trouvait dans la municipalité de Val-des-Monts.

Productions biologiques

Les données de 2004 du MAPAQ faisaient état, pour la région de l'Outaouais, de 48 ha en fourrages biologiques, de 26 ha en pâturages biologiques, de 38 ha en légumes biologiques, de 5 ha en fruits biologiques et de 104 ha en érablières biologiques.

Acériculture

Selon deux scénarios d'évaluation du potentiel acéricole, entre 16,8 % et 2,4 % de la superficie forestière à l'étude (148 540 ha) posséderait un bon potentiel économique. L'absence de données précises concernant l'acériculture limite la compréhension de son potentiel économique réel.

Selon les données du MAPAQ, en 2010, près de 15 700 entailles étaient exploitées par des entreprises enregistrées. Ce nombre correspond à environ 40 % du potentiel des entreprises de la MRC évalué à 38 000 entailles. La production aurait doublé pour la période entre 2007 et 2010. En 2016, la MRC contribuait à environ 10 % de la production acéricole de la région de l'Outaouais (MAPAQ, 2018).

Foresterie

On compterait, sur le territoire de la MRC, 18 fermes forestières qui dégageraient des sommes correspondant à un revenu d'appoint. Ce nombre paraît plutôt faible alors que 70 % du territoire (155 025 ha) est sous couvert forestier et que 72 % de cette superficie (111 277 ha) est de propriété privée. Ici, on définit la ferme forestière comme une exploitation agricole qui est propriétaire d'un boisé en zone agricole.

Autres productions

Parmi les autres productions, le territoire de la MRC compte au moins une entreprise dans les spécialités suivantes : sangliers et lapins pour la production de saucisses, racines de ginseng, champignons biologiques, fines herbes, bisons, élevage divers, étangs de pêche et légumes du patrimoine.

Activités complémentaires

Parmi les activités complémentaires présentes dans la MRC, les données de 2017 du MAPAQ suggèrent la présence de 11 entreprises agricoles offrant des activités agrotouristiques, sur un total de 42 dans la région de l'Outaouais. Les produits sont vendus en kiosque à la ferme par 26 entreprises; 16 entreprises agricoles écoulent leurs produits dans les marchés publics de Wakefield ou Old Chelsea; 5 entreprises agricoles offraient de l'autocueillette.

Transformation

Les activités de transformation alimentaire sont assez limitées sur le territoire de la MRC. Quatre entreprises disposent d'un permis pour la charcuterie de gros et une seule pour la découpe à forfait. Aucune entreprise n'est enregistrée auprès du MAPAQ pour opérer un abattoir sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Les 9 entreprises agricoles de la région œuvrant dans les activités de bovins laitiers et de production laitière disposent de la Laiterie de l'Outaouais.

Distribution, commercialisation et mise en marché

Sur le territoire de la MRC, 86 produits sont mis en marché. En 2010, 24 % des fermes de la MRC vendaient leurs produits par le biais de circuits courts. D'ailleurs, 97 % des légumes produits sont destinés à la vente au marché.

Possession de l'actif agricole par les producteurs

La valeur moyenne des terres en culture à l'hectare de la région se situait à 8 085 \$ en 2016. Elle n'atteignait plus que 4 209 \$ en 2017, pour une diminution de 22 % par rapport à l'année précédente. Pour l'année 2015-2016, 24 décisions ont été rendues par la CPTAQ en vertu de la LATANR; 20 ont obtenu une autorisation partielle ou totale.

Relève agricole

En 2016, l'ensemble de la région de l'Outaouais comptait 2 % de la relève agricole et 3 % du nombre d'agriculteurs du Québec. Cette relève se distingue notamment par son haut niveau de scolarité; 29 % de ces personnes possèdent un diplôme universitaire (contrairement à une moyenne de 14 % pour l'ensemble du Québec). Le mode d'établissement de la région diffère également des tendances observées à l'échelle de la province et comptait, toujours pour la même année de référence, un taux important de démarrage.

Main-d'œuvre agricole

Les données de Statistique Canada sur le nombre moyen d'heures de travail à la ferme par semaine témoignent qu'il existe deux réalités pour la main-d'œuvre. Effectivement, celle-ci est polarisée en deux groupes importants : le premier consacre moins de 20 heures par semaine et le second, plus de 40 heures. Une part importante de producteurs pratique donc l'agriculture à temps partiel.

Rémunération

Un nombre important d'exploitants consacrent plus de 30 heures à un travail non agricole rémunéré, soit 38 % en 2011 et 35 % en 2016. Pour un grand nombre d'exploitants agricoles de la MRC, l'agriculture ne représente donc pas l'activité principale au cours d'une semaine.

Financement agricole

Les producteurs agricoles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais peuvent se prévaloir de plusieurs sources de financement propres au domaine de l'agriculture. En première ligne, les programmes du MAPAQ, suivi de la Financière agricole, qui peut aussi être une source de financement, et du Service du développement économique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qui travaille en concertation avec différents organismes du milieu. Ces sources s'ajoutent à l'offre de Financement agricole Canada, des agences de prêt et des banques. Bien entendu, le transfert de ferme familiale demeure une source de financement importante.

Pratiques agroenvironnementales et organismes de services-conseils

Plusieurs organisations fournissent des services-conseils en agroenvironnement ce qui a permis la réalisation de nombreux projets agroenvironnementaux sur le territoire de la MRC.

Gestion des cours d'eau

En vigueur depuis le 18 janvier 2011, le Règlement numéro 152-10 confère à la MRC des Collines-de-l'Outaouais la compétence d'assurer le libre écoulement des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q.,c. C-47.1), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006; l'article 104 de cette loi autorise les MRC à adopter des règlements pour régir toutes matières relatives à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances.

PARTIE 2 – DIAGNOSTIC

2.1 PRÉSENTATION

2.1.1 Objectif du diagnostic

Le diagnostic est une analyse qui s'appuie sur une méthode éprouvée et utilisée dans de nombreux pays. Il est aussi appelé l'analyse FFOM (forces, faiblesses, opportunités, menaces) ou en anglais la *SWOT analysis* (*strenght, weaknesses, opportunities, threats*) (MAPAQ, 2011). Cette analyse est considérée comme le centre névralgique du PDZA et constitue un outil d'analyse stratégique qui permet de structurer les faits saillants et les éléments prioritaires.

L'analyse FFOM consiste principalement à déterminer les forces, faiblesses, opportunités et menaces du secteur agricole de la MRC des Collines-de-l'Outaouais à la lumière des différents éléments soulevés dans le portrait. Cette analyse est structurée selon l'environnement interne et l'environnement externe :

ENVIRONNEMENT INTERNE (FORCES ET FAIBLESSES)	ENVIRONNEMENT EXTERNE (OPPORTUNITÉS ET MENACES)
<p>Les forces et les faiblesses comprennent des éléments sur lesquels au moins un des acteurs de première ligne du PDZA (MRC, municipalités, Union des producteurs agricoles [UPA]) a une prise.</p> <p>Les forces représentent les aspects positifs sur lesquels on peut bâtir le futur (ex. : diversification des entreprises agricoles; hausse des superficies cultivées sur le territoire, etc.).</p> <p>Les faiblesses, par opposition aux forces, sont les aspects négatifs à l'égard desquels il existe d'importantes marges d'amélioration (ex. : grande quantité de terres agricoles dévitalisées [terres en friche, morcellement, etc.]; baisse du nombre d'entreprises agricoles; âge moyen des exploitants agricoles plus élevé que par le passé).</p>	<p>Les opportunités et les menaces sont les éléments sur lesquels les acteurs ont peu ou n'ont pas de pouvoir.</p> <p>Les opportunités constituent le potentiel extérieur positif dont on peut éventuellement tirer parti, en considération des forces et des faiblesses actuelles (ex. : sols d'excellente qualité dans la majeure partie de la MRC et propices à une grande variété de cultures; présence d'un bassin important de consommateurs à proximité).</p> <p>Les menaces sont les problèmes, les obstacles ou les limitations extérieures qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC (ex. : réalisation prochaine d'un projet autoroutier d'envergure dans la zone agricole; prix moyen des terres agricoles de la MRC plus élevé que le prix moyen à l'échelle régionale; grande proportion de propriétaires terriens qui ne sont pas des exploitants agricoles).</p>

Source : MAPAQ, 2011

Le diagnostic offert dans ce PDZA s'appuie sur les constats soulevés dans le portrait, mais aussi sur le résultat des consultations menées auprès des acteurs du milieu, du comité technique, ainsi que du comité directeur. Leur connaissance pointue du milieu a permis par la suite de mieux définir les enjeux³⁸ et les actions à mettre en place pour faire du territoire agricole de la MRC un milieu dynamique et prospère, en plus de participer à la création d'une vision cohérente de l'avenir du développement de l'agriculture dans la MRC.

³⁸ Les enjeux représentent les préoccupations majeures de la MRC

2.1.2 Démarche de réalisation

À la suite de la rédaction du portrait, l'équipe de travail a réalisé un diagnostic de la zone agricole. La démarche de réalisation de ce diagnostic est par nature subjective et qualitative. Afin d'établir les priorités du développement de l'agriculture, il était nécessaire de mobiliser les acteurs du milieu. À cette fin, des consultations publiques ont joué un rôle crucial dans la contextualisation du diagnostic.

Afin de valider le diagnostic et de prioriser les enjeux relatifs au développement de la zone agricole, trois consultations publiques ont eu lieu du 20 au 22 novembre 2018, à Wakefield, à L'Ange-Gardien et à Luskville (Pontiac). Ces consultations, réalisées dans trois secteurs différents (est, ouest et centre) de la MRC, ont permis de réunir plus de 100 participants et de recueillir des points de vue variés. Les consultations publiques se sont déroulées en trois grandes étapes :

- Présentation de la démarche d'adoption d'un PDZA et de l'importance du diagnostic et de l'identification des enjeux permettant d'élaborer un plan d'action ancré dans la réalité de la MRC;
- Présentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces identifiées par l'équipe de travail. Les participants étaient invités à valider, à commenter ces éléments et à en proposer de nouveaux.
- Présentation des enjeux identifiés par l'équipe de travail. Les participants avaient une fois de plus l'occasion de les valider, de les commenter et d'en proposer de nouveaux.

Les consultations publiques se sont donc déroulées sous la forme de forums publics, où les acteurs intéressés pouvaient prendre la parole pour témoigner de leurs expériences, de leur vision des activités agricoles et pour souligner les dynamiques affectant les différents secteurs de la MRC.

Cette étape a été suivie d'une priorisation des enjeux, réalisée à l'aide d'un sondage mis en ligne sur le site internet de la MRC. Les participants qui ont assisté à la présentation étaient informés qu'ils pourraient identifier les enjeux qui leur apparaissaient les plus importants grâce à cet outil. De plus, des partenaires ont accepté de diffuser à leurs membres un lien vers le sondage, pour assurer un taux de réponse optimal.

Les comptes rendus des séances de consultation publique et les résultats du sondage sont disponibles en annexes 1 et 2.

2.2 DIAGNOSTIC

2.2.1 Forces, faiblesses, opportunités, menaces

L'élaboration de ce diagnostic s'appuie à la fois sur les éléments soulevés dans le portrait présenté au préalable et sur les commentaires des participants récoltés au cours des consultations publiques. Le tableau 2-1 permet de regrouper l'ensemble des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces du territoire pouvant avoir un impact sur le développement agricole au sein de la MRC.

Tableau 2-1 Diagnostic

	FORCES	FAIBLESSES
ÉLÉMENTS INTERNES	<ul style="list-style-type: none"> • Fort potentiel touristique de la MRC (parc de la Gatineau, qualité des paysages) • Forte croissance démographique : jeunes ménages, revenus moyens supérieurs à la moyenne des autres MRC • Aucune contrainte réglementaire à l'égard de l'augmentation des superficies en culture (REA) • Plusieurs organisations de services-conseils de première ligne offrent des services en agroenvironnement sur le territoire de la MRC • Plateforme agricole de L'Ange-Gardien, un incubateur d'entreprises agricoles certifiées biologiques • Croissance du secteur de l'agriculture biologique, principalement en production maraîchère par l'initiative du CREDÉTAO, du MAPAQ, de DEC et de la municipalité de L'Ange-Gardien. • Présence du programme de Formation sur mesure pour lancement d'une entreprise agricole grâce à un partenariat avec Service Québec, le MAPAQ, Compétence Outaouais et le CREDÉTAO • Forte expertise en production bovine • Agriculture à temps partiel permettant un réinvestissement dans ce secteur • Augmentation des revenus agricoles depuis 20 ans • Superficie importante de terres agricoles disponibles pour l'établissement de nouvelles entreprises agricoles • Présence du marché public de Wakefied (La Pêche) surtout durant la saison estivale 	<ul style="list-style-type: none"> • Coûts du transport des marchandises • Manque de main-d'œuvre agricole dans la région • Absence de formation en agriculture à proximité • Revenus agricoles inférieurs à ceux des autres MRC de l'Outaouais • Pression sur le territoire agricole due à la forte construction de résidences, commerces, industries ou autres usages non agricoles • Potentiel forestier en zone agricole sous-exploité (PFNL et biomasse) • Productions agricoles peu diversifiées (bœuf et grandes cultures) • Potentiel acéricole sous-exploité • Superficie importante de terre en friche • Processus entourant les démarches pour l'amélioration des cours d'eau méconnus • Exportation ralentie par l'absence d'abattoir fédéral sur le territoire • Absence d'infrastructure de mise en marché permanente • Refus possible de nouveaux producteurs sur les marchés existants • Topographie restreignant l'implantation de certaines productions • Propriétaires non producteurs en zone agricole • Absence de services spécialisés pour les agriculteurs (p. ex. : concessionnaire, mécanicien) • Offre d'hébergement touristique insuffisante • Isolement de la municipalité de Pontiac qui ne possède qu'un seul accès au parc de la Gatineau

	OPPORTUNITÉS	MENACES
ÉLÉMENTS EXTERNES	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau routier permettant d'accéder facilement aux centres urbains, ainsi qu'à l'Ontario (traversier Quyon) • Proximité géographique avec de grands centres urbains (Gatineau et Ottawa) qui rassemblent un important bassin de consommateurs aisés, ainsi qu'une main-d'œuvre et une relève recherchant des terres à prix raisonnables (notamment les immigrants) • Conditions pédologiques et climatiques propices à la plupart des cultures. • Programme de drainage et chaulage des terres renouvelé jusqu'en 2023 • Intérêt croissant pour l'achat local et les produits biologiques • Potentiel de développement pour les circuits courts bien structurés : Parcours Outaouais Gourmet et 9 marchés publics (97 % des légumes vendus aux marchés publics) • Existences de plusieurs sources de financement propres au domaine de l'agriculture • Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) : services de transfert technologique, d'innovation, de développement de filière et d'entrepreneuriat dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. • Potentiel de production important sur les terres de la CCN • Terres en friches : forte proportion en zone agricole dont les 2/3 possèdent un potentiel élevé • Proximité du nouvel abattoir dans la MRC de Pontiac 	<ul style="list-style-type: none"> • Mondialisation du marché agricole • Difficulté de développer de petites superficies agricoles (financement) • Relève agricole à la baisse et vieillissement des producteurs • Cout d'acquisition des terres agricoles • Stagnation des marchés forestiers traditionnels • Cohabitation des usages et des productions • Activités des conglomérats sur la hausse du prix des terres • Cohabitation avec la faune • Variation des prix de la viande bovine • Modification réglementaire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), qui limite les exportations vers l'Ontario

2.3 ENJEUX

2.3.1 Enjeux découlant du diagnostic

Les enjeux représentent les préoccupations majeures de la MRC en termes de développement de l'agriculture. Un enjeu se définit comme étant ce qui est à perdre ou à gagner, ce qui est « en jeu ». À titre d'exemple, il peut s'agir d'un acquis menacé à consolider, d'un potentiel peu exploité à mettre en valeur ou d'une faiblesse à améliorer. La détermination des enjeux est une étape importante dans la démarche d'élaboration du PDZA puisque c'est à partir de ceux-ci que découlera l'ensemble du plan d'action.

À titre indicatif, dans son schéma d'aménagement et de développement révisé (2017), la MRC Les Collines-de-l'Outaouais a soulevé quelques enjeux en matière de développement de l'agriculture au sein de son territoire. Il en découle donc des enjeux au niveau de l'expansion urbaine dans la zone agricole, la cohabitation des usages en zone agricole, la densification résidentielle dans les secteurs agricoles déstructurés, la production biologique sur le territoire de la MRC, la préservation des ressources naturelles, l'agrotourisme, l'accessibilité à la propriété agricole, les règles législatives et l'importance des circuits courts, ainsi que de la mise en marché des produits du terroir.

Les enjeux identifiés au PDZA sont les suivants :

- La pérennité de la zone agricole :
La pérennité de la zone agricole concerne notamment le maintien de la superficie de la zone agricole permanente et de la capacité de production du territoire agricole.
- Le maintien et le développement des entreprises agricoles existantes :
Les producteurs actifs contribuent à l'économie régionale, participent au maintien du potentiel productif de la zone agricole et façonnent, par leurs activités, les paysages de la MRC. Le maintien et le développement des entreprises agricoles existantes représentent donc un enjeu qui affecte plusieurs dynamiques à l'échelle régionale.
- La diversification des modèles agricoles :
La MRC possède une forte expertise dans certaines productions dominantes. Par contre, son territoire et ses activités agricoles s'avèrent vulnérables aux pressions. En plus d'augmenter le type de production, la diversification des modèles agricoles inclut la capacité d'entreprendre des projets sur de plus petites superficies.
- Le développement de la relève agricole et de la main-d'œuvre qualifiée :
L'accès à une main-d'œuvre qualifiée constitue à la fois un frein et un levier au développement de certaines exploitations agricoles.
- Le transfert de ferme :
La pérennité des exploitations agricoles dépend notamment de la capacité de transférer la ferme à la génération suivante. Pour être réussi et pour permettre la poursuite des activités agricoles, le transfert doit être planifié avec soin.
- Le soutien et l'accompagnement pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles :
Le nombre d'exploitations agricoles tend à diminuer. L'établissement de nouvelles fermes est une avenue intéressante pour assurer la pérennité des activités agricoles et l'occupation du territoire.

- L'accès difficile au financement et les difficultés d'implantation agricole pour les entreprises de petites superficies :
 - Il n'existe pas d'infrastructures permettant de lier les besoins de nouveaux acteurs et les propriétaires de terres disponibles à la culture.
- La gestion de l'eau :
 - La productivité des sols est fortement liée au contrôle de l'irrigation et du drainage des terres. En ce sens, la gestion optimale de l'eau devrait être facilitée pour assurer le développement des activités agricoles.
- L'accès aux marchés à l'aide d'infrastructures permanents :
 - Les producteurs de la MRC ne bénéficient pas de la présence d'un abattoir ou d'un centre de distribution. De plus, les marchés publics de la MRC ne peuvent plus accueillir de nouveaux producteurs, ce qui limite les sources de revenus potentiels pour les producteurs existants et décourage l'implantation de nouvelles activités. Les infrastructures renvoient à l'environnement physique ou aux ententes qui pourraient être négociées pour accéder à de nouveaux marchés.
- L'accès aux supermarchés pour écouler les produits :
 - Il s'avère difficile pour les producteurs de la MRC de négocier directement avec les supermarchés, tant ceux de la MRC, que ceux de la région de la capitale nationale. Cette situation engendre une sous-représentation des producteurs locaux auprès des consommateurs.
- L'image de marque et la mise en marché régionale des produits agricoles :
 - Les producteurs ne bénéficient pas d'une image de marque qui permettrait d'associer leur production au territoire de la MRC ou de la région. Cette stratégie de mise en marché participe souvent à ajouter une perception de valeur ajoutée auprès des consommateurs.
- La valorisation du potentiel agrotouristique :
 - La MRC est déjà reconnue pour la richesse de son patrimoine naturel et de ses paysages. Le tourisme régional s'appuie d'ailleurs sur la proximité d'infrastructures de récréotourisme pour attirer les excursionnistes. Les producteurs agricoles pourraient profiter du tourisme en bonifiant l'offre de produits touristiques existants.
- La mise en valeur des terres en friches :
 - La présence de friches est étroitement liée à plusieurs dynamiques parmi lesquelles se trouvent la hausse des prix des terres, la spéculation foncière et la propriété des terres par des non-producteurs.
- La mise en valeur du potentiel agroforestier :
 - Étant donné l'importance du couvert forestier dans la MRC, la valorisation du potentiel agroforestier permettrait de nouvelles avenues de développement pour des producteurs ou l'arrivée de nouvelles productions.
- La mise en valeur du potentiel acéricole :
 - Les données concernant la production acéricole renvoient à une utilisation sous-optimale de cette ressource. Ce type de production pourrait générer des revenus qui pourraient être réinvestis par les producteurs dans leur activité principale.

2.3.2 Priorisation des enjeux

À la suite de la présentation du diagnostic et des enjeux qui en découlent, les acteurs du milieu intéressés par la question agricole ont été invités à remplir un sondage en ligne de façon à prioriser les enjeux qui leur semblent les plus importants en ce qui concerne le développement de l'agriculture au sein de la MRC. La MRC a enregistré soixante-quinze répondants au sondage.

Tableau 2-2 Pourcentage des répondants ayant identifié un enjeu parmi les quatre plus important

Enjeux	Pourcentage
Pérennité de la zone agricole	58 %
Diversification des modèles agricoles	47 %
Maintien et développement des entreprises agricoles existantes (financement)	42 %
Soutien et accompagnement pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles	42 %
Accès difficile au financement et difficultés d'implantation agricole pour les entreprises de petites superficies	37 %
Développement de la relève agricole	35 %
Mise en valeur des terres en friche	26 %
Gestion de l'eau	25 %
Image de marque et mise en marché régionale des produits agricoles	25 %
Valorisation du potentiel agrotouristique	25 %
Transfert de ferme	14 %
Accès aux supermarchés	11 %
Mise en valeur du potentiel agroforestier	10 %
Mise en valeur du potentiel acéricole	4 %

2.3.3 Mémoires déposés par les participants

À la suite des consultations publiques, l'équipe de travail a reçu deux mémoires. Ces deux documents portaient sur l'importance d'envisager les activités agricoles de façon plus holistique afin de considérer les impacts sur les environnements naturels. Il était notamment question de l'impact de l'agriculture sur la faune ailée et de l'intérêt de valoriser l'écoagriculture. Les auteurs ont également souligné l'importance de s'intéresser à la sécurité alimentaire des populations et à l'agriculture de subsistance. Les informations transmises par ces mémoires, de même que les commentaires reçus lors des consultations publiques et du sondage en ligne ont permis de bonifier les enjeux.

2.3.4 Regroupement des enjeux et apport des participants

À la suggestion de plusieurs répondants au sondage et participants aux consultations publiques, les enjeux concernant une même thématique ont été regroupés. De plus, les différentes rencontres ont été l'occasion de bonifier la liste des enjeux.

- Pérennité du territoire et des activités agricoles :
 - Maintien et développement des entreprises agricoles existantes;
 - Développement d'entreprise de relève agricole;
 - Transfert de ferme;
 - Soutien et accompagnement pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles;
 - Accès laborieux au financement et difficultés d'implantation agricole pour les entreprises de petite superficie;
 - Diversification des modèles agricoles;
 - Reconnaissance de l'apport de l'agriculture et des agriculteurs dans l'économie de la région.
- Gestion des conditions environnementales en zone agricole :
 - Gestion de l'eau;
 - Gestion de la faune;
 - Mise en valeur des terres en friche.
- Mise en marché des produits et du territoire agricole :
 - Accès au marché par des infrastructures permanentes;
 - Accès au supermarché;
 - Développement d'une image de marque et d'une stratégie de mise en marché régionale;
 - Valorisation du potentiel agrotouristique.
- Mise en valeur de l'agroforesterie :
 - Mise en valeur du potentiel agroforestier;
 - Mise en valeur du potentiel acéricole.

PARTIE 3 – VISION



La vision constitue un élément essentiel du PDZA. Elle présente la façon dont les acteurs du milieu envisagent le développement du territoire et des activités agricoles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Elle énonce l'avenir souhaité de l'agriculture et guide les actions visant l'atteinte des objectifs de développement de la zone agricole.

Pour ce faire, la MRC des Collines-de-l'Outaouais privilégie une démarche consensuelle avec les acteurs concernés, afin de proposer des actions adaptées aux particularités du milieu et assurer la pérennité de la zone agricole.

L'énoncé de vision retenu se lit :

Au cours des dix prochaines années, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et ses partenaires s'assureront de la consolidation et du développement dynamique, durable et diversifié des activités agricoles et forestières. Le territoire à fort potentiel de la MRC sera davantage reconnu comme un choix incontournable pour la relève qui désire s'établir en agriculture, notamment par un processus facilitant et accueillant. Les agriculteurs sont fiers d'offrir à la population et aux nombreux visiteurs des produits locaux distincts, dans un environnement sain aux paysages exceptionnels.

PARTIE 4 – PLAN D’ACTION

4.1 PRÉAMBULE

La mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) requiert une implication active des divers acteurs locaux et régionaux associés à cette démarche de planification. Chacun de ces acteurs est susceptible d'influer sur son succès, en agissant dans son champ de compétences. À cet égard, la MRC et ses municipalités constituantes ont le pouvoir de planifier l'aménagement du territoire agricole en plus de régir les usages s'y exerçant. La MRC détient l'expertise nécessaire pour soutenir le développement de l'agriculture sur son territoire, en offrant un service d'accompagnement aux promoteurs désirant réaliser des projets qui contribuent à la dynamisation et à la mise en valeur de la zone agricole. C'est dans ce contexte que la MRC entend soutenir le déploiement du PDZA à l'échelle de sa zone agricole, tout en assurant la coordination des actions avec ses partenaires dans le cadre de cet exercice.

Tableau 4-1 Enjeu 1 – Pérennité de la zone agricole

Axes d'interventions	Objectifs	Actions	Budget 2019	Budget 2020 et suivantes	Organismes partenaires	Échéance
1.1 Développement d'un cadre favorable aux activités agricoles	Développer un cadre réglementaire municipal favorable au maintien et à la consolidation des entreprises agricoles et forestières	1.1.1 Créer un comité multipartite aux fins d'examiner la fiscalité applicable aux propriétés agricoles et forestières. Le mandat consisterait à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Documenter l'évolution du fardeau fiscal des propriétaires ▪ Valoriser les terres inexploitées ▪ Identifier les pouvoirs d'intervention en cette matière ▪ Formuler des recommandations 	-	-	MRC MAMH UPA MAPAQ Municipalités	2021
1.2 Caractérisation et diagnostic entourant la gestion de l'eau dans la zone agricole	Mieux connaître les besoins entourant la gestion de l'eau dans la zone agricole	1.2.1 Documenter les besoins sur la gestion de l'eau en milieu agricole en réalisant une caractérisation fine des lots	-	\$	MRC OBV MELCC Centre d'expertise hydrique MAPAQ	2021
1.3 Soutien et accompagnement dans les projets de drainage et d'entretien des cours d'eau	Promouvoir la gestion de l'eau en milieu agricole	1.3.1 Réaliser et diffuser une fiche technique sur le processus et les programmes liés à la gestion de l'eau en milieu agricole	-	\$	MAPAQ MRC OBV Réseau Agriconseils MELCC	2020
		1.3.2 Soutenir et fournir un accompagnement dans les projets de gestion de l'eau en milieu agricole (aménagement des cours d'eau et drainage des terres)				
1.4 Évaluer les pistes d'actions pour éviter le retour des terres en friche	Limiter la dégradation des terres agricoles	1.4.1 Créer un comité multipartite aux fins d'examiner les pistes d'actions envisageables	-	-	MAPAQ MRC UPA	
1.5 Valoriser les terres en friche existantes	Augmenter la superficie de remise en culture des terres en friche possédant un bon potentiel	1.5.1 Produire et diffuser une fiche technique (rapport coûts-bénéfices) afin de démontrer le potentiel de développement des terres en friche pour l'agriculture ou la foresterie	-	\$	MAPAQ CREDETAO	2021
		1.5.2 Caractériser les lots agricoles disponibles	-	\$	MAPAQ MRC Réseau Agriconseils	2021
1.6 Mise en valeur du potentiel agroforestier	Valoriser l'aménagement des boisés agricoles	1.6.1 Soutenir et fournir un accompagnement dans les projets agroforestiers	\$	\$	MFFP AFPO CREDETAO	2019
	Fournir aux producteurs agricoles une occasion de diversification économique et d'augmentation des revenus	1.6.2 Soutenir et fournir un accompagnement dans les projets acéricoles (nouveaux projets et projets d'expansion)	\$	\$	TAO MAPAQ CREDETAO Syndicat des producteurs acéricoles	2019

Tableau 4-2 Enjeu 2 – Maintien et développement des entreprises agricoles

Axes d'interventions	Objectifs	Actions	Budget 2019	Budget 2020 et suivantes	Organismes partenaires	Échéance
2.1 Développement de la relève agricole	Faciliter l'accès des aspirants-agriculteurs au monde agricole, en les jumelant avec des agriculteurs sans relève identifiée ou des propriétaires terriens	2.1.1 Collaborer à la mise en place d'une stratégie concertée pour soutenir l'établissement de la relève agricole	-	\$	MRC TAO MAPAQ SRALO FRAQ CREDETAO	2020
		2.1.2 Adhérer au service « L'ARTERRE » coordonné par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)	-	\$	CRAAQ MRC	2020
		2.1.3 Recommander les entrepreneurs de la relève à la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien et soutenir le projet	-	-	CREDETAO MAPAQ Municipalité de L'Ange-Gardien	2020
2.2 Soutenir et accompagner le démarrage de nouvelles entreprises tout en favorisant la diversification des modèles agricoles	Mettre en valeur la diversité des modèles agricoles, notamment l'agriculture biologique, en créant un environnement favorable pour l'implantation d'entreprises agricoles	2.2.1 Promouvoir l'occupation du territoire de la MRC en soutenant l'implantation de nouvelles entreprises agricoles sur des unités foncières de superficie variables	-	-	MAPAQ SADC CREDETAO Groupe-conseil FADQ	2020
		2.2.2 Dédier une personne-ressource à la MRC, intégrée à l'équipe de développement durable, consacrée au développement de l'agriculture et à la mise en œuvre du PDZA	-	-		

Axes d'interventions	Objectifs	Actions	Budget 2019	Budget 2020 et suivantes	Organismes partenaires	Échéance
2.3 Transfert de ferme	Fournir un accompagnement dans le but de faciliter les transferts de ferme	2.3.1 Faire connaître et soutenir les services d'accompagnement en transfert de ferme	-	-	MRC CTEQ MAPAQ Réseau Agriconseils	2020
	Faire connaître les services d'accompagnement en démarrage d'entreprises	2.3.2 Publier, sur le site de la MRC et dans les journaux, des informations sur les services en démarrage d'entreprises	-	-	MRC MAPAQ CREDETAO	2020
		2.3.3 Identifier et soutenir les services en démarrage d'entreprises agricoles	-	-	MRC MAPAQ CREDETAO UPA FADQ Réseau Agriconseils	2020
2.4 Soutenir et accompagner les entreprises existantes	Orienter les entreprises vers une amélioration de leur mode de gestion	2.4.1 Travailler en synergie avec les acteurs du secteur	-	-	MAPAQ Syndicat des producteurs de boeufs Collectif régional de formation agricole de l'Outaouais Réseau Agriconseils UPA CREDETAO	2020

Tableau 4-3 Enjeu 3 – Mise en marché

Axes d'interventions	Objectifs	Actions	Budget 2019	Budget 2020 et suivantes	Organismes partenaires	Échéance
3.1 Participation aux stratégies de mise en marché régionale	Améliorer l'accès aux marchés et accroître l'image de marque des produits agricoles	3.1.1 Maintenir le soutien au projet d'agent de commercialisation agroalimentaire régional et aux autres projets de commercialisation, notamment à la TAO	\$	\$	MAPAQ MRC UPA	2019
		3.1.2 Évaluer les possibilités de mise en marché directe dans la région en collaborant avec les autres territoires de façon à mettre en place ou à consolider une initiative régionale efficiente pour la vente de produits locaux	-	-	MRC TAO	2020
3.2 Développement du potentiel agrotouristique	Accroître l'offre agrotouristique et le tourisme gourmand du territoire	3.2.1 Soutenir les initiatives régionales telles que le Parcours Outaouais gourmet et la Fête gourmande de l'Outaouais	-	\$	MAPAQ TAO TO DEC UPA MRC Pontiac MRC de La Vallée-de-la-Gatineau MRC Papineau Ville de Gatineau	2020
		3.2.2 Participer au comité régional de l'agrotourisme et du tourisme gourmand	-	-	MAPAQ TAO TO SADC Papineau SADC Pontiac MRC Pontiac MRC de La Vallée-de-la-Gatineau MRC Papineau Ville de Gatineau UPA	2020

4.2 LISTE DES PARTENAIRES POTENTIELS

MRC des Collines-de-l'Outaouais

Municipalités

Ministères

- **AAC** (Agriculture et Agroalimentaire Canada)
- **MAMH** (ministère des Affaires municipales et de l'Habitation)
- **MAPAQ** (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation), région et province
- **MELCC** (ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)
- **MERN** (ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles)
- **MFFP** (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs)

Développement agroéconomique et commercialisation

- **ACPFNL** (Association pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux)
- **AMPQ** (Association des marchés publics du Québec)
- **CAE** (Centre d'aide aux entreprises)
- **CDE** (Corporation de développement économique)
- **Chambres de commerce**
- **CLE** (Centre local d'emploi)
- **CTEQ** (Centre de transfert d'entreprise du Québec)
- **DEC** (Développement économique Canada)
- **Épiceries et restaurants**
- **MDO** (marché de l'Outaouais)
- **ODA** (offre et demande agricole)
- **SADC** (Société d'aide au développement des collectivités)
- **TAO** (Table agroalimentaire de l'Outaouais)

Agriculture et organisations spécifiques

- **AFPO** (Agence des forêts privées de l'Outaouais)
- **CRAAQ** (Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec)
- **FRAQ** (Fédération de la relève agricole du Québec)
- **OPB** (Office des producteurs de bois de Pontiac)
- **SRALO** (Syndicat de la relève agricole de l'Outaouais)
- **UPA** (Union des producteurs agricoles), fédérations et syndicats spécialisés, ex. : acériculture

Formation agricole

- **CFA** (centre de formation agricole)
- Commissions scolaires
- **CRFAO** (Collectif régional en formation agricole de l'Outaouais)

Tourisme

- **PERO** (Pôle d'excellence en récréotourisme Outaouais)
- **TO** (Tourisme Outaouais)

Recherche et développement

- **AAC** (Agriculture et Agroalimentaire Canada)
- Centre d'expertise hydrique
- **CREDETAO** (Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais)
- **IRDA** (Institut de recherche et de développement en agroenvironnement)
- Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien

Financement

- **FAA** (Financement agricole Canada)
- **FADQ** (Financière agricole du Québec)

Services professionnels en agriculture

- COOP
- Firmes-conseils
- Réseau Agriconseils (et clubs-conseils locaux)

Environnement

- **OBV** (organisme de bassin versant)

RÉFÉRENCES

- AGROMÉTÉO QUÉBEC, CRAAQ (2003). Moyenne du cumul des précipitations entre le 1^{er} avril et le 31 octobre. Période de référence 1974-2003. Gouvernement du Canada. Repéré à <http://www.agrometeo.org/pdf/precipitationsAvrOctMOY19742003.pdf>
- AGROMÉTÉO QUÉBEC, CRAAQ (2008). Moyenne du cumul des unités thermiques maïs (UTM). Période de référence 1979-2008. Gouvernement du Canada. Repéré à http://www.agrometeo.org/pdf/MOY_Long_1979_2008.pdf
- AGROMÉTÉO QUÉBEC, CRAAQ (2008). Moyenne de la date du dernier gel printanier (seuil 0 degré Celcius). Période de référence 1979-2008. Gouvernement du Canada. Repéré à <http://www.agrometeo.org/pdf/datesGelOPriMOY19792008.pdf>
- AGROMÉTÉO QUÉBEC, CRAAQ (2008). Moyenne de la longueur de la saison de croissance. Période de référence 1979-2008. Gouvernement du Canada. Repéré à <http://www.agrometeo.org/pdf/saisCroissanceLongMOY19792008.pdf>
- CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (2014). Banque de terres agricoles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais : Outil de simplification de réalisation de projets agricoles, Hugues Dupuy, Simon Ouellet, Emmanuel Roy. Repéré à <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00960904/document>
- CENTRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE AGRICOLE DE L'OUTAOUAIS (2010). La plate-forme agricole de L'Ange-Gardien. Repéré à <http://www.demarretafermebio.com/>
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) (2000). Transformation et mise en marché des produits de la ferme. Repéré à <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/TRANSFOR.pdf>
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) (2011). Rapport annuel de gestion 2010-2011. Repéré à <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/TRANSFOR.pdf>
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) (2017). Plan stratégique 2017-2021. Repéré à http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/La_Commission/CPTAQ_PlanStrategique_2017-2021.pdf
- COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) (2017). Rapport annuel de gestion 2016-2017. Repéré à <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=382>
- COMMISSION SUR L'AVENIR DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS, (2008). Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir.
- FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC (FADQ) (2018). Bulletin transac-terres 2018. Repéré à <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/bulletins/transac-terres-2018.pdf>
- CROQUEZ L'OUTAOUAIS, 2015. Repéré à <http://www.croquezoutaouais.com/fr/>

- GAFFIELDS, CHAD ET COLL. (1994). Histoire de l'Outaouais.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2018). Liste d'établissements sous permis. Dans Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments. Repéré à <https://web.mapaq.gouv.qc.ca/bak/ListeEtablissements/index.cfm?CFID=1292964&CFTOKEN=34860416&&RequestTimeout=45>
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, A-4.1 C.F.R. (2018).
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2014). Perspectives démographiques des MRC du Québec : 2011-2036.
- INSTITUT QUÉBÉCOIS D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT FEUILLUE. Évaluation du potentiel acéricole pour l'Outaouais, (2002).
- LAITERIE DE L'OUTAOUAIS (2018). Repéré à <http://www.laiterieoutaouais.ca/>
- MELOCHE, J.-P. et Guy DÉBAILLEUL (2013). Acquisition des terres agricoles par des non agriculteurs au Québec : Ampleur, causes et portée du phénomène. Repéré à <https://ideas.repec.org/p/cir/cirpro/2013rp-04.html>
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2011). Portrait de la relève agricole au Québec.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2014). Portrait agroalimentaire de l'Outaouais. Direction régionale de l'Outaouais.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2017). Rapport relatif à la base de données sur la propriété des terres agricoles.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2017). Type de sols de la MRC Les Collines-de-l'Outaouais. Info-sols.ca Outaouais. Gouvernement du Québec. Repéré à <http://www.info-sols.ca/carte.php#>
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2018). Portrait de la relève agricole au Québec 2016.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2018). Enregistrements des exploitations agricoles, versions certifiées décembre 2014 et octobre 2018
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) (2018). Comment établir un bon diagnostic? Repéré à <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/PDZA.aspx>
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET FAUNE (2010). L'hydrographie et les bassins versants de l'Outaouais. Région de l'Outaouais. Repéré à <http://mern.gouv.qc.ca/publications/outaouais/carte-hydrographie.pdf>
- MRC LES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (2017). Schéma d'aménagement et de développement révisé.

- MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS, Service de l'aménagement et de l'environnement (2009). MRC des Collines de l'Outaouais. Documents sur les objets de la révision. Repéré à <http://mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/dor.pdf>
- PARCOURS OUTAOUAIS GOURMET (2014). Repéré à <http://parcoursoutaouaisgourmet.com/fr/>
- STATISTIQUE CANADA (2016). Données du recensement 2016.
- STATISTIQUE CANADA. Tableau 004-0219 - Recensement de l'agriculture, produits forestiers dans l'année précédant le recensement, aux 5 ans, CANSIM (base de données) (site consulté : 31/05/2018)
- TABLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS (2014). Rapport annuel 2013-2014. Repéré à http://www.croquezoutaouais.com/files/6314/5755/5918/Rapport_annuel_2014-2015.pdf
- TABLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS, s. d. Repéré à <http://www.agro-outaouais.com/fr/>
- UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES : OUTAOUAIS-LAURENTIDES (2018). Collines de l'Outaouais. Repéré à <http://www.outaouais-laurentides.upa.qc.ca/collines-de-loutaouais/>
- UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. Relève agricole. En ligne, page consultée le 2 juin 2014. Repéré à http://www.upa.qc.ca/fr/Agriculture_et_societe/Releve_agricole.html

ANNEXE 1

Comptes rendus des séances de consultation publique

PDZA – MRC des Collines-de-l’Outaouais

Consultation publique

Wakefield

20 novembre 2018

COMPTE RENDU

NOMBRE DE PARTICIPANTS : environ 45 personnes (le nombre de participants excédait la capacité de la salle)

La langue parlée par les participants est devenue un obstacle au bon déroulement de la rencontre. Il a fallu proposer une traduction improvisée sur place.

COMMENTAIRE SUR LE PORTRAIT

Apport en taxes

La contribution économique de l’agriculture est considérée, mais le portrait devrait aussi présenter l’apport des taxes foncières au budget des municipalités.

Exploitation forestière

Le faible nombre de fermes forestières ne veut pas dire que les boisés ne sont pas exploités. Un producteur peut utiliser ou prélever du bois sur son terrain sans le déclarer. De plus, les petites fermes forestières peuvent échapper au recensement ou aux statistiques.

Superficie en friche

La superficie d’espaces en friche apparaît beaucoup trop importante selon plusieurs producteurs dans la pièce.

Il a également été noté que l’activité principale du propriétaire avait un impact important sur la présence de friche.

Prix du bœuf

Le prix du bœuf serait en diminution. Étant donné l’importance de ce type de production dans la MRC, il serait intéressant d’intégrer une projection des prix pour les années à venir.

Production de viande biologique

Il n’y a pas de données portant sur les producteurs de viande biologiques. Plusieurs producteurs produiraient un bœuf « naturel », mais n’auraient pas de certification et écouleraient leur production en circuit court.

Source de financement

Il faudrait ajouter les institutions bancaires et agences de prêt, Farm Credit Canada (Financement agricole Canada) à la liste des sources de financement.

Taille moyenne des parcelles

Il serait intéressant de documenter la taille moyenne des parcelles dans la MRC.

FORCES

Réseau Agriconseils

Le réseau Agriconseils offrirait des services spécialisés, notamment certains services destinés à relève.

Hydrographie avantageuse

Plusieurs terres sont situées à proximité des deux rivières principales de la MRC. Le climat dans ces secteurs équivaut à un climat maritime. Des travaux d’irrigation permettraient une augmentation significative du rendement des parcelles.

FAIBLESSES

Accès limité aux marchés publics

Plusieurs entreprises écoulent leur production sur les marchés locaux, mais dans certains cas, un comité sélectionne les producteurs qui peuvent y vendre leurs produits. L’accès à ces marchés publics serait donc limité.

Topographie

La topographie serait un obstacle à l’implantation de certains types de cultures. Cet aspect serait présenté dans le portrait.

Absence de programmes de subvention pour la conversion des friches

Il n’y aurait plus de programmes de subvention pour la conversion de terres en friche.

Portrait des propriétaires

Plusieurs terres agricoles appartiendraient à des non-producteurs.

Absence de banque de terre

Il n’y a pas d’infrastructure permettant de lier de nouveaux producteurs avec des terres disponibles.

Accès au financement

L’accès au financement ne serait pas nécessairement plus ardu pour les productions de petite superficie. Par exemple, certaines agences de crédit ou institutions bancaires évalueraient le montant d’un prêt sur la valeur du ou des bâtiments présents sur un terrain, de même qu’une superficie autour de ceux-ci. En conséquence, si la parcelle excède le paramètre défini par l’institution de financement, le propriétaire doit assumer lui-même le financement de la partie résiduelle.

Prix des terres

Le prix des terres peut être perçu comme une force puisqu’il facilite l’accès à l’acquisition. Il demeure plutôt bas par rapport à d’autres MRC. Par contre, lorsque le prix à l’hectare augmente, les propriétaires peuvent emprunter des montants plus importants pour financer leur développement. Le prix peut également varier de façon importante dans la MRC (p. ex. : les terres dans le sud de la MRC, dans la municipalité de Pontiac, feraient l’objet de spéculation et de hausses plus importantes).

Ressources en service-conseil et en service spécialisé dans la région

Plusieurs firmes de service-conseil et de service spécialisé (p. ex. : mécanique de machinerie agricole) offriraient des services dans l’Outaouais, mais peu seraient situées dans la région.

Offre d’hébergement limité

L’offre touristique est intéressante dans la MRC, mais la disponibilité d’hébergement serait limitée.

Sous-représentation des producteurs bovins dans les institutions

Les producteurs bovins seraient sous-représentés au sein des instances de l’agriculture. Ils ne disposeraient pas de l’espace disponible pour énoncer leurs préoccupations.

Relève non familiale

Les mécanismes de transfert limiteraient l’accès à la propriété pour la relève non familiale.

MENACES

Activités de conglomérats

Les activités des conglomérats ne seraient pas une menace pour la MRC. La taille des parcelles n’est pas suffisante pour que ce soit intéressant d’y faire passer une machinerie de dimension plus importante.

Proximité avec l’Ontario

La proximité avec l’Ontario peut être perçue comme une menace. La Loi sur la salubrité des aliments au Canada rendrait difficile l’exportation hors Québec.

Décision à portée collective

Le projet de décision à portée collective élaborée selon les critères de l’article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) est perçu comme une menace par plusieurs participants.

Tourisme

Le tourisme peut également être perçu comme une menace. L’aménagement d’infrastructures dédiées à des populations de passage (p. ex. : pistes cyclables, sentiers) peut limiter ou entraver certaines activités agricoles telles que l’épandage. La hausse de la circulation entrainera également une pression supplémentaire sur le réseau routier et pourrait générer de la poussière qui se déposerait sur les cultures.

ENJEUX

La décision a été prise de ne pas faire voter l’audience sur les enjeux qui apparaissent les plus ou les moins prioritaires. Les participants ont plutôt manifesté l’intérêt de bonifier la liste des enjeux. Ils auront aussi l’occasion d’ordonner les enjeux dans un formulaire qui sera disponible, dans les deux langues, sur le site internet de la MRC.

Enjeux énoncés par les participants

- L’accès à l’information devrait être amélioré et les documents devraient être disponibles dans les deux langues.
- Le PDZA devrait s’assurer de la pérennité des politiques concernant l’agriculture. Certains participants indiquent qu’un projet agricole est le projet d’une vie; les variations dans l’engagement et dans les institutions responsables du développement agricole ne doivent pas lui porter atteinte.
- Le PDZA devrait inclure un soutien à l’adaptation aux changements climatiques.
- Le développement des activités agricoles devrait également assurer le maintien et le rehaussement de la biodiversité.
- Les producteurs seraient avantagés par l’implantation de services spécialisés (concessionnaires de machineries, mécaniques).

Actions proposées

Les participants ont proposé des actions :

- La mise en place d’une banque de terre;
- La création d’un accès direct au marché ontarien;
- L’embauche d’un agent de développement agricole.

Financement du plan d’action

Certains participants souhaitent connaître les sources de financement déployées pour mettre en œuvre le plan d’action?

Réponse : Cette question sensible sera abordée au moment de définir le plan d’action.

DÉPÔT D’UN MÉMOIRE

Le Club des ornithologues de l’Outaouais (COO) a déposé un mémoire à l’intention de l’équipe de travail.

PDZA – MRC des Collines-de-l'Outaouais

Consultation publique

L'Ange-Gardien

21 novembre 2018

COMPTE RENDU

NOMBRE DE PARTICIPANTS : environ 30 personnes

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Précision sur le déroulement : les participants sont invités à poser leurs questions ou formuler des commentaires au cours de la présentation.

En introduction, plusieurs précisions sur les différentes sections d'un PDZA sont présentées. Le diagnostic s'appuie sur le portrait qui se base sur des sources. Le PDZA peut également avoir un poids politique, lequel peut augmenter si un enjeu est partagé avec les MRC voisines.

FORCE

Les participants ont indiqué que l'augmentation du revenu agricole serait peut-être inférieure à l'inflation.

FAIBLESSES

Revenu agricole

Le revenu agricole inférieur dans la MRC s'expliquerait peut-être par l'importance de la production bovine.

Production bovine

Précision : il a été décidé que le portrait du PDZA contiendrait une section portant spécifiquement sur la production bovine et qui présenterait notamment des projections économiques pour les prochaines années.

Acériculture

L'acériculture pourrait être utilisée comme levier de financement pour les autres activités sur le territoire agricole. Cette stratégie a été mise en place au Bas-Saint-Laurent.

Friches

Près de 3 % du territoire serait en friche. Est-ce que ça correspond à ce qui se trouve dans d’autres MRC?

Apport de certaines productions

Ceux qui achètent des terres dans le sud de la MRC pour y cultiver le soya ne participent pas activement à l’économie régionale. Ils sèment, arrosent et récoltent.

Contrainte environnementale

Il y aurait des pertes de superficie cultivable dues à l’identification de milieux humides.

Absence de structure permanente de mise en marché

Il n’y a pas de structure permanente de mise en marché. Il y a des marchés publics, mais ceux-ci refusent les nouveaux producteurs.

Le prix du bœuf à l’épicerie ne reflète pas le coût de production.

Centre de recherche

Le Centre de recherche et développement technologique en agriculture de l’Outaouais (CREDETAO) compte deux ou trois chercheurs. Il n’y aurait pas de crédit d’impôt disponible pour les associations avec le CREDETAO dans le cadre de projets de recherche.

Centre de formation

Il n’y a pas de centre de formation en agriculture à proximité, aucun élément dynamique sur le plan de la recherche dans la région.

Relève agricole

Il faut contraster le pourcentage de la relève agricole (2 %) de l’ensemble du Québec avec le poids de la population agricole, qui se situerait plutôt à 4,6 %.

OPPORTUNITÉ

Commission de la capitale nationale

Il y aurait un grand potentiel de production sur les terres de la Commission de la capitale nationale.

MENACES

Aide au liquidateur

Il y a des programmes d’aide dédiés à la succession, mais il faudrait aussi penser à apporter un soutien à ceux qui cèdent ou vendent au rabais la ferme à la prochaine génération.

Prix des terres

Il faudrait mettre à jour la valeur moyenne des terres et parvenir à identifier les extrêmes. Par exemple, la valeur de terres propice à la culture maraîchère pourrait atteindre jusqu’à 10 000 \$/ha.

Stagnation des marchés forestiers

Il n’y aurait pas de soutien pour les producteurs forestiers.

Cohabitation des usages

Il faut considérer toutes les interrelations entre les acteurs présents sur le territoire :

- Cohabitation des producteurs, particulièrement lorsque les productions ne sont pas les mêmes.
- Impact des citoyens non producteurs sur la qualité des sols (p. ex. : vidange de piscine sur des terres).
- Cohabitation avec la faune (impact des dindons sauvages, des rats laveurs).

Production de cannabis

Il y aurait un intérêt pour ce type de production dans la MRC. Ce type de culture, tout comme la production de maïs pour l’éthanol, diminue la capacité nourricière du territoire agricole.

AUTRES COMMENTAIRES

- L’investissement des producteurs pour améliorer les pratiques est important.
- Quel est le lien entre le schéma d’aménagement et de développement, la demande à portée collective (art. 59) et le PDZA? Réponse de Sylvain Létourneau : Les deux démarches sont parallèles. Le PDZA sera adopté par la MRC, qui y fera référence dans le schéma d’aménagement et de développement (SAD), et la décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) découlant de la demande à portée collective viendra modifier le SAD.
- Est-ce qu’il y aura un comité de suivi? Réponse de Sylvain Létourneau : Oui
- Quelle est la taille moyenne des fermes? Il y a parfois une perception qu’il y a seulement des fermes de grande superficie, mais une étude peut révéler la présence de plusieurs fermes de petite taille.

ENJEUX

Catégories d’enjeux

Il y aurait un intérêt à catégoriser les enjeux. Par exemple, la pérennité du territoire et des activités agricoles pourrait rassembler l’ensemble des enjeux, mais plusieurs enjeux concernant plus spécifiquement le maintien des entreprises existantes et le soutien qui doit leur être fourni pourraient y être regroupés. (Luc Poirier du MAPAQ doit nous faire parvenir sa suggestion de catégorisation.)

Petites terres à L’Ange-Gardien

Spécifiquement à L’Ange-Gardien, il y aurait un projet de valorisation de petites terres. Ce projet serait déjà intégré dans la version révisée du schéma d’aménagement et de développement.

Main-d’œuvre

Les enjeux mentionnent déjà l’importance de la relève agricole, mais de façon plus générale, l’accès à une main-d’œuvre se révèle tout aussi important.

PDZA – MRC des Collines-de-l’Outaouais

Consultation publique

Pontiac

22 novembre 2018

COMPTE RENDU

NOMBRE DE PARTICIPANTS : environ 20 personnes, dont 7 producteurs

COMMENTAIRES SUR LE PORTRAIT

En ce qui concerne le couvert forestier, il faudra s’assurer de vérifier si les pourcentages incluent ou non le parc de la Gatineau. Si c’est le cas, il faudrait assurément le retirer puisqu’il n’est pas possible de réaliser de travaux sur l’entièreté du parc. Il faudrait plutôt préciser quelles sont les proportions du couvert forestier dans la MRC et dans la zone agricole permanente.

Plus généralement, il faudrait nuancer quelques constats pour s’assurer d’identifier certaines dynamiques locales. Par exemple, le revenu supérieur des ménages ne semble pas s’appliquer à la municipalité de Pontiac.

FORCES

Potentiel de tourisme

La municipalité de Pontiac ne possède qu’une seule entrée donnant accès au parc de la Gatineau, contrairement à d’autres municipalités du côté est.

Importance de la vente en circuits courts

La forte proportion (97 %) des légumes destinés aux marchés publics s’explique peut-être par le fait que les productions ne sont pas de taille suffisante pour intéresser les distributeurs. La centralisation très importante de la distribution bénéficierait seulement aux producteurs les plus importants.

Agriculture à temps partiel

L’agriculture à temps partiel peut être approchée de deux façons. D’une part, on peut considérer le nombre d’heures que le producteur déclare travailler à l’extérieur de son établissement agricole. D’autre part, il faut également considérer l’occupation de tous les membres d’un ménage. Lorsqu’une des deux personnes travaille à la ferme, l’autre occupe probablement un emploi à l’extérieur.

FAIBLESSES

Banque de terres et réseau d’aide

Il n’y a pas de banque de terres ni de réseau d’aide sur le territoire de la MRC.

Accès au marché ontarien

Il est particulièrement difficile d’écouler les produits sur les marchés ontariens. Les acheteurs ontariens doivent venir eux-mêmes chez le producteur récupérer les produits.

Démarche antérieure et cohérence dans la planification

Certains participants ont manifesté leur scepticisme quant à la démarche du PDZA. Des démarches similaires auraient été entreprises dans les dernières décennies et n’auraient pas abouti sur des actions.

Accès à l’information

L’accès à l’information pertinente aux producteurs a été identifié comme une faiblesse de la MRC.

Accès aux marchés publics

L’accès aux marchés publics existants est restreint. Il y a peu de marchés publics sur le territoire de la MRC. Il n’y a aucun marché public entre Wakefield et Aylmer. Il a été mentionné qu’il n’était pas si difficile de débiter un nouveau projet, mais qu’il s’avérait beaucoup plus ardu d’écouler la production.

Compétition entre producteurs

Il existerait une compétition entre les producteurs qui favoriserait les plus gros, d’autant plus que le cadre légal ne permet pas le découpage des terres.

OPPORTUNITÉ

Réseau routier

Le réseau routier ne dessert pas de la même façon l’ensemble du territoire. Le parc de la Gatineau réduit de façon importante l’accès à la partie ouest de la MRC. La municipalité de Pontiac ne serait accessible qu’à partir de la route 148.

Proximité de Gatineau et d’Ottawa

Les producteurs ont accès à un grand bassin de clientèles très aisées. Il est possible de miser sur cette opportunité pour une mise en marché locale.

ENJEUX

Gestion de la faune

Les dindons sauvages représenteraient une menace importante pour certaines productions, notamment celle du maïs.

Enjeux locaux et enjeux régionaux

Certains enjeux ne concernent qu’une municipalité, alors que d’autres touchent une plus grande portion de la MRC. La municipalité de Pontiac ne semble pas avoir été prise en compte dans l’élaboration des enjeux. Réponse : Les enjeux se veulent le plus englobants possible de façon à mener à des actions plus spécifiques.

Catégorisation des enjeux

Il a été proposé de rassembler les enjeux concernant la main-d’œuvre, la relève et l’aide aux nouvelles pousses (*start-up*).

ACTIONS

Mise en marché collective

Des participants ont manifesté un intérêt pour des actions de mise en marché collective, soulignant l’avantage pour les producteurs de se rassembler pour écouler leur production.

Reconnaissance

La réalité des producteurs semble peu connue. Il a été mentionné qu’il serait intéressant pour ces derniers d’être connus et reconnus pour leur travail essentiel.

Ressource dédiée

Étant donné l’importance de l’agriculture dans la MRC, il serait souhaitable d’engager un agent de développement des activités agricoles.

Comité de suivi

Une question a été posée sur la composition du comité de suivi qui assurera la mise en œuvre du plan d’action du PDZA. Réponse de Sylvain Létourneau : le comité sera composé de sept ou huit représentants :

- MAPAQ;
- UPA;
- Table agroalimentaire de l’Outaouais;
- Municipalité;
- Producteurs.

AUTRES COMMENTAIRES

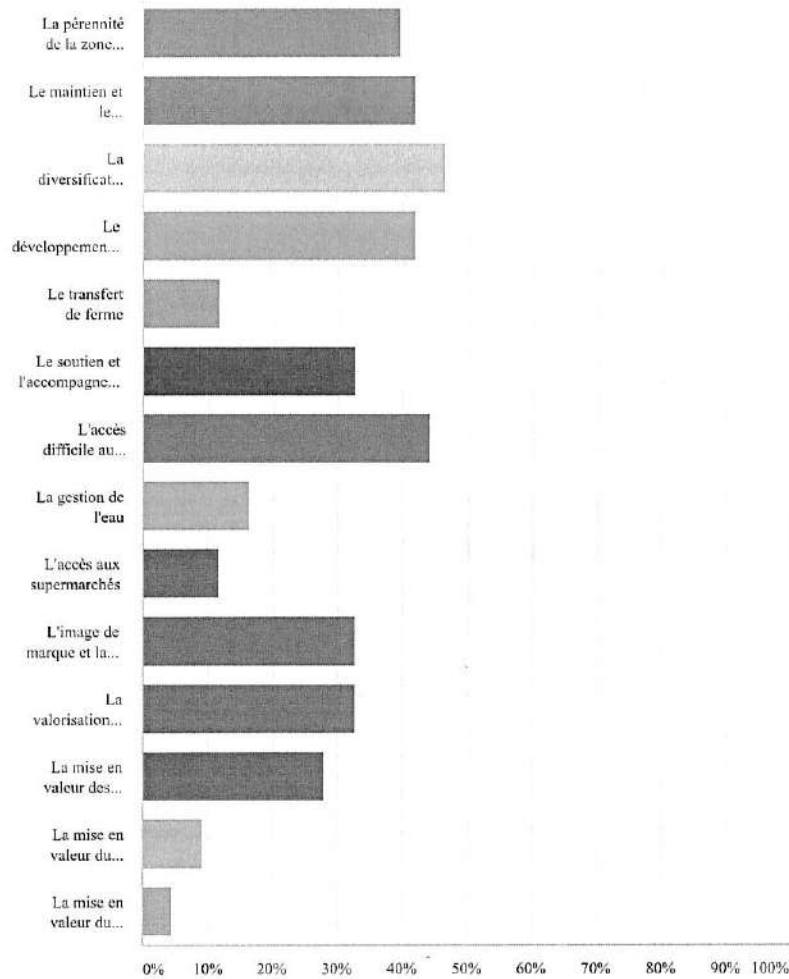
Les consultants ont fait preuve d’une belle adaptation à la suite de la rencontre du 20 novembre.

ANNEXE 2

Résultats du sondage

Veillez choisir 4 enjeux prioritaires parmi les suivants :

Answered: 43 Skipped: 0



CHOIX DE RÉPONSES

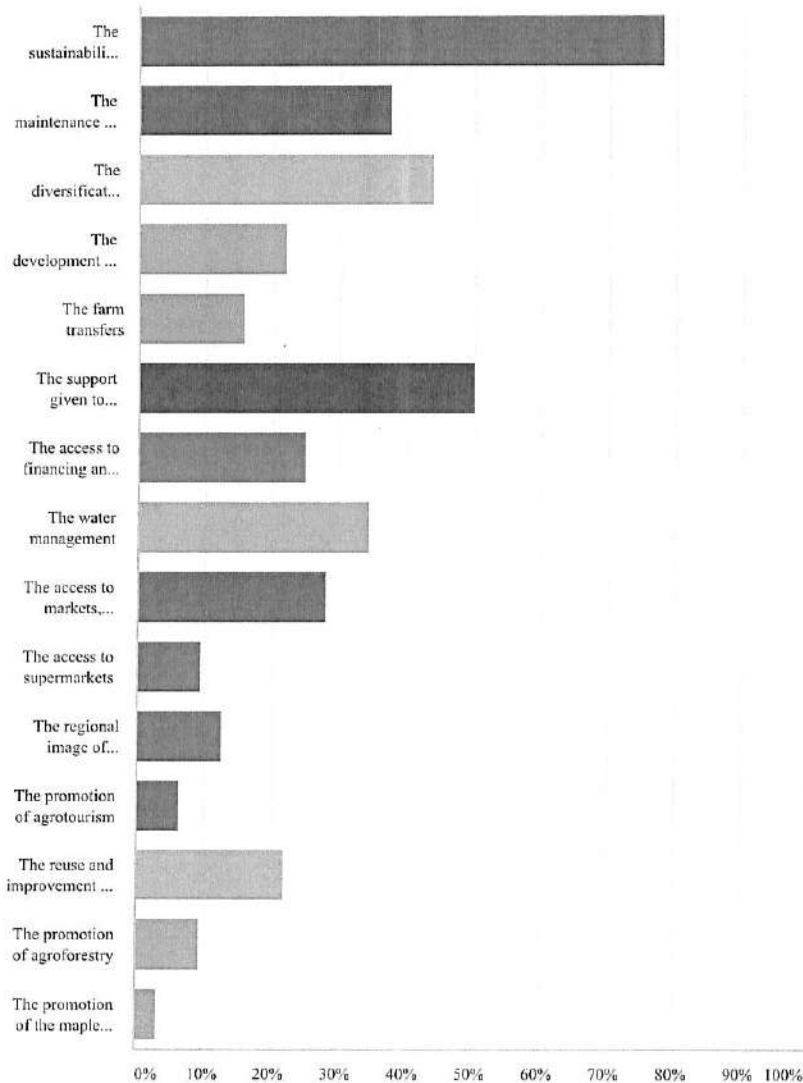
- RÉPONSES -

- La pérennité de la zone agricole	39,53%	17
- Le maintien et le développement des entreprises agricoles existantes (financement)	41,86%	18
- La diversification des modèles agricoles	46,51%	20
- Le développement de la relève agricole	41,86%	18
- Le transfert de ferme	11,63%	5
- Le soutien et l'accompagnement pour le démarrage de nouvelles entreprises agricoles	32,56%	14
- L'accès difficile au financement et les difficultés d'implantation agricole pour les entreprises de petites superficies	44,19%	19
- La gestion de l'eau	16,28%	7
- L'accès aux supermarchés	11,63%	5
- L'image de marque et la mise en marché régionale des produits agricoles	32,56%	14
- La valorisation du potentiel agrotouristique	32,56%	14
- La mise en valeur des terres en friches	27,91%	12
- La mise en valeur du potentiel agroforestier	9,30%	4
- La mise en valeur du potentiel acéricole	4,65%	2

Nombre total de participants : 43

Choose 4 priority issues from the following :

Answered: 32 Skipped: 0



CHOIX DE RÉPONSES

RÉPONSES

- The sustainability (permanence) of the agricultural land and activities	78,13%	25
- The maintenance and development of existing businesses	37,50%	12
- The diversification of farming and business models	43,75%	14
- The development of a farm succession	21,88%	7
- The farm transfers	15,63%	5
- The support given to start-up farms	50,00%	16
- The access to financing and the difficulties of starting a small-scale production	25,00%	8
- The water management	34,38%	11
- The access to markets, through permanent infrastructures	28,13%	9
- The access to supermarkets	9,38%	3
- The regional image of marketing	12,50%	4
- The promotion of agrotourism	6,25%	2
- The reuse and improvement of shrub land	21,88%	7
- The promotion of agroforestry	9,38%	3
- The promotion of the maple syrup production	3,13%	1

Nombre total de participants : 32

Do you have any other comments, questions or concerns?

Answered: 15 Skipped: 17

Réponses (15) Nuage de mots Balises

FONCTIONNALITÉ PAYANTE

L'analyse de texte vous permet de rechercher et baliser les commentaires, et de voir les nuages de termes et expressions fréquemment employés. Pour bénéficier de cette fonctionnalité, passez à un abonnement payant.

S'ABONNER

En savoir plus »

Avez-vous d'autres commentaires, questions ou préoccupations à formuler ?

Recognition of agriculture as important industry in region and not simply a source of land for houses, industrial parks. Recognition by MRC and municipalities of specific problems facing agriculture such as fences, drainage ditches, impact of recreation trails (walking, ski-doo, TransCanada Trail) on livestock farms, weeds in municipal ditches and allowing residential development near farms.

Mettre une emphase permettant le développement de production agricole de proximité (circuits courts), culture raisonnée et non forcément certifiée biologique

La préservation de la biodiversité par la mise en place de structures communes encourageant le développement de l'agroécologie et l'accompagnement des fermes existantes dans la transition vers ces pratiques agroécologiques.

Je crois que plusieurs enjeux devraient être regroupé sous un seul enjeux. L'agrotourisme et la mise en marché des produits agricoles sont un enjeux. Il y a un manque de ressources. Un autre enjeux qui peut regrouper plusieurs points est celui de l'implantation de la relève. Pour la relève agricole, des programmes existent mais nous n'y avons pas accès dans la MRC(Arterre par exemple). De plus, il n'y a aucun intervenant dans la région, il faut en sortir pour avoir des ressources appropriés ou les faire venir de l'extérieur de la MRC(nous avons rédigé un plan d'affaire ma copine et moi en 2016-2017, le CLD de Cantley n'était pas en mesure de nous référer des intervenants du milieu agricole ou même des modèles de plan d'affaires...). La relève peut être jumelée, mais encore là, aucun service... Comment transférer une ferme si les aspirants agriculteurs et les agriculteurs vieillissants ne peuvent se communiquer? Bref merci pour le travail sur le PDZA.

Les changements climatique egise que nous tenons bien soin de nos terres agricoles. Toutes sortes d'entreprises agricoles pourraient être envisagées; l'important c'est que les terres fertiles doivent rester zoner agricole.

J'aimerais souligner que ce n'est pas seulement la relève agricole qui désire se développer sur une petite surface qui a des difficultés, mais celles qui sont « hors-norme » aussi. Par exemple, une production ovine de pâturage (aka, pas une quantité astronomie d'animaux). Il serait bien pour la relève de pouvoir acquérir des terrains entre 50 et 100 acres et de pouvoir y ériger leur ferme, ce serait beaucoup plus accessible financièrement que l'achat d'une ferme déjà établi. De plus, je trouve dommage que les supports visuels ainsi que le PDZA soit offert uniquement en anglais, particulièrement pour une région à majorité anglophone.

Il est nécessaire de travailler avec la CPTAQ et l'UPA pour fractionner les terres pour permettre l'établissement de maraichers bio-intensif. Avec qqs hectares il est possible d'avoir une ferme rentable.

Il est temps de priorités les superficies à garder en agriculture et de libérer les terres marginales pour le reboisement en 2020 et 2021. L'Agence des forêts privées de l'Outaouais souhaite reboiser 3 millions d'arbres au cours des trois prochaines années (Programme fédéral provincial FEPEC).

Au minimum le maintien et l'amélioration des infrastructures routières, accès, signalisation, favorable au cyclisme et à la clientèle présente dans le parc de la Gatineau etc.

Harmonisation des lois et règlements entre les différentes instances tel la financière agricole, la PDZA, la CPTAQ, les municipalités et les MRC qui gouvernent notre milieu agricole.

La gestion de la faune. Surpopulation des espèces aux abords de l'escarpement d'Eardley. Perte moyenne de plus de 10% des récoltes par la faune. C'est un problème. L'introduction de nouvelles espèces tel la dinde n'aide pas.

En production bovine, les producteurs de boeufs de l'Ouest du pays ont réussi à proposer au consommateur une race de boeufs (Angus) grâce au marketing et à la négociation directe avec les chaînes de restauration rapide importante (A&W, Mcdo.) C'est un modèle que les producteurs bovins du Québec pourraient suivre en demeurant un produit régionale et soutenable.

Il faut casser le monopole syndical actuel et permettre un modèle similaire à celui de l'Ontario.

Plusieurs préoccupations spécifiques au territoire de la MRC: - l'étalement urbain et la spéculation foncière et leurs impacts sur l'aménagement et le développement durables des territoires agricoles (zone en attente de développement, friches, compétition déloyale à la relève, dévalorisation de l'agriculture et du métier des agriculteurs, etc.); - l'agriculture de loisir et ses liens avec l'agriculture plus traditionnelle; - les conflits entre ruraux et néoruraux; - les enjeux nationaux (fiscalité municipale et protection du territoire et des activités agricoles, vision protectionniste et productiviste, etc.); - la culture de planification chez les maires (vision urbaine du développement).

Il serait souhaitable d'encourager le développement de plus petites parcelles agricoles (d'accepter des projets sur des terrains de quelques dizaines d'acres) qui pourraient très bien répondre à des activités agricoles de niche, d'agro-tourisme, d'activités sportives en nature (centre-équestres, traineau à chiens, randonnées en patins sur sentiers, projets d'escalades genre Via-Ferrata etc...) ou d'autres petites entreprises qui permettraient la conservation et la valorisation du paysage agricole et naturel de notre région. Il faut aussi tenir compte de la réalité que notre région n'offre pas un potentiel agricole comparable à celui d'autres régions (sud de Montréal, ou autres régions plus propices aux grandes opérations). Il devient donc nécessaire de planifier la valorisation des terres agricoles dans un contexte réaliste qui tiendra compte du potentiel réel des terres et de la proximité de grands centres urbains. Certaines balises devront certainement être établies pour s'assurer que les projets soumis permettront la préservation des richesses naturelles et historiques et la mise en valeur du territoire. Il est peut-être temps d'ajuster notre définition de ce qui est zoné agricole... Nous pourrions peut-être ainsi freiner l'augmentation du pourcentage de terres en friches, permettre la revalorisation de certains bâtiments historiques qui se tiennent toujours péniblement debout et favoriser l'entretien de nombreuses clôtures qui souffrent le long de nos chemins de campagne.

problème de zonage : mettre en zone forestière un terrain rocheux impropre à l'agriculture

Le lotissement des grandes superficies afin de permettre et faciliter l'émergence de modèles agricoles.

Il est capitale pour le développement de la zone agricole et des projets agro que la MRC possède une ressource dédiée à l'agriculture. } De plus, le morcellement des terres, l'accès à la terre et à la relève avec le programme ARTERRE ainsi que le développement de la commercialisation des produits régionaux et la mise en valeur de la diversité des productions sont des enjeux importants pour notre MRC.

Do you have any other comments, questions or concerns?

The #1 priority should be protection of farm land, no more rezoning until 90% of existing is used up. There should be a 10 year time limit for development of land taken out of green zone. If the land has not been developed in this time period it must revert to green zone. The #2 priority should be water surface and subsurface drainage and access to irrigation. The #3 priority should be support to start up and farm transfers. Note farm transfers are much more likely to succeed and stay in business. Negotiate with NCC to get 100 acres minimum in Meach Creek for incubator farm similar to Lange Gardin. The #4 priority should be the installation of a large fabric building for local marketing. This facility should include potable water, electrical hook up with refrigeration and freezers to meet MAPAQ requirements.

Thanks for letting us do this in English! It should be noted, that there are 15 options in English, but only 14 in French ("access to markets, through permanent infrastructures" is missing). I think that the MRC should have an influence on how the local markets are run. Currently it is difficult to join farmers markets as a new producer, as current vendors (the competition) decide whether you can join their farmers market or not. This is wrong for both the consumer (no free choice) and producers who are being denied access to their local markets. It discourages diversification and growth. It also seems strange to have farmers markets competing with each other. I see an opportunity to form a larger more inclusive regional market that has permanent infrastructure and better parking. Des Collins has the potential to be a major food source for the Ottawa/Gatineau region but needs assistance in accessing the consumers. Local agriculture is extremely important in environmental sustainability and the municipalities should encourage as much development in this industry as possible. Please do not move to rezone agricultural land to make way for residential developments!

Municipalities should be very careful with their farmland, there is very little in the Ottawa/Gatineau Valleys, and it is becoming increasingly common for farms in the area to be turned into housing developments owned by those who wish to own a large property but not farm it. The CPTAQ exists to protect farmland, but agricultural land can and has been de-zoned following municipal recommendations. Local agriculture will become increasingly important in the future, but it requires tillable land that is local. Houses are easier to build on flat ground, but they can be built in places where farming isn't possible.

does not have the same demographic as several of our sister municipalities from whom we are also geographically isolated. Our natural partner would be the MRC Pontiac, except perhaps for our proximity to the large potential of buyers in Gatineau, which we have in common with our sister municipalities. The MRC is a political construct. Agricultural is a natural organic one. This should be kept in mind when making recommendation for the MRC as a result of this study. As you know, Pontiac has the largest proportion of viable agricultural land @ 40% of the MRC. We have one of the sparsest populations (along with La Pêche) @ 5000 inhabitants. We do not have a significant tourism base. We could be considered a drive through municipality. Though the Gatineau Parc is largely located in our MRC, it does not bring people nor wealth to the municipality of Pontiac because it lacks access points and services, unlike Chelsea and Wakefield. Like Quebec in the rest of Canada, Pontiac is distinct within the rest of the MRC. Each municipality in the MRC has some distinguishing feature that can help them prosper. I believe Pontiac has the potential to become important in the production of grassfed meat. We have the land base, we have a local provincially inspected Abattoir (opened in MRC Pontiac - Nov 2018). This is a huge benefit as it will now bring our cost of production down. (Before we had to ship our animals to Thurso – 100 kms away, with 2 trips, 200 kms each! It is a huge expense) As a producer of grassfed meat, I see opportunity in the development of a niche market (as they have done in the Charlevoix (<https://leveritableagneau.ca/>) (and other regions of Quebec – blueberries

lac st-jean, strawberries isle d'orleans...Pork from?? Etc.) I believe our main issue is getting our products into the hands (mouths) of our City of Gatineau and area costumers: • Customers are fixated on the low cost of industrially produced meat • The aging farmer population needs the energetic help of young aspiring farmers, we need help, bodies, hands and minds. • We need to sell directly to consumers and to be prominent in local stores and markets. • We need to distinguish our products with branding and cooperative marketing. Our area is blessed with some great regional agricultural development organizations, namely TAO, L'Arterre, CLD. We need to harness the help and to coordinate our energies to help the regions prosper from the labor of love that is FARMING. 1. Le developpement de la releve agricole / The development of a farm succession: We need young farmers to keep things going and to help with the technology 2. L'acces difficile au financement et les difficultes d'implantation agricole pour les entreprises de petites tailles / access to financing and the difficulties of starting a small scale production : Small Farms improve the area bring value energy and people. Agriculture is a way of life, we need it to keep going – in coordinated and profitable ways. 3. L'acces aux supermarches / Access to supermarkets: We need to get our products to consumers in the ways they shop namely at supermarkets, we need to be main stream. Consumers need to know that buying food is a social political act. If they only want cheap meat they are contributing to the environmental degradation of the planet. 4. L'image de marque et mise en marches regionale des produits agricoles / Regional image and marketing: This goes hand in hand with getting our products to consumers, they have to want it because it becomes a source of pride and a brand of quality and trust. Education is key.

We would like to see the promotion of more organic farms in the area. Promotion of the area as an environmentally conscious farming sector, focused on the long term health and wellness of our land and the people it supports

The need to adapt to changing weather conditions should not be overlooked! Global warming is not coming soon, it is here.

Most of the listed priorities could all be co-mingled

The beef industry is the most important sector of the agricultural economy in the MRC. The industry would benefit from help to market their products

I think it is important to protect agricultural land from development, maybe allowing 1 new house per farm for a family member ,or something like that as many urban areas are building on some of the best farmland.

I would like to see promotion of small scale organic framing practices in our municipality.

Farming is an essential part of life. We must promote and sustain it to the best of our ability.

My concern is that the local municipalities don't try to preserve all farmland, no matter the classification.

Being so close to a major urban centre and seeing the residential development in Chelsea and Wakefield, I am really concerned that we may lose agricultural lands to non-agricultural uses. On

the Ontario side near Ottawa the farmland is just destroyed acre upon acre for suburbs. We need to preserve agricultural lands as our #1 priority, and support the farmers currently farming and those who want to begin farming. Finally, I think we should have incentives and extra supports for farms to implement various "green" practices regarding water quality, soil quality, carbon sequestration, tree planting etc. We are in such a good position in this region to strengthen the ecological benefits of our farms. Ecological practices was not one of the options listed above but I would consider it to be as important as preserving agricultural lands and the most important issue in terms of priority, for me. Let's develop with this in mind!

The municipalities should have an ag advisory committee and the mrc should have a person dedicated to agriculture

City urbanism by-laws are creating many obstacles for farmer